Extra muros

Facilitateur d'initiatives durables
Coopérative de conseil

Communauté d'agglomération Dieppe Maritime

Schéma d'orientation pour le Plan de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire

Etude

Rapport de mission, avril 2010

www.extra-muros.coop

Sommaire :

Partie 1 : Contexte de la démarche et méthode de travail 4

1.1 Une approche quantitative 5

1.2 Une approche qualitative 6

Partie 2 : L'économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ici ? 8

2.1 Définition 9

2.2 Chiffres nationaux. 13

2.3 Contexte, les enjeux pour l'agglo, le croisement avec autres politiques, etc… 14

Partie 3 : Photographie de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la région dieppoise . 17

3.1 Regard sur les acteurs, les initiatives et les projets 18

3.1.1 Qui sont les acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Dieppe Maritime? 18

3.1.2. Zoom particulier sur les acteurs de l'insertion par l'économie 31

Zoom particulier sur les organismes adaptés pour le travail des personnes handicapées 35

3.2 Regard sur les ressources en faveur du développement des partenariats et des initiatives 37

3.2.1 La mise en place de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation du bassin dieppois et ses partenaires 37

3.2.2 Les acteurs de l'accompagnement et du financement de projets 39

3.2.3 Les réseaux d'acteurs 46

3.3 Regard sur les coopérations entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics 49

3.4 Regard sur les coopérations entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les entreprises du territoire 52

3.5 Les projets des acteurs et les potentiels en émergence ou développement repérés sur le territoire 52

Partie 4 : Synthèse du profil ESS de Dieppe Maritime 59

Partie 5 : Méthodologie d'approfondissement des filières retenues 62

Partie 6 : Schéma d'orientation pour le PLDESS de Dieppe Maritime 65

AXE 1 : IDENTIFIER, VALORISER, COMMUNIQUER 66

AXE 2 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX INNOVATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES PARTICIPATIVES 75

ORIENTATION 1 : Soutenir le développement des activités de réemploi et valorisation de déchets avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique 77

ORIENTATION 2 : Favoriser l'émergence de circuits de randonnées autour des savoirs faire et produit locaux 79

ORIENTATION 3 : Soutenir le développement de l'agriculture biologique et citoyenne 83

ORIENTATION 4 : Soutenir la valorisation en circuits courts des produits de la mer 86

ORIENTATION 5 : Approfondir l'étude de la filière Logement, habitat, insertion. 88

AXE 3 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS. SOUTENIR LA PROFESSIONALISATION DES ACTEURS. 89

MODE D'ANIMATION DU PLDESS 95

ANNEXES 98

Annexe 1 : Liste des structures contactées dans le cadre des questionnaires papier ou téléphoniques 99

Annexe 2 : Guide d'entretien 100

Annexe 3 : Synthèse du plan 105

Annexe 4 : Compte rendus des ateliers thématiques 109

Annexe 5 : Benchmarking d'expériences 127

Partie 1 : Contexte de la démarche et méthode de travail

La coopérative de conseil Extra Muros a été missionnée pour une étude relative au développement de l'économie solidaire et sociale.
L'intervention s'organise en trois étapes :

Phase 1 : Elaboration du diagnostic territorial en matière d'économie sociale et solidaire

Phase 2 : Prospectives sur des filières innovantes et/ou à fort potentiel

Phase 3 : Co production du plan de développement de l'économie sociale et solidaire

La première étape envisagée sur une durée de **3 mois,** s'est déroulée entre avril et juin 2009 dans une logique d'étude et de diagnostic avec la Communauté d'Agglomération et les acteurs locaux.

Les objectifs de cette première étape sont les suivants :

- Clarifier et partager une définition de l'économie sociale et solidaire (Valeurs et enjeux, activités, statuts et réseaux)
- identifier qui sont les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire.
- mobiliser les acteurs et recenser leurs attentes, les problématiques, les perspectives des structures du territoire.
- repérer les potentiels, les champs d'activités peu investis
- repérer les ressources existantes favorables au développement des projets.
- initier une réflexion partenariale sur l'intérêt de faire de l'ESS un axe stratégique pour le développement du territoire

L'étude s'est construite sur une approche quantitative et qualitative :

1) Une approche quantitative : des acteurs de l'économie sociale et solidaire et de leurs rapports avec les pouvoirs publics et les entreprises privées par l'intermédiaire d'un recensement puis d'une enquête (questionnaires)
2) Une approche qualitative : organisation d'entretiens visant à dégager les points de vue de différents acteurs sur les points forts, les potentiels et les problématiques de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

1.1 Une approche quantitative

La mission a d'abord consisté à repérer les acteurs et leurs partenaires potentiels:

Recensement et recueil des données en matière d'économie sociale et solidaire
Le recensement effectué vise à donner une vision quantitative (tant en termes de filières d'activité concernées, qu'en termes d'emplois générés) de l'économie sociale et solidaire dans l'Agglomération de Dieppe Maritime.

Compte tenu des données existantes, l'exploration quantitative s'appuie principalement sur une clef d'entrée statutaire[1], qui de fait donne un éclairage plus directement porté sur l'économie sociale.

Cette démarche de recensement est conduite en prenant appui sur les connaissances disponibles auprès des collectivités (listes d'associations, …), des organismes para-publics locaux (Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation du bassin dieppois, Mission locale,

[1] Les statuts de l'économie sociale (Associations, coopératives, mutuelles, fondations)

Plan Local d'Insertion par l'Economique, …), des structures fédératrices (collectif d'acteurs au niveau local ; au niveau régional, et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, les Unions des coopératives, des associations, des mutuelles, des entreprises d'insertion, …), les organismes spécialisés tels l'INSEE, …

Enquête auprès des structures qui se reconnaissent dans l'économie sociale et solidaire
Afin d'identifier les besoins de ces acteurs, de repérer les projets remarquables, ou des initiatives en cours une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif du territoire : les acteurs ont été sélectionnés en fonction du statut, du secteur d'activités, de la localisation géographique.
Un questionnaire fut envoyé à **une trentaine d'acteurs du territoire** afin de recueillir des informations plus précises sur leurs activités, leurs besoins, et leurs projets de développement.

Il est important de préciser que ce repérage ne peut être considéré comme exhaustif ; ce n'était d'ailleurs pas la vocation de la mission. Il a consisté à rechercher les organisations visibles.
Le taux de retour du questionnaire adressé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire est semblable à celui obtenu dans d'autres collectivités territoriales. Afin d'obtenir une image au plus proche de la réalité locale, des entretiens téléphoniques ont eu lieu sur la base de ces questionnaires augmentant ainsi le taux de retour.
Même si les informations recueillies n'ont pas la fiabilité d'une enquête statistique approfondie, elles constituent une photographie à un moment T de la réalité de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

1.2 Une approche qualitative

Le diagnostic est également construit à partir de données qualitatives, permettant d'avoir une vision synthétique :

- **des enjeux et opportunités** pour ce secteur (à partir des besoins du territoire, des projets structurants, de filières innovantes)
- **des besoins, des difficultés,** des acteurs de l'économie sociale et solidaire
- **des freins et leviers** au développement de projets d'économie sociale et solidaire
- **du positionnement des différents partenaires institutionnels, économiques et réseaux** d'économie sociale et solidaire

Entretiens approfondis avec les partenaires institutionnels et économiques
Afin de compléter l'enquête, une série d'entretiens approfondis avec les réseaux d'économie sociale et solidaire et les partenaires institutionnels de Dieppe Maritime furent menés parallèlement**.**

Parmi la liste des acteurs rencontrés, nous pouvons citer :

Les partenaires institutionnels :

- La Région Haute Normandie
- Le Département de Seine Maritime
- Seine Maritime Expansion

- La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation du bassin dieppois
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine Maritime – Antenne de Dieppe
- La communauté d'agglomération Dieppe Maritime

Des réseaux d'économie sociale et solidaire :

- UREI - Union Régionale des Entreprises d'Insertion
- ACSAD – Association de Coordination des Centres Sociaux
- ADRESS – l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire
- Coorace Haute Normandie : Fédération régionale de structures d'insertion par l'activité économique.
- URSCOP – Union Régionale de Coopératives
- CRESS – Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- URIOPSS – Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Les ressources pour la création et le développement d'activités sont également essentielles à identifier dans le cadre d'une telle démarche. L**es outils d'accompagnement à la création et au développement** (Plateforme d'Initiatives, boutique de gestion, Adie…), ont été ciblés.

Au total, **13 entretiens approfondis** ont été réalisés avec des responsables de ces structures. Ces démarches ont permis d'identifier leur positionnement vis à vis de ce secteur d'activité, les actions mises en place, les besoins repérés, les projets en cours ou en réflexion.

Partie 2 : L'économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ici ?

2.1 Définition

Si l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un secteur qui ne date pas d'aujourd'hui, son développement actuel mérite que l'on précise ce qu'elle est. Bien que bénéficiant de la force de l'âge et solidement ancré dans nos territoires, l'ESS est un secteur aux contours mal définis, dont la pluralité des champs d'activités et des acteurs ne permet pas d'en donner une définition stricte et arrêtée.
Si l'histoire invite à distinguer l'économie sociale de l'économie solidaire, ces deux manières d'entreprendre autrement n'en demeurent pas moins intimement liées et complémentaires. C'est pourquoi ces deux formes d'économies sont généralement présentées d'un seul tenant, en une seule expression.

L'économie sociale est issue du courant associationniste, né au XIX° siècle pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits, non accessibles à une catégorie de la population par la régulation de marché ou l'Etat ("principe de nécessité"), et se référant à une appartenance culturelle, géographique ou sociale commune ("principe d'identité collective").
Les **acteurs de l'économie sociale se reconnaissent principalement à partir du statut** de leurs structures : à savoir les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations, et se fédèrent autour de valeurs communes dans le cadre de réseaux.

- la **liberté d'adhésion** : sauf exceptions, nul ne peut être obligé d'adhérer à une entreprise d'économie sociale (alors qu'on ne choisit pas d'être ou non contribuable, ou ayant droit de la Sécurité Sociale),

- la **gestion démocratique** : les entreprises d'économie sociale sont administrées par des personnes issues des sociétaires, élues et contrôlées par eux; les décisions sont prises selon le principe "une personne, une voix", ce qui favorise la démocratie sociale,

- le **non-cumul des profits à titre individuel** : dans une entreprise d'économie sociale, l'argent est un moyen, non une fin. On ne peut donc créer une telle entreprise pour s'enrichir personnellement ; le patrimoine y est collectif et "impartageable",

- la **solidarité**, au sein de l'entreprise, mais également avec son environnement, de proximité et/ou global,

- la **qualité des produits et des services** : l'entreprise d'économie sociale cherche non pas à vendre en maximisant le profit, mais à répondre, au moindre coût économique et social, à un besoin collectif,

- **l'épanouissement de l'individu** par la formation et la culture: parallèlement à leurs activités strictement économiques, les entreprises d'économie sociale contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation à un plan collectif. Le rôle des associations, pour ne citer qu'elles, dans l'insertion des populations défavorisées, va dans ce sens.

▲ Pour mémoire,

Les statuts juridiques de l'économie sociale

Les mutuelles

Les mutuelles sont des regroupements de personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de prévention et de réparation des risques. Personnes morales de droit privé à but non lucratif, elles fonctionnent donc essentiellement grâce aux cotisations de leurs adhérents. Elles appliquent un principe de solidarité : les cotisations sont soit égales, soit proportionnelles au revenu mais jamais calculées selon les risques couverts. Elles sont gérées démocratiquement par leurs membres : ainsi les administrateurs sont élus par leurs pairs en assemblée générale selon le principe « un homme = une voix ».
Il existe différents types de mutuelles.
Les mutuelles de santé et de prévoyance : Elles développent au profit de leurs membres (et de leurs ayants droit) une activité d'assurance et de protection sociale (santé, accidents, prévoyance, épargne, retraite...), à travers une démarche solidaire qui exclut les discriminations et assure une égalité de traitement entre les adhérents

Les mutuelles d'assurance : Une mutuelle d'assurance sans intermédiaire est une société d'assurance qui est la propriété de ses membres et qui agit dans le meilleur intérêt de ceux-ci. Le sociétaire d'une mutuelle d'assurance est à la fois assuré individuel et assureur collectif

Les mutuelles d'initiative sociale : Une mutuelle d'initiative sociale (livre III du Code de la mutualité) est une mutuelle ou une union mutualiste qui pratique la prévention, l'action sociale et la gestion de réalisations sanitaires et sociales

Les associations

Les associations sont des personnes de droit privé. Mais à la différence des entreprises, leur but n'est pas de partager des bénéfices. Cela n'implique pas que l'activité soit déficitaire, le but doit simplement être non lucratif. L'association est donc un groupement de personnes réunies dans une démarche volontaire, autonome et personnelle, autour d'un projet commun. Ces dernières fixent librement, par la rédaction des statuts (contrat de droit privé), l'objet de l'association, son mode d'organisation et les moyens qu'elles se donnent pour réaliser leur projet.
Les associations sont présentes dans tous les domaines, c'est l'objet social qui déterminera le développement de l'activité.

Les coopératives

Les coopératives sont des groupements de personnes partageant des buts sociaux ou économiques communs au moyen d'une entreprise. Contrairement aux autres SA ou SARL, les coopératives sont des sociétés de personnes et non de capitaux : les décisions y sont prises selon le principe « une personne = une voix », quelque soit la capital apporté, favorisant l'indépendance financière de l'entreprise.

Les entreprises coopératives sont présentes dans la totalité des secteurs économiques (commerce, artisanat, industrie, banque, logement, écoles, services, agriculture, énergie…).
Il existe différents types de coopératives *(source : C. Vienney, L'économie sociale, collection « Repères », 1994)*

Coopératives d'utilisateurs ou d'usagers : lorsque les associés sont les utilisateurs des biens et des services produits. (Coopératives de consommateurs, coopératives d'HLM, copropriétés coopératives, coopératives scolaires)

Coopératives d'entreprises : lorsque les associés sont les entrepreneurs (coopératives agricoles, coopératives artisanales, coopératives de transporteurs, coopératives maritimes, coopératives de commerçants détaillants)

Coopératives de production (SCOP) *:* lorsque les associés sont les salariés

Coopératives bancaires : lorsque les associés sont les clients déposant ou emprunteurs (banques populaires, caisses d'épargne, crédit agricole, crédit coopératif, crédit mutuel)

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : lorsque les associés sont multiples (usagers, salariés, personnes physiques, associations, entreprises, collectivités locales ...). Elles permettent de créer les coopérations territoriales nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins sociétaux.

Les fondations

Une fondation est une personne morale à but non lucratif créée par un ou plusieurs donateurs, eux-mêmes pouvant être des personnes physiques ou morales, pour accomplir une œuvre d'intérêt général
Elles interviennent dans les domaines de la santé, de l'accueil d'enfants ou de personnes handicapées.

Sources CRESS Rhône Alpes et INSEE

L'économie solidaire a émergé au début des années 80, sous l'impulsion d'un certain nombre d'acteurs de la société civile, qui se sont mobilisés afin de proposer une **réponse alternative aux mutations sociétales** auxquelles les organisations en place, publiques ou privées, ne répondaient que partiellement (chômage et montée de l'exclusion, prise de conscience des problèmes environnementaux aux échelles locales et globales…).

Les entrepreneurs de l'économie solidaire[2] construisent leur identité sur des **"façons de faire"** et plus encore sur une finalité commune, à savoir : **mettre l'acte économique au service des nouvelles solidarités,** en répondant à des exigences éthiques (concernant la place des salariés et des usagers, le choix des activités,…).

[2] qui peuvent prendre appui sur les statuts de l'économie sociale, mais aussi sur ceux de l'économie"classique" (entreprise individuelle, SARL, S.A., ...)

L'objectif, c'est de promouvoir des activités **rentables** (c'est à dire apportant des bénéfices) **en termes sociaux et environnementaux, viables économiquement**.

Dans l'entreprise solidaire, trois vocations s'articulent (à des degrés différents en fonction de la nature de l'activité, des projets ou du statut), à savoir :

- une **vocation de service "d'intérêt collectif"** (services collectifs et/ou à la personne, services liés à l'environnement, aux transports, à l'éducation, …), traduite par des activités de proximité, qui peuvent faire l'objet de contrats avec les institutions publiques,

- une **vocation "d'insertion sociale et professionnelle",**

- une **vocation "d'échanges"**, qui passe par la vente ou l'échange non monétaire (c'est-à-dire réciproque) de produits ou de services aux particuliers, aux collectivités ou aux entreprises, … la vente pouvant se réaliser au prix du marché ou en adaptant le prix en fonction des revenus des personnes.

Ainsi s'il est commun de présenter l'économique et le social comme deux dynamiques contradictoires et inconciliable, l'ESS fait quant à elle, le pari de leur rapprochement.

Parce qu'elle est avant tout un état d'esprit et une manière d'entreprendre, l'ESS recouvre des secteurs d'activités vastes et pluriels ; de manière non exhaustive l'on trouvera le social, la santé, l'éducation populaire, l'insertion, l'environnement, le tourisme, le transport, les finances, le commerce équitable, etc.
Comme le souligne l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire de Haute Normandie (ADRESS)[3], *« les projets de l'ESS répondent aux valeurs de solidarité, de démocratie, de réciprocité au service du développement d'activités économiques qui génèrent une plus value sociétale* ».

« Manière d'**entreprendre autrement** », l'ESS est aussi une « manière d'**entreprendre ensemble** ». Elle contribue par ses projets et ses modes de gestion à la construction d'une citoyenneté active (cogestion, consom'action, etc).

Aujourd'hui, il est important de parvenir à valoriser ce qui a existé de manière informelle depuis l'époque de la révolution industrielle et qui tend aujourd'hui à s'institutionnaliser. L'économie sociale et l'économie solidaire misent sur l'accès de tous aux services et aux activités, et remplissent, de fait, un rôle majeur dans la prise en compte de publics généralement exclus de la consommation, de l'emploi ou de la création d'entreprise.

[3] www.adress-hn.org

2.2 Chiffres nationaux.

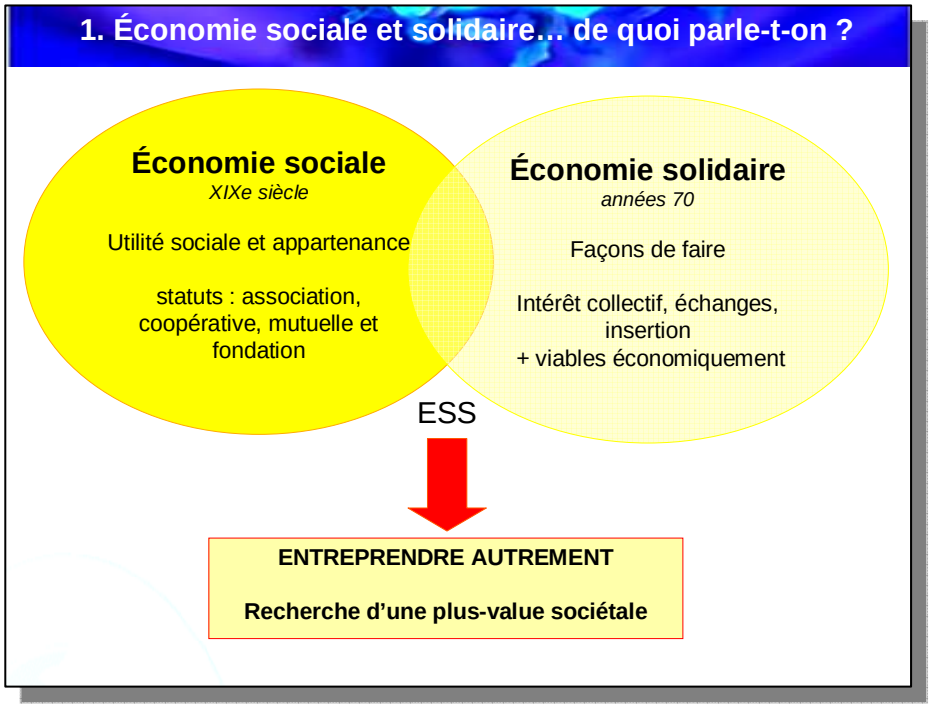

Tout l'enjeu réside donc dans la reconnaissance de l'ESS comme un secteur économique à part entière, dynamique, créateur et innovant, dont les activités (tant au regard des emplois créés que de la plus value sociale et sociétale apportée) participent pleinement au développement économique et social de nos territoires.

L'Économie sociale et solidaire est reconnue comme un secteur actif : **9,8% de l'emploi en France** et dans l'Union Européenne, de l'économie réelle. Les dernières élections prud'homales témoignent d'ailleurs du poids croissant que l'ESS est appelée à jouer dans les années à venir. En effet, les employeurs de l'économie sociale (AEES) ont enregistré en décembre 2008 une progression de 38,14% des voix. Avec 468 élus, leurs listes atteignent un niveau historique de représentation.

Ces 9,8% représentent 2,1 millions de salariés soit **un salarié sur dix en 2006.**
Statutairement, le secteur se structure autour de **203 000 établissements employeurs**[4]**.** Les salariés se répartissent pour les trois quarts dans le secteur associatif (une moyenne de 10 salariés par association), suivent les coopératives (13,8%), les mutuelles (5,5%) et les fondations (2,7%). La part des établissements employeurs et la des salariés de l'ESS dans l'emploi total varient selon les régions. Concernant l'effectif salarié, quatre régions se situent toutefois au dessus de la moyenne nationale : la Bretagne, les Pays de la Loire, le Poitou Charente et la Basse Normandie.

Bien que l'ESS balaye un grand nombre d'activités, cinq **secteurs clés** regroupent la majorité des effectifs salariés : **l'éducation, la santé, l'action sociale** (trois emplois sur dix dans ces branches d'activités) les **activités financières et l'assurance** (plus du tiers des emplois de ces secteurs).

[4] Source INSEE Clap 2006.

L'emploi dans l'ESS se caractérise par une **forte proportion de femmes** : 65% des salariés. Les associations, fondations et mutuelles présentent les plus fort taux de féminisation de l'emploi (autour de 70%).

Si l'on s'intéresse aux catégories socio professionnelles, les **professions intermédiaires** et les **employés** constituent la part la plus importante des effectifs salariés : respectivement 35,5% et 36,1%, pourcentages plus élevés que dans l'ensemble de l'économie : 22,9% et 31,7%. Environ un quart des salariés sont des cadres et professions intellectuelles supérieures, proportion semblable à la moyenne nationale. Cependant, il faut préciser que la structure des catégories socio professionnelles par type d'établissement présente des **disparités** : ainsi les coopératives se distinguent des autres établissements par leur forte proportion d'ouvriers, les mutuelles par leur nombre substantiel d'employés.
La majorité des emplois de l'ESS sont des **emplois permanents** : 61% contre 64% dans l'ensemble de l'économie. Toutefois, le **temps partiel** concerne **deux fois plus de salariés** dans le secteur de l'ESS.
Par ailleurs, le salaire horaire moyen est globalement inférieur d'un euro à celui constaté dans l'ensemble de l'économie.

L'ESS fait preuve d'un **dynamisme** supérieure aux autres branches de l'économie avec une croissance de l'emploi de 4,2% en un an. De 2005 à 2006, près d'**un emploi sur cinq** a été créé par les entreprises de l'ESS. Le secteur a contribué pour 18,4% à la croissance de l'emploi avec un phénomène parallèle de consolidation de ces emplois.

Les Chiffres clés de l'ESS en France

- ✓ 9,8% de l'emploi en France
- ✓ 1 salarié sur 10
- ✓ 203 000 établissements employeurs
- ✓ 1 emploi sur 5 créé par les entreprises de l'ESS

Secteur en expansion, la communauté d'agglomération Dieppe Maritime a souhaité se saisir de cette opportunité via l'élaboration d'un Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS).

2.3 Contexte, les enjeux pour l'agglo, le croisement avec autres politiques, etc…

La demande formulée par Dieppe Maritime s'inscrit donc dans un contexte global pour le moins porteur. Différentes collectivités territoriales intervenant sur le territoire dieppois, contribuent à l'essor et à la structuration de l'économie sociale et solidaire locale. Ainsi les acteurs de l'ESS à Dieppe Maritime se situent au croisement de plusieurs politiques publiques complémentaires.

La **région Haute Normandie** s'est lancée dans l'accompagnement des porteurs de projets grâce à l'appel à projets **Eco Région solidaire**, dispositif créé en 2006. Le **département de Seine Maritime** pour sa part, a pris acte du rôle économique du secteur. Un poste de **chargé de mission ESS** a été créé en 2005, au sein du service développement économique.

La communauté d'agglomération vient dès lors prendre sa place parmi les acteurs institutionnels. L'existence d'un **PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) depuis juillet 2005 à la communauté d'agglomération illustre les premiers engagements de Dieppe Maritime en faveur de l'insertion socio professionnelle des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. Le PLIE accompagne les démarches de retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloigné. (Demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA). Le PLIE assure également la mise en œuvre et le suivi de clauses d'insertion dans les marchés publics de la communauté d'agglomération de Dieppe Maritime. Pour les années 2007 et 2008, 9705 heures ont été consacrées à des personnes en situation d'insertion professionnelle.

Bilan de l'action « clause d'insertion » 2008

Maître d'ouvrage	Heures réalisées
Dieppe Maritime	**108h**
Sodineuf	**328h**
Semad	**802h**
TOTAL	*1328 H*

Source : Rapport d'activité du PLIE 1

Si la réflexion lancée sur le territoire dieppois croise différentes politiques, elle prend concrètement pour origine l'**Agenda 21** de Dieppe Maritime.

« Axe XXIII de l'agenda 21 : Permettre le développement des initiatives de développement durable (économie sociale et solidaire, éco-activités). Avec les indicateurs suivant :

- *nombre de structures du champ de l'économie sociale et solidaire*
- *nombre de structures dans le champ de l'insertion professionnelle,*
- *nombre d'entreprises intégrant des démarches de développement durable (ISO14001, SD 21000…),*
- *nombre d'entreprises ou artisans spécialisés dans les éco-constructions »*

Conçu comme un axe prioritaire, l'accompagnement au développement des initiatives locales fut décliné en action via l'élaboration du PLDESS. A coté du soutien habituel porté aux acteurs économiques de son territoire, Dieppe Maritime a souhaité développer davantage le secteur de l'économie sociale et solidaire, lequel constitue un gisement potentiel d'innovation sociale et d'initiatives destinées à créer de l'activité. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération porte un projet de pôle dédié à la création d'entreprise (à savoir une pépinière d'entreprises et un dispositif mixte couveuse et coopérative d'activité et d'emploi).

L'élaboration du PLDESS correspond également la fiche action n° 9 du **Contrat d'agglomération 2007/2013.**

« Axe 1 : Valoriser l'attrait de la façade littorale.

Dieppe Maritime a fait le choix d'un développement mêlant harmonieusement économie, tourisme, aménagement de l'espace communautaire, protection de l'environnement, compétences majeures de l'agglomération.

C'est dans ce contexte que s'insèrent des actions structurantes relatives à l'immobilier d'entreprise, à l'hébergement touristique, à la protection de l'environnement, mais aussi à l'aménagement du territoire par le biais de la problématique foncière avec de nouveau une déclinaison économique.

Objectif 1.2 : Multiplier les facteurs de notoriété notamment par une politique d'innovation et de créativité

Fiche action n° 9 : Etude d'un plan d'économie sociale et solidaire. »

Soucieuse d'optimiser ses moyens pour l'action en s'appuyant sur les acteurs eux-mêmes, la communauté d'agglomération a impulsé une démarche visant la définition d'un programme concerté de développement. L'analyse des besoins et des potentiels aboutira à une meilleure connaissance des forces locales en présence en termes d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'à des complémentarités fortes avec plusieurs axes de l'Agenda 21 (Initiatives intergénérationnelles, préservation de l'environnement, tourisme durable, formation tout au long de la vie, etc.....)

Partie 3 : Photographie de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la région dieppoise

3.1 Regard sur les acteurs, les initiatives et les projets

Les éléments présentés ci-après constituent une photographie "à un moment T" de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Dieppe Maritime.

Conformément aux indications du cahier des charges, il est important de rappeler que ces données n'ont ni une dimension exhaustive, ni une dimension statistique ; l'éclatement du nombre de sources et l'absence d'homogénéisation des informations nécessitant de larges réserves.

Néanmoins, ces données présentent des **tendances en termes d'état des lieux**, un **"arrêt sur image" sur les organisations visibles**, c'est à dire repérables à partir des fichiers de la Communauté d'agglomération et des communes, des adhésions aux réseaux de l'économie sociale et solidaire, des pages jaunes, … et en prenant en compte les quelques données disponibles via des études spécifiques (exemple : dossier INSEE sur l'économie sociale et solidaire en Haute Normandie et sur la communauté d'agglomération de la région dieppoise, dont quelques aspects ont pu être utilisés).

3.1.1 Qui sont les acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de Dieppe Maritime?

La communauté d'agglomération est dotée de **1 500 emplois** relevant de l'ESS soit **7,4% de l'emploi total.**

Avec 3 emplois de l'ESS pour 100 habitants, l'agglomération dieppoise se situe également en position médiane. Le nombre d'établissements employeurs s'élève à 166, soit à peine **un établissement sur 10 de l'agglomération**. Leur taille moyenne est plutôt faible (9 salariés en moyenne par établissement). A titre de comparaison, en Haute Normandie, le secteur de l'ESS comptait en 2002, 5 500 établissements dont 4000 en Seine Maritime. Les structures sont également de petite taille : 9,2 salariés.

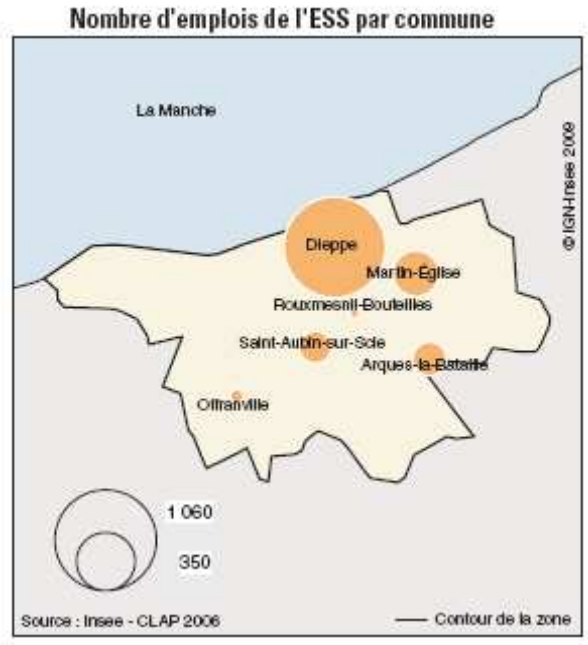

Plus des deux tiers des emplois et des établissements de l'ESS sont concentrés dans la « commune-centre » de Dieppe. Seules Martin-Eglise (où se situe le principal employeur, le CAT ETRAN) et Arques-la-Bataille dépassent chacune les 100 emplois et les 10 établissements employeurs.

Sur la communauté d'agglomération, près de **500 associations** sont recensées dont 109 associations employeuses qui représentent **80% des emplois de d'économie sociale et solidaire** (Chiffre semblable à la moyenne nationale). Ce qui représente une proportion assez importante pour une agglomération de cette taille**.** De par ses fonctions de chef lieu d'arrondissement et de ville-centre de l'agglomération, Dieppe accueille le siège de nombreuses associations qui interviennent à une échelle plus large que le seul territoire communal. Dans les autres communes environnantes, le tissu associatif est moins dense dans la mesure où la plupart ont entre 150 et 4000 habitants. Quoiqu'il en soit, les cinq plus importants établissements de l'économie sociale et solidaire sur le territoire dieppois, sont des **associations.**

Quelques éléments de précision à propos du salariat de l'ESS

La proportion d'**emplois féminins** s'élève à **63,7 %**. Les salariés sont en moyenne plutôt **jeunes.** En effet, la part des moins de 30 ans s'élève à 23,8 % et l'âge moyen est de 39,3 ans, le plus faible des communautés d'agglomération du pays dieppois, territoire de Caux.
Près de 60 % des emplois sont à temps complet. Cependant, les salariés à temps partiel sont en proportion plus nombreux qu'ailleurs (41,5 %). La catégorie **« professions intermédiaires »** compte le plus de salariés : 40,4%. A titre de comparaison, la proportion est plus élevée que pour l'ensemble de la Haute Normandie (31%). Par ailleurs, Dieppe Maritime compte une part importante d'**ouvriers** 20 % contre 16% en Haute Normandie.

Chiffres clés de l'ESS sur le territoire de Dieppe Maritime

- ✓ 166 établissements employeurs
- ✓ 1540 emplois salariés
- ✓ 7,4% de l'emploi total

Source INSEE CLAP 2006

Beaucoup de structures de **proximité** interviennent sur des activités **sociales** : aide à domicile, par le travail, accueil des personnes handicapées, des personnes âgées, des enfants en difficulté, crèches et garderies, hébergements sociaux… Les associations d'aide par le travail sont les plus présentes sur le territoire en comptabilisant 12% des emplois.

Hors associations, les **activités financières** sont bien représentées, avec 16 coopératives de crédit et 130 emplois. Enfin, on compte une **fondation sociale** de près de 50 emplois, l'Orphelinat des petits mousses, à Dieppe. Une configuration semblable se retrouve au niveau national : les mêmes secteurs clés sont identifiés avec des familles juridiques dominantes identiques.

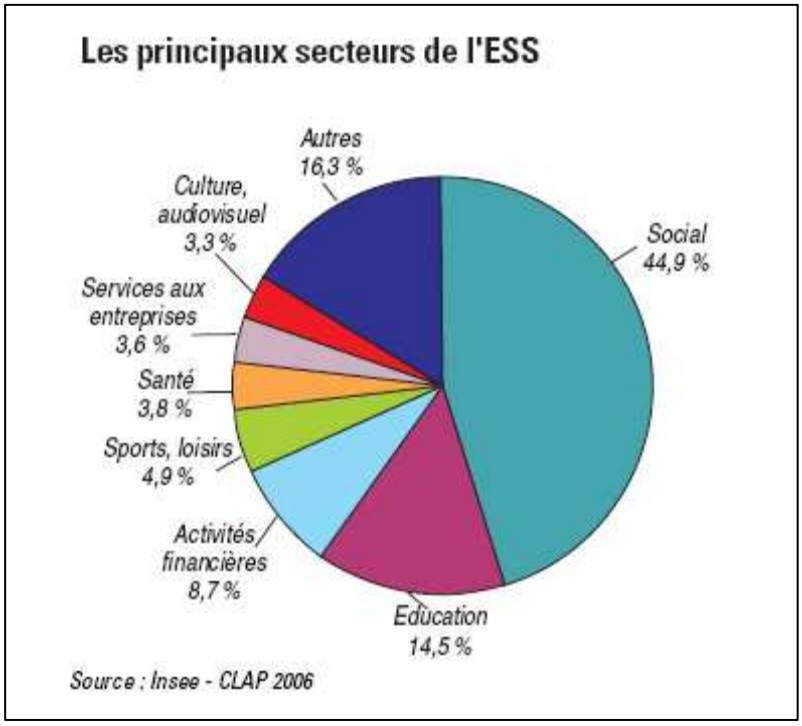

Parmi les structures identifiées, **la plupart des champs d'intervention** couverts par l'économie sociale et solidaire **sont représentés** (au regard de ce que l'on peut trouver sur d'autres territoires) : services à la personne (personnes âgées, petite enfance…), sport, culture, services aux entreprises…

Répartition des organismes par secteurs d'activité et quelques exemples d'initiatives existants sur le territoire

Les champs d'actions identifiés relèvent pour la plupart du domaine des compétences exercées par la communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, l'expérience nous enseigne qu'un développement effectif de l'ESS nécessite la maîtrise des outils politiques et financiers correspondants.
Afin de donner du sens à son action, Dieppe Maritime reste cependant ouverte vis-à-vis des projets ne relevant pas directement de ses compétences. Les partenaires compétents (Ville et Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Etat) devront être clairement identifiés en amont des projets avec un mode de coopération approprié.
Il s'agit donc de réaliser un tour d'horizon des champs d'actions des principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire :

☑ Social

Il ressort notamment une prédominance du secteur social, (près de 48,7 %). Elle peut s'expliquer par l'importance des problématiques sociales (chômage de longue durée, exclusion…). Toutefois, les difficultés de la population de l'agglomération se trouvent très concentrées sur la ville de Dieppe.
C'est dans ce secteur que se retrouvent plusieurs acteurs des **services à la personne** (SAP), qui à travers les services qu'ils proposent (accueil ou garde d'enfants, accueil des nouveaux arrivants, aide à domicile pour personnes âgées ou isolées, travaux ménagers, jardinage, bricolage,…) cherchent à développer ou re-développer des liens entre les personnes, facilitent la prise d'autonomie et participent à l'insertion professionnelle pour certains de leurs salariés.

Etude sur la structuration de la filière « aide à la personne » sur le futur Pays Dieppois Terroir de Caux, Seine Maritime Expansion, 2007

L'ensemble du territoire Pays Dieppois Terroir de Caux est couvert par les services à la personne, il n'y a pas de saturation de l'offre. L'activité représente environ 700 000 heures prestées et 900 salariés.
Le ménage, l'aide à domicile, le jardinage, constituent les secteurs principaux. L'assistance informatique est en voie de développement. A l'heure actuelle, on ne trouve pas d'organisme de gardiennage.
Les principaux acteurs sont les CCAS, des associations d'insertion, des entreprises. C'est le cas de l'Office des Personnes Agées de Dieppe **OPAD**, association qui s'adresse à un public spécifique les personnes âgées et assure divers services permettant le maintien à domicile ou encore **le Relais emploi services**, autre association proposant un panel de services effectués par des personnes en période de retour à l'emploi.

L'étude conclue à une forte potentialité de développement mais identifie au préalable des besoins en matière de diffusion de l'information vers les futurs clients, et de structuration de l'offre dans le but de pérenniser le parcours d'intégration à savoir former les intervenants et fédérer les acteurs en réseau.
Suite à cette étude, une plateforme de professionnalisation avec formation à distance a été mise en place par la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation du bassin dieppois.

Mieux vivre ensemble à Varengeville sur Mer.

A ce propos, Varengeville sur mer a souhaité prendre en compte les problèmes des personnes âgées et y apporter des réponses adéquates. Pour ce faire, la commune a mis en place un « Conseil des sages », instance de concertation composée de retraités, chargé de susciter la réflexion sur l'amélioration des services rendus à la population, le maintien ou l'installation de nouveaux services de proximité en faveur des habitants.
Ces axes sont constitutifs du projet « Mieux vieillir à Varengeville sur Mer » dont les objectifs sont les suivants :
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées (assistance dans les démarches)

- lutter contre l'isolement
- faire participer les personnes âgées au développement local et au vivre ensemble.

☑ Logement

Dans le champ de l'ESS, un acteur intervient dans le domaine du logement : la section de Dieppe de la **Confédération Nationale du Logement** ; elle défend l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. L'aide juridique dans la constitution de dossiers compose une grande part de son activité, mais l'objectif principal reste l'appropriation du logement et du quartier par le locataire. L'association milite également en faveur d'une prise en compte effective de la parole des locataires dans les diverses commissions relatives au logement. Elle est en contact direct avec les bailleurs tant sociaux que privés.

Le Programme Local d'Habitat de Dieppe Maritime

Ce programme définit sur une période de 6 ans (2006/2011) les objectifs et les principes de la politique communautaire visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement. Le PLH favorise le renouvellement urbain et la mixité sociale.

Les objectifs du PLH s'articulent autour de quatre axes :
- la maîtrise du foncier
- la construction de 300 logements nouveaux par an en assurant la mixité sociale. Dans ce cadre, Dieppe Maritime aide financièrement les communes afin de proposer une offre appropriée en logements locatifs sociaux.
- la réponse à des besoins spécifiques : logements pour personnes à mobilité réduite, pour les jeunes, hébergement d'urgence et temporaire, accueil des gens du voyage…
- l'animation et l'évaluation de la politique de l'habitat

Bilan 2008 de la politique de l'habitat menée par Dieppe Maritime

☑ Culture

En revanche, **la place des acteurs culturels** semble **assez limitée** au regard de ce qu'on retrouve sur d'autres territoires, par exemple sur l'agglomération boulonnaise (environ 25 %). Cette faible représentation numérique ne doit pas masquer l'intérêt et le **dynamisme** des démarches portées par plusieurs acteurs dans ce champ. Elles sont véritablement porteuses de plus-values tant sur le plan artistique que social.

On trouve une grande **variété d'acteurs** : des structures de grande taille (de type institutionnel) telles que Dieppe scène nationale (scène nationale de Théâtre), mais également des structures aux contours plus restreints mais aux spécificités marquées, comme par exemple :

- plusieurs **compagnies de théâtre** qui visent la promotion des pratiques culturelles auprès du plus grand nombre, participant ainsi activement à la démocratisation des arts et cultures. Le collectif vendredi 13 propose des spectacles, animations et formations. Une part importante des représentations est à destination du public scolaire. Divers manifestations sont également proposées via le théâtre de rue.

- Plusieurs associations autour de l'**événementiel** s'attachent à la promotion des artistes locaux.

- A noter une initiative intéressante, la promotion et de la diffusion de **bandes dessinées** d'auteurs locaux par l'Association normande de bandes dessinées : via les BD, elle permet de rémunérer de jeunes auteurs (édition de deux BD par an) et contribue à la valorisation du patrimoine dieppois.

- Le développement de la **lecture publique** a été déclaré d'intérêt communautaire. Une association, Lire à voix Haute Normandie agit en la matière. Elle propose sur des interventions d'environ 2 heures des lectures individualisées à un jeune public (0 - 3ans) essentiellement. L'association fonctionne via des projets qui s'inscrivent dans la durabilité avec transmissions des connaissances vers l'équipe locale. Le partenariat et un bon tissu local sont les conditions de réussite de son action.

- Une **radio** associative pour enfants « En fanfare » (dossier Eco Région Solidaire 2010) fonctionne sur le territoire dieppois, un accompagnement en termes de moyens est d'ailleurs projeté par la ville de Dieppe.

- Des structures très actives dans le domaine de la musique : l'**Académie Bach** localisée sur Arques la Bataille, spécialisée sur la musique ancienne, œuvre pour sa production et sa diffusion. Tout au long de l'année des actions culturelles sont menées à l'égard du grand public et de publics spécifiques : en difficulté, écoles de musique, scolaires… En parallèle, l'association organise un festival de musique ancienne qui bénéficie d'une certaine notoriété. L'ancrage local reste cependant à développer. Un **Centre de pratique et d'études des musiques et danses anciennes** dépendant du Syndicat pour le développement de l'enseignement musical en pays dieppois **(SYDEMPAD)** propose également un accompagnement musical ainsi que de la danse et du théâtre.

En matière de **patrimoine**, la réhabilitation des bâtiments anciens souligne les initiatives faites en la matière. Le territoire concentre dans ce domaine quelques associations « généralistes ». On citera les Amys du vieux Dieppe regroupant plusieurs associations autour de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine. L'objectif de cette association est d'améliorer la connaissance du patrimoine local par des études, recherches et expositions, et de le défendre. L'association fonctionne avec le musée de la ville.

L'association du Musée du Talou quant à elle, base son activité sur les arts et traditions populaires.

Les autres associations se focalisent sur la protection d'un bâtiment ou d'un quartier en particulier.
Le patrimoine maritime de la région dieppoise fait son entrée dans l'ESS via **l'association l'ESTRAN**, qui entre autres activités, gère la Cité de la mer, espace d'expositions axées autour de la mer. En lien avec le musée, l'association propose des animations scolaires sur cette thématique. En partenariat avec le Conseil Général de Seine Maritime, la structure a développé un chantier d'insertion par l'activité économique basé sur des activités d'entretien et de protection du littoral.
(Cf. 3.1.2. Zoom particulier sur les acteurs de l'insertion par l'économie)

Les équipements culturels de qualité présents sur l'agglomération tels que le théâtre, les musées, ou la Médiathèque, la mise à disposition de locaux pourraient constituer des **points d'appui au développement de nouvelles initiatives** et permettre une **diffusion à un plus large public**.

L'élaboration d'un schéma de développement culturel sur le territoire de Dieppe Maritime

L'objectif est de faire de Dieppe Maritime un véritable pôle culturel d'équilibre régional et de complémentarité. La communauté d'agglomération mise sur la création culturelle et artistique en tant que facteur d'attractivité de son territoire. Dieppe Maritime souhaite redéfinir son projet culturel via des portages, partenariats et soutiens à l'immobilier.
L'exercice ne se limite pas aux actions relevant de la compétence culturelle intercommunale, l'attention est portée autant aux thématiques déclarées d'intérêt communautaire : musiques anciennes et arts attachés, lecture publique, qu'aux autres secteurs : arts plastiques, théâtre, cinéma.

☑ Tourisme

L'économie sociale et solidaire est quasiment inexistante en ce domaine sur Dieppe Maritime, alors que le potentiel existe.

Une association : l'Union Touristique Les Amis de la Nature agit dans ce domaine. Son activité se concentre sur l'organisation de **randonnées** intergénérationnelles et à prix modérés. En créant du lien social, elle permet à ses adhérents de découvrir Dieppe et sa région. A ce propos, la diffusion des circuits de randonnées pourrait permettre le développement d'un tourisme de nature.

Un office de tourisme d'agglomération

Depuis 2007, l'office de tourisme d'agglomération, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), a succédé à l'office de tourisme de Dieppe, sous forme associative. Cette décision repose sur la volonté d'offrir une image forte et cohérente de l'ensemble des communes constituant la communauté d'agglomération.

☑ Sport et loisirs

Le champ du sport est assez diversifié mais **peu représenté** par rapport à d'autres territoires. Il s'agit généralement, avec la culture, des deux champs qui ont le plus de poids dans le monde associatif. Dieppe Maritime participe au dynamisme sportif en investissant dans des équipements collectifs de qualité.

Aux côtés de clubs sportifs « habituels », de multiples structures de proximité, on trouve sur la région dieppoise des loisirs **liés au site** : des sports de nature type randonnées, VTT, des activités en relation avec la mer comme les associations de pêches sportives, les clubs de voiles, le triathlon…

Le club des cyclotouristes dieppois compte à son actif une cinquantaine d'adhérents : la voie verte permet de pratiquer ce sport en pleine nature et en toute sécurité. La pratique du vélo doit cependant être favorisée par la mise en place de pistes cyclables.

Les acteurs soulignent à propos du sport nautique, un manque dans la pratique amateur et des événements sportifs à multiplier.

Nombre d'événements jalonnent la vie sportive de Dieppe, à l'instar du festival international du cerf volant suscitant pendant ces quelques jours l'engouement de la population.

L'absence d'acteur fédérateur constitue cependant un frein au développement sportif. Par ailleurs, de fortes potentialités existent quant au lien à construire entre sport et économie Convention d'affaires, (image positive pour l'agglomération), qui plus est entre sport et ESS.

L'élaboration d'un schéma de développement sportif sur le territoire de Dieppe Maritime

Dieppe Maritime réfléchit à l'heure actuelle à l'élaboration d'une politique sportive globale, lisible et cohérente. Des réflexions sont menées autour de :

- l'événementiel sportif
- l'utilisation du Stade des Vertus, équipement communautaire
- la prise en compte du handicap dans le milieu sportif
- une clarification entre les types d'actions revenant aux communes ou à la communauté

☑ Environnement

L'Association nationale des coureurs de grève, antenne de Dieppe, s'occupe spécifiquement de la protection de l'environnement. Le nettoyage des plages constitue une bonne part de son activité sans occulter la sensibilisation à la protection du littoral. En dehors du fonctionnement normal de l'association, il est à noter que l'activité de la structure est relativement dépendante de l'actualité, l'implication des différents acteurs et partenaires de l'association variant au gré des catastrophes écologiques.

L'association l'Estran a organisé un **Service Littoral,** composé d'un chef de projet et six ouvriers du littoral. Son activité est principalement centrée sur le ramassage des déchets sur les plages, sur l'entretien et l'aménagement de sites naturels ou aménagés (notamment sentiers côtiers) et le suivi du milieu naturel (notamment érosion des falaises). L'activité de collecte des déchets semble bénéficier d'une bonne visibilité.

Il faut également relever que quelques associations de pêche ont pour objet secondaire la protection de l'eau et son environnement.

On peut s'interroger sur le fait que les acteurs soient **peu nombreux** dans le champ de l'environnement. Le **littoral** constituant pourtant un atout des villes côtières.

☑ Réemploi et recyclage des déchets

Sur le secteur du réemploi et du recyclage de déchets, il est intéressant de mettre en lumière la présence d'acteurs ayant des démarches innovantes et entrepreneuriales.

TRI SIC Environnement est une association portant un projet de collecte, et compactage de déchets en polystyrène, papier, film plastique, carton, pour les envoyer en filière de revalorisation. Le projet vise à améliorer la valorisation par recyclage de type de déchets, en évitant le recours à l'incinération. Il est orienté dans une démarche d'insertion professionnelle pour des publics en difficultés. Toutefois la faisabilité du projet est aujourd'hui remise en question. Les futurs clients n'étant pas prêt à payer le prix d'une « meilleure » valorisation de leurs déchets par rapport aux solutions d'éliminations existantes. A l'heure actuelle, le projet est à l'arrêt.

TRI SIC serait prêt à étudier les possibilités de développer des activités de collecte et valorisation de déchets encombrants ménagers, de type ressourcerie-recycleries si les collectivités locales s'engagement sur cette voie.

L'association Relais Emploi Services et le CAT de l'ETRAN se sont associés afin de créer une entreprise de recyclage de DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques), « **Les Cyclades** ». Celle-ci est la première entreprise d'insertion agréée du territoire. (*cf. partie 3.1.2. Zoom particulier sur les acteurs de l'insertion par l'économie)*

☑ Transports

L'association **Vélo services** s'est positionnée sur la location, le gardiennage, la récupération, la réparation et la vente de vélos. La location d'un vélo est proposée de 1h à l'année, avec un tarif préférentiel pour les dieppois. De mai à septembre, l'association fonctionne essentiellement avec le tourisme. Des paramètres liés à la topographie (cuvette) et à la météorologie freinent le développement de la pratique cycliste. En outre, un parcours cyclable plus développé et sécurisé permettrait un développement de l'activité. La voie verte constitue un atout pour le cyclisme.

Une autre association est présente sur le territoire : l'association Avance dont l'activité relève de la location de deux roues. Celle-ci sera cependant étudiée dans les acteurs institutionnels car elle fonctionne uniquement via la Mission Locale.

Le projet de Schéma Local des Déplacements

Afin d'assurer une meilleure desserte en transports en commun, le projet prévoit une restructuration du réseau « urbain » de bus actuel, autour de trois lignes fortes et cinq lignes secondaires.
Le réseau d'agglomération quant à lui est étendu à dix communes via le transport à la demande, lequel complète l'offre départementale existante.
En outre, il est projeté un nouveau point central sur le réseau : la gare.

3.1.2. La Synthèse de l'enquête auprès des acteurs du territoire

Après ce premier panorama général des acteurs, centré sur les domaines de compétences de la communauté d'agglomération, on peut s'intéresser de manière plus détaillée au profil des structures ayant répondu au questionnaire adressé en avril - juillet 2009. La plupart d'entre elles ne **se reconnaissent pas dans la dynamique de l'économie sociale et solidaire.**

Dans la mesure où l'exhaustivité n'était pas recherchée, beaucoup de données sont incomplètes. Il ne faut donc pas utiliser ces données à des fins statistiques.

Sur les structures ayant répondu au questionnaire :

- on compte 23 associations loi 1901, aucune mutuelle ni société coopérative (SCOP).

- **52**% ont des **salariés**. Mais pratiquement toutes fonctionnent à l'aide de bénévoles.

- La majorité intervient sur le territoire de l'agglomération, un certain nombre agit à l'échelle départementale.

- Le nombre de salariés par structure est disparate : on trouve 6 structures de 1 à 10 salariés permanents temps plein, 4 structures de 11 à 30, et 2 au-delà de 30. Le CAT ETRAN est le plus gros employeur avec 37 salariés dont 150 en situation de handicap. A noter que l'Estran,

le Relais Emploi services, l'OPAD, et Avance emploient des personnes en insertion socio professionnelle.

- Le nombre moyen de bénévoles actifs est de 34.

☑ Les champs d'activités couverts

CHAMPS D'ACTIVITES	%	Nb de structures
Social	21.7	**5**
Accompagnement de projet (insertion, formation…)	13	**3**
Culture	30.5	**7**
Sport	8.7	**2**
Logement	4.3	**1**
Tourisme	4.3	**1**
Environnement	8.7	**2**
Mobilité/transport	**8.7**	**2**

Cette répartition fait apparaître là encore un large éventail d'activités, démontrant la richesse de l'économie sociale et solidaire.

☑ **Publics visés**

PUBLIC	%	Nb de structures
Tous publics	56.5	**13**
jeunes	8.7	**2**
chômeurs	17.4	**4**
Personnes âgées	4.3	**1**
Personnes handicapées	8.7	**2**
Organismes, (personnes morales) particulières	**4.3**	**1**

Il est important de souligner qu'en grande majorité les structures s'adressent à tous les publics. Ce qui n'empêche pas les acteurs de réserver certaines de leurs prestations à des publics spécifiques.
Quoiqu'il en soit, l'économie sociale et solidaire sur ce territoire **n'est pas une économie « réservée » à des publics en difficulté** sociale, économique ou culturelle… Sur d'autres territoires, cette tendance n'est pas toujours aussi nette.

L'étude conduite via les questionnaires ne permet pas de vérifier finement l'interaction entre les protagonistes de l'économie sociale et solidaire de Dieppe Maritime, mais leurs écrits traduisent certaines tendances.

La majorité des structures employeuses trouvent leurs interlocuteurs à une **échelle territoriale plus élevée** : Conseil Général et Conseil Régional. La référence au département peut en partie s'expliquer par le caractère social affirmé de certains établissements. A contrario, les associations constituées de bénévoles s'insèrent dans le tissu communal et ont donc pour principaux interlocuteurs les mairies.
Le rôle des pouvoirs publics, bien qu'il y ait des collaborations lors de projets ponctuels, se manifestent plus dans le soutien financier via les subventions que dans l'accompagnement technique. A ce propos, on dénote peu de mécénats/ partenariats avec les entreprises.

Le **problème financier** est une constante parmi les associations, celui-ci freine les initiatives et les possibilités de développement. La nécessité de mettre à disposition des locaux a également été soulignée. Deux plus values sont attendues sur l'immobilier : favoriser le lien social au sein de la structure et assurer une meilleure visibilité.

La plupart des associations n'ont pas à court terme de projets de développement, elles **se concentrent sur leurs activités existantes**. Cependant, cela ne doit pas masquer les initiatives de certains.

Plusieurs projets au sein de structures existantes ont été identifiés.
Voici les pistes générales évoquées dans les questionnaires pour pérenniser ou renforcer les structures existantes :

- L'IME Château Blanc accueillant des enfants en situation de handicap et leur proposant une formation, souhaite créer de nouveaux services liés à l'aide à la parentalité.
- Le CAT ETRAN prévoit l'extension de différents services : l'affaire à repasser, l'entretien des jardins, le caramel de pommes, et l'augmentation du nombre de places pour les formations. Des réflexions sont engagées sur le montage d'une activité réalisation de mobilier en bois.
- Le Cerf volant club de Dieppe voudrait déployer ses activités de formation, animation et accompagnement sportif
- Le Relais Emploi Services désire augmenter l'offre d'insertion quantitativement et qualitativement en se diversifiant notamment vers le tourisme. Par ailleurs, l'association souhaiterait pouvoir financer des modules de professionnalisation de 50h pour assurer une réinsertion plus efficace.
- L'Académie Bach souhaite développer ses partenariats nationaux, et accueillir en résidence des artistes en proximité des locaux de l'association
- L'OPAD aspire à diversifier son offre aux personnes âgées
- Le CNL souhaite augmenter le nombre de membres
- TRI SIC Environnement envisage de développer son activité avec un recrutement à la clé.
- L'Estran aimerait étendre ses activités muséographiques et développer une activité Ostréicole

Nombre d'**acteurs adhèrent à l'idée d'une dynamique territoriale tournée vers l'ESS**. Ils y voient des plus values principalement en termes de soutien au développement économique (soutien à l'investissement et au financement, à l'immobilier d'entreprise), de communication (vers le grand public et vers les collectivités privées et publiques). Sont également cités dans une proportion moindre et par ordre décroissant : l'accompagnement technique pour le montage de projets, l'appui à l'émergence d'activités nouvelles, la professionnalisation et la mise en réseau.

Deux thématiques ressortent quant aux potentiels d'activités sur le bassin dieppois. D'une part les **services à la personne** qui bien que présent sur le territoire, ne satisfont pas pleinement la demande. A ce sujet, une diversification des services déjà existants semble se profiler.
D'autre part, le secteur du **tourisme** requiert l'attention. Il convient toutefois de préciser la demande, il s'agit plus d'un tourisme « alternatif ». On entend par là, un tourisme social et tourné vers la nature.

3.1.2. Zoom particulier sur les acteurs de l'insertion par l'économie

☑ Les structures d'insertion et de formation

En proximité du champ de l'action sociale, on trouve des acteurs investis sur la formation, l'insertion sociale et professionnelle ou le soutien à la création d'entreprises. Il existe des ressources importantes pour favoriser le développement des initiatives.

Hors cadre institutionnel, plusieurs types de structures facilitent et assurent l'insertion professionnelle.

▲ Pour mémoire

Les structures de l'insertion par l'économie

Dans le domaine de l'insertion par l'activité économique on rencontre trois grands types de structures :

- **Les entreprises d'insertion** : sont des unités de production qui visent spécifiquement l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'exercice d'une activité économique. Elles se situent dans l'économie marchande, leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes. Elles peuvent adopter le statut de SA, SARL ou même d'association. Les personnes embauchées (pour une durée limitée, maximum 24 mois) ont la possibilité de se réadapter à une activité professionnelle avant d'accéder au marché de l'emploi. Les contrats sont de type CDD d'insertion, contrats d'apprentissage, de qualification... L'Etat compense par des subventions et des exonérations fiscales.

- **Les associations intermédiaires** : visent également l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'exercice d'une activité économique. Elles embauchent des personnes, sans emploi, pour les mettre à disposition d'employeurs (particuliers, artisans, entreprises) pour des activités productives souvent non concurrentielles. Elles assurent en outre une fonction d'accueil des personnes ainsi que l'accompagnement et le suivi de leur parcours de réinsertion. Leur existence est conditionnée à l'obtention d'un agrément préfectoral. Les contrats sont de type CDI à temps partiel ou CDD d'insertion.

- **les Chantiers écoles** : combinent deux objectifs : faciliter l'insertion professionnelle de publics en difficulté et réaliser un travail d'utilité collective. L'organisation peut varier d'un Chantier-école à l'autre, selon que l'un ou l'autre des objectifs, productif ou social, est privilégié. La dimension pédagogique et la construction du projet individuel sont des questions prégnantes. Les contrats sont de type Contrats emploi solidarité (CES), Contrats emploi consolidé (CEC)…

- **les ateliers et chantiers d'insertion** : ont pour mission la remise au travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. L'ACI peut être dit de « remobilisation » ou « pré professionnel/qualifiant ».
L'ACI de remobilisation vise l'acquisition de comportements adaptés en situation de travail, l'activité proposée constitue le point de départ pour d'autres formations qualifiantes.

L'ACI pré professionnel correspond à l'exercice d'une activité directement utilisable professionnellement. La formation se fait à la fois en situation de travail (activité) et en dehors (formation complémentaire).

Au niveau régional, l'URIAE (fédération) permet les échanges et la représentation de ces acteurs vis-à-vis des pouvoirs publics.

Dans la communauté d'agglomération, différents types de statuts de **l'insertion par l'économie** sont représentés à travers l'ACREPT (Atelier et Chantier d'Insertion) l'association Estran (Chantier d'insertion), l'association Relais Emploi services (Association Intermédiaire), entre autres.
A noter, les chantiers d'information sont présents en nombre sur le territoire de Dieppe Maritime, toutefois l'information s'avère diffuse à l'heure actuelle. Un entretien plus poussé avec le PLIE apportera un éclairage approprié sur le secteur.

✓ L'**ACREPT** a développé son activité autour d'un sujet peu commun : le flipper, laquelle lui vaut une certaine renommée parmi les connaisseurs. Elle s'est diversifiée autour de deux autres champs : la fresque et l'informatique. En 2006, l'association employait 20 salariés en insertion professionnelle. Aujourd'hui, l'ACREPT désire requalifier la friche ou relocaliser les activités avec d'autres acteurs en « pôle ESS » avec services communs et affichage fort (Ensemble, AI, Les Cyclades).

✓ L'association Estran a mis en place le **Chantier d'Insertion Estran Environnement Littoral** : Il embauche 12 personnes bénéficiaires des minima sociaux, pour une période de 6 mois renouvelable (sur 24 mois au maximum) en Contrat d'Avenir. Un Chef de Projet, un Encadrant Technique et un Travailleur Social constituent le personnel encadrant. Ces champs d'activités concernent la veille anti pollution, l'entretien et l'aménagement de sites naturels côtiers, les actions de sensibilisation et d'information des publics (scolaires, touristes et locaux) Le département a émis le souhait d'avoir une gestion associative cohérente et régulière sur la quasi totalité de son littoral. Ainsi, ESTRAN CIEEL complète l'action des associations AQUACAUX, DEFICAUX et du Service Littoral ESTRAN sur la bande littorale de Seine Maritime.
En outre, le programme **Hissons la Grand'voile** accueille 16 personnes en difficulté sociale envoyées par la ville de Dieppe. Les matinées sont consacrées à l'accompagnement social, administratif ou de soins ; l'après midi aux ateliers collectifs et individuels : couture, menuiserie, bricolage, jardinage, matelotage, peinture fresque, mosaïque, loisirs créatifs, informatique. Les produits sont proposés à la vente dans le magasin du musée.

✓ Le **Relais Emploi Service** propose ses services essentiellement aux particuliers : activités relevant de « l'entretien » pour les particuliers : ménage, espaces verts…notamment. Ce champ d'action permet d'assurer une certaine stabilité : l'association a peu subi le ralentissement de l'activité en comparaison d'autres structures positionnées plus sur les services aux entreprises.
La structure fonctionne également via le PLIE avec les clauses d'insertion : à ce jour, 3 personnes ont été placées pour un chantier de démolition.
Le Relais Emploi Services est bien identifié sur le territoire. Il emploie à ce jour environ 13 salariés en insertion professionnelle.
L'association se finance via le paiement des prestations et l'octroi de subventions.

Ces opérateurs sont considérés de prime abord comme fragiles. En effet, il est souligné un manque de coordination tant au niveau local qu'à l'échelle des dynamiques départementales existantes sur Fécamp (ETTI) et Le Tréport. (AI Drakkar).

- ✓ L'association **Ensemble vers l'insertion et l'Emploi** accompagne environ 250 personnes

par mois vers le retour à l'emploi sur le territoire de l'UTAS, par le biais de prescriptions pour les marchés publics. Les acteurs publics sont impliqués dans la vie de l'association soit au niveau du financement, soit de l'accompagnement de projet, soit en tant que prescripteur du marché.
La réussite de l'association tient surtout au bon tissu relationnel développé dans l'ensemble du département.

La communauté d'agglomération présente également sur son territoire une offre de **formation** destinée principalement aux demandeurs d'emplois : on citera les associations Forjecnor 2000, Education et formation, Fodeno et une récente ETTI.

L'antenne de Dieppe de **Forjecnor 2000** offre un large choix de formations professionnelles mais également la maîtrise des compétences clés. Par ailleurs, la structure est prestataire pour le pôle emploi.
La section dieppoise d'éducation et formation, propose des formations de 3 à 9 mois alternant cours et stages en entreprise, et se positionne sur l'insertion via des chantiers. A terme, l'association souhaiterait se tourner vers les entreprises via le droit individuel à la formation (DIF).

L' ETTI : **E2i** basée sur Dieppe et sur Fécamp emploie 12 salariés ETP environ, pour un chiffre d'affaire de 500.000 €. La structure fut crée par l'entreprise Sémaphore de Rouen (antennes pour cellule de reclassement et organismes de formation) en partenariat avec le Conseil Général, l'Etat et l'UREI sur le montage. Elle exerce son activité dans le domaine du reclassement.

Une EI « **Les Cyclades** » portée par le directeur de Relais Emploi Services, suite à un transfert d'activités du CAT ETRAN, sur la collecte et le tri des Déchets Electriques Et Electroniques DEEE (démantèlement des téléviseurs et ordinateurs) est progressivement mise en place avec une perspective de doublement de son activité à court terme. Le projet fait suite à une opportunité : aux vues de l'impossibilité de réaliser les opérations en termes de process et de sécurité, l'EI fut affectée à la sous traitance.

L'UREI travail avec le Département via l'UTAS sur la création d'établissement d'insertion professionnelle :

- Deux projets non abouti : une ETTI pour personnes handicapées et une EI dans le secteur du bâtiment.
- Deux projets en cours aujourd'hui

☑ Les clauses sociales dans les marchés publics

L'application de la **clause sociale** est de plus en plus systématique dans les marchés publics. Le PLIE coordonne l'application de la clause et finance un poste de facilitateur. Une délibération de l'agglomération existe d'ailleurs pour conditionner l'aide à l'investissement à l'application de la clause avec un système de pénalités en cas de non respect.

▲ Pour mémoire

Les clauses d'insertion sociale dans les Marchés Publics

Les acheteurs publics peuvent introduire dans leurs marchés des clauses, dites d'insertion sociale, destinées à favoriser l'emploi de publics en difficulté par les entreprises qui obtiennent les marchés publics.
Elles sont de deux types et peuvent s'utiliser de façon cumulative :

→ Article 14. Modalité d'exécution du Marché par l'entreprise
Cet article permet de prévoir dans un marché public des clauses d'exécution favorisant l'insertion de publics éloignés de l'emploi. La mise en œuvre de cette clause n'a donc aucune influence sur le choix de l'entreprise. Il est simplement demandé à l'entreprise candidate de réserver un volume d'heure en parcours d'insertion. L'entreprise choisit librement les modalités de la clause d'insertion.

→ Article 53 I. Critère de sélection de l'entreprise
Cet article permet, au titre de la sélection des offres, de prendre en compte le critère de « performance en matière d'insertion professionnelle du public en difficulté » en complément des critères classiques de la valeur technique, du prix ou des délais d'exécution. Seulement, ces critères doivent nécessairement avoir un lien avec l'objet du marché : ce dernier doit donc avoir une dimension sociale. Pour les marchés « ordinaires » de travaux, de fourniture ou de service, cela équivaut à faire usage de l'article 14 du code.

La collectivité publique peut décider d'agir de façon plus directe :

→ Article 30. Marchés publics de services d'insertion professionnelle et/ou de qualification
L'objet du marché doit être « une action d'insertion sur laquelle peut se greffer la réalisation de travaux ou la prestation de services à titre de support. Le contenu en insertion doit alors être suffisamment important ».

→ Article 15. Marchés réservés
Cet article permet de réserver des marchés ou des lots à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes employant principalement des personnes handicapées.

☑ La responsabilité sociétale des entreprises RSE

La CCI a effectué un repérage de pratiques RSE. Sans considérer que toutes les entreprises relevant de la RSE peuvent être recensées en tant que structures d'économie solidaire (c'est à dire visant la mixité économique, une rentabilité sociale et environnementale et une gouvernance appliquée), il s'avère que les réseaux RSE et ceux de l'économie solidaire se croisent parfois.

A l'heure actuelle le système employé n'a pas permis d'identifier des entreprises, toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'en existe pas : lors de la semaine du développement durable : une entreprise a été repérée sur une démarche qualité ISO développement durable.

▲ Pour mémoire

La Responsabilité Sociétale des Entreprises s'inscrit directement dans la logique du développement durable et de l'esprit d'entreprendre autrement.

Certaines entreprises considèrent qu'elles ont un intérêt collectif et propre à développer leur responsabilité sociale et environnementale. Au-delà de l'acte civique qu'elles posent dans ce cadre, elles constatent qu'elles peuvent ainsi accroître leurs performances commerciales et financières, réduire à terme les risques industriels et écologiques et renforcer leur compétitivité :

- elles s'imposent alors des critères sociaux et environnementaux,

- elles respectent chacun de leurs "partenaires" (les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, les membres de la communauté et les habitants de la planète.),

- elles participent à la vie de la Cité,

- elles élaborent et appliquent des chartes éthiques,

- et elles collaborent à l'harmonie sociale et écologique de la planète.

Les PME ont particulièrement intérêt à intégrer ce concept dans leur stratégie à partir du moment où la RSE influe sur l'image et la réputation de l'entreprise, sur la motivation de ses salariés actuels ou potentiels et de celle de ses clients, ou sur les possibilités de financement et de co-traitance (avec des Grandes Entreprises de plus en plus soumises à des cotations éthiques).

À cette fin, les entreprises peuvent, à l'heure actuelle, s'appuyer sur des outils existants, en particulier les normes : de management de la qualité (ISO 9001), de management de l'environnement (ISO 14001, EMAS), de management de la sécurité au travail (OHSAS 18001), d'éco-conception (ISO/TR 14062), etc.

Zoom particulier sur les organismes adaptés pour le travail des personnes handicapées

Il semble y avoir assez peu d'acteurs sur l'agglomération. Hormis, l'association **CAP Emploi** qui est une structure départementale dépendant de l'Association pour l'Insertion Professionnelle

des Personnes Handicapées (AIPH association adhérente à la Coordination Handicap Normandie) facilitant la mise en relation entre les demandeurs d'emplois handicapés et les entreprises.

Il n'existe qu'un seul Centre d'aide par le travail : le **CAT ETRAN**. Il propose des services à la personne et aux entreprises, et emploi à ce titre sur 370 salariés permanents en temps plein, 150 personnes en situation de handicap pour des activités assez variées : des activités de repassage et de blanchisserie, de jardinage, de conditionnement. Le CAT renouvelle ses champs d'action en tentant d'anticiper la demande : Ainsi on notera le **projet de pressing écologique** devant aboutir à la création de 7 à 8 emplois. Récemment la structure s'est également positionnée sur la reconnaissance de **produit du terroir avec le caramel de pommes** (labellisé).
La majorité de ces financements proviennent de subventions publiques, un quart du paiement des prestations.
C'est un acteur solide, il est le plus le plus gros employeur d'ESS avec une capacité d'initiatives qui semble importante.

▲ Pour mémoire :

La loi du 10 juillet 1987 fait obligation aux entreprises de 20 salariés et plus d'embaucher au moins 6% de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Pour déroger à cette règle, les entreprises peuvent verser une contribution à l'AGEFIPH[5] et/ou sous-traiter une partie de leur production auprès de structures de travail adapté.

Deux types d'entreprises supports existent en matière de travail pour les personnes handicapées :

- **Les centres d'aide par le travail (CAT)** accueillent des travailleurs handicapés dont la capacité est inférieure à 1/3 de la capacité normale de travail. Ces salariés au profil spécifique sont sous la tutelle de la DDASS[6], et perçoivent une dotation pour l'accompagnement pédagogique des personnes.

- **Les ateliers adaptés** accueillent des travailleurs handicapés dont la capacité est supérieure à 1/3 de la capacité normale de travail. Ils sont alors statutairement liés aux dispositifs gérés par la DDTEFP[7]. L'objectif des ateliers adaptés est de promouvoir les travailleurs handicapés et de leur permettre d'accéder à des emplois en milieu ordinaire. En cas de nécessité, ils peuvent embaucher jusqu'à 20% de salariés valides.

[5] AGEFIPH : fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
[6] DDASS : direction départementale des affaires sanitaires et sociales
[7] DDTEFP : direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

3.2 Regard sur les ressources en faveur du développement des partenariats et des initiatives

Le territoire dispose de plusieurs atouts importants pour favoriser les initiatives. Il s'agit soit de dispositifs publics nationaux, soit d'outils propres au territoire, soit encore de ressources pour accompagner ou financer les projets de création d'entreprise (Boutique de gestion…). On peut évoquer de manière détaillée quelques-unes de ces ressources.

Les acteurs institutionnels présents sur le territoire sont bien organisés et identifiés : ils visent à accompagner les initiatives et créer des liens avec l'entreprise

3.2.1 La mise en place de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation du bassin dieppois et ses partenaires

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois concentre ses activités autour de **l'accompagnement du public vers l'emploi** via une plateforme d'orientation, une de recrutement par simulation et une cellule de reclassement pour les licenciements économiques**.**
Elle soutient l'émergence et l'implantation d'activités à l'aide de divers outils d'accompagnement avec le concours de nombreux partenaires tels que la boutique de gestion, l'ADIE, l'ACSE, Cap compétences (deux associations promouvant le temps partagé), Balise (structures en réseau d'aide à l'émergence d'activités), l'institut CAPEB (Création et reprise d'activités dans le secteur du bâtiment). Parallèlement elle lance avec ses partenaires et en fonction des opportunités, des chantiers d'insertion.
Elle a également un rôle d'anticipation et d'observation de la situation globale de l'emploi et sur le territoire dieppois.

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois se penche sur la question de la mobilité des jeunes dans l'accès au travail. Elle a également co financé avec la région de Haute Normandie, l'étude sur l'outil d'accompagnement collectif de type couveuse / coopératives d'activités et d'emploi CAE.

Qu'est-ce qu'une coopérative d'activités et d'emplois ?

La vocation d'une coopérative d'activités et d'emplois est d'apporter un appui technique et logistique et un support juridique aux personnes souhaitant tester la faisabilité de leur projet d'activité en "grandeur nature".
Elle accueille des porteurs de projet qui désirent se lancer dans la création d'entreprise, mais qui reculent devant le risque d'échec. Quel que soit le statut, demandeur d'emploi, allocataire du RMI ou salarié, elle propose de vérifier la viabilité économique du projet tout en bénéficiant du **statut d'entrepreneur salarié.** La coopérative prend en charge toute la comptabilité et met à disposition

des entrepreneurs-salariés une logistique leur permettant de se concentrer sur le développement de leur activité.
Outre le cadre juridique, le porteur de projet peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des temps d'échanges collectifs avec d'autres porteurs et des rendez-vous individuels dans de nombreux domaines (marketing, commercialisation, vente, comptabilité-gestion, informatique...).
La période d'accompagnement peut durer de 3 mois à 2 ans**.** A l'issue, le porteur peut choisir de cesser ou de poursuivre l'activité soit en créant seul une nouvelle entreprise soit en intégrant de manière pérenne la coopérative.
En général, les coopératives d'activités et d'emplois ne proposent pas d'hébergement (même si des outils de travail peuvent être mis à disposition, ordinateurs, photocopieuse, téléphone...).
Les coopératives d'activités et d'emplois s'inscrivent pleinement dans l'économie sociale et solidaire dans la mesure où elles favorisent le droit à l'initiative économique pour tous et les démarches d'entreprenariat collectives. Au niveau national un réseau fédère une partie des coopératives d'activités et d'emploi (Coopérer pour entreprendre).

Qu'est ce qu'une couveuse ?

L'objet d'une couveuse est l'hébergement juridique de tout type d'activités développées par des porteurs de projet et l'apprentissage du métier de chef d'entreprise. L'intérêt est de réaliser un test grandeur réelle de viabilité du projet et de vérifier les aptitudes à devenir chef d'entreprise sur une durée de 12 mois, renouvelable deux fois.
Les entrepreneurs à l'essai sont issus d'une première structure d'accompagnement dans le montage de leur projet. En couveuse, ils vont passer à une phase opérationnelle : le démarrage de leur activité.
La couveuse met donc à disposition une équipe de permanents : comptables, gestionnaires et chargés de mission spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprise. Mais le lieu de production de l'activité se trouve en dehors de la couveuse.
A l'issue du test, la couveuse calcul le résultat économique de l'activité et le reverse à l'entrepreneur. Une contribution peut être prélevée par la couveuse en couverture de certains frais.

Le projet est maintenant porté par Dieppe Maritime. Celui a été retenu dans le cadre du pacte développement durable conclu avec le Conseil Général de Seine Maritime (soutien financier et technique des projets exemplaires qui s'inscrivent dans une démarche globale de Développement Durable), et constitue la fiche action n°3 du Contrat d'agglomération 2007/2013 (*Axe 1 : Valoriser l'attrait de la façade littorale, Objectif 1.1 : Développer une politique de communication et de promotion vers les touristes, les entreprises et les nouveaux habitants*). Un pôle de la création d'entreprises doit être construit dans un lieu unique, en HQE comprenant une pépinière d'entreprises et un dispositif collectif d'accompagnement à la création d'activité mixant couveuse d'entreprise et coopérative d'activité et d'emploi. Le dispositif doit évoluer pour passer d'une logique de couveuse à une logique de CAE. Le pôle doit être un outil destiné à favoriser l'économie locale par le soutien apporté aux jeunes entrepreneurs.

Le **PLIE Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,** est un programme d'accompagnement permettant le retour à l'emploi de chômeurs de longue durée, par un accompagnement individualisé et personnalisé dans le cadre d'un parcours d'insertion.

La **Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre** crée en 2003**,** regroupe sept communautés de communes, plus la communauté d'agglomération soit 116 000 habitants. Elle se répartit sur le territoire à travers des permanences dans les villes et quartiers pour l'accueil et le suivi de ses usagers. Ses missions l'amènent à travailler avec les agences du Pôle Emploi et les trois UTAS.
Elle compte 25 salariés dont 16 conseillers, son budget est de 69 000€ pour 2009.
La structure se focalise avant tout sur l'accompagnement des jeunes vers l'emploi : ses outils principaux son la formation, l'Evaluation en Milieu de Travail EMT (insertion dans une entreprise d'une durée maximale de deux semaines et donnant lieu à une évaluation du demandeur d'emploi) et la Période en Milieu Professionnel PMP (C'est un stage en entreprise d'une durée maximale de dix jours, il est réservé exclusivement aux jeunes qui ont intégré le programme C.I.V.I.S.) Un système de parrainage avec les entreprises (cinquante) permet de répondre plus efficacement aux besoins des jeunes.

La mission locale intervient également sur un plan plus global dans l'accompagnement des jeunes : santé, logement, accès à la culture, aux loisirs, au sport... afin de consolider la situation de son public face à l'emploi.
Sur 15 000 jeunes habitant sur la bande littorale, la mission locale en accueille 2 500.
Actuellement, la mission locale oriente d'une part ses efforts vers le développement de la relation avec les entreprises à partir d'une base de données, le maintien d'un suivi, une communication appuyée. D'autre part, elle réfléchit à une stratégie globale concernant la mobilité des jeunes afin de mutualiser les coûts de gestion, de diversifier l'offre de services existante.

L'association **Avance** née avec la création des emplois jeunes, a modifié son activité afin de venir en appui sur la mobilité des 16-25 ans. Via la Mission Locale, elle propose la location de deux roues sur des courtes périodes (de 1 à 3 mois) à prix modérés. Elle compte 3 salariés permanents dont un contrat aidé. A moyen terme, l'association prévoit une diversification de son activité vers les chantiers d'insertion.

3.2.2 Les acteurs de l'accompagnement et du financement de projets

☑ Les acteurs de l'accompagnement de projets

Le territoire dispose d'une assez bonne présence d'acteurs ou de structures intervenant en appui ou dans le suivi des porteurs de projets. Que ce soit la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine Maritime, la communauté d'agglomération, la Boutique de gestion, l'ADIE, ou Seine Maritime Expansion, tous ces acteurs interviennent en tant qu'accompagnateurs de porteurs de projet. Pour la plupart, ils ont l'habitude de travailler ensemble.

Bien qu'il existe sans doute des choses à améliorer concernant l'appropriation de l'ESS dans le fonctionnement des services proposés par ces acteurs, comme par exemple les rendre plus lisibles aux porteurs de projets potentiels et les rendre plus complémentaires, il s'agit de structures importantes représentant un atout pour le territoire.

Néanmoins, ils se répartissent les rôles de manière différente :
Classiquement, on retrouve les chambres consulaires sur des actions de formation, d'accueil et de suivi individuels des porteurs. La Chambre de Commerce et d'Industrie intervient sur l'ensemble des filières industrielles et commerciales, la chambre de Métiers et de l'Artisanat sur l'artisanat (700 artisans sur Dieppe, travail en proximité avec le CFA).

Les principales missions de la **CCI** relèvent de :

- l'accueil et de l'information générale (entreprises commerciales et industrielles) : 20 réunions collectives par an (soit 250 personnes par an) ainsi que des stages de formation 4 fois par an (30 stagiaires).
- l'accompagnement individuel : 150 entretiens par an.
- l'accompagnement et du suivi post création pendant trois ans : Club jeunes créateurs au sein d'Eco biz (dispositif de partage des connaissances entre entreprises) ainsi que deux, trois visites d'entreprises par an.

La chambre de commerce se fait par ailleurs le relais de la plateforme initiative. Des agents de la CCI sont mis à disposition de **Dieppe Bresle Initiative**, l'association fonctionne aussi grâce à la cinquantaine de bénévoles. Cette structure intervient dans le financement et l'accompagnement à la création ou à la reprise de toute activité à l'exception de l'agriculture ou des professions libérales. La reprise d'activité ne constitue toutefois que 25% des suivis. La création est le fruit pour moitié de demandeurs d'emploi. Son action repose sur un partenariat local et sur l'association des compétences. Dieppe Bresle Initiatives mobilise des professionnels venus de tous les horizons, entreprises, banques et administrations, cabinets d'expertise comptable, juridique... pour favoriser le partage d'expériences et le conseil aux entrepreneurs en démarrage. Elle a notamment un rôle fédérateur.

- La **Boutique de gestion** se focalise sur la création ou la reprise d'entreprise généralement des TPE, dans l'artisanat, BTP et commerce essentiellement. En majorité les porteurs sont des demandeurs d'emplois bien que l'on trouve également des salariés.
L'accompagnement est à la fois collectif : formation de deux jours, et individuel : montage du projet avec comme point d'orgue la recherche de financements. Malgré le dispositif mis en place, ses usagers ont tendance à vivre l'accompagnement comme une contrainte administrative supplémentaire, et ne mesure la plus value apportée qu'à l'aune des financements obtenus.
Le raisonnement tenue par la boutique de gestion se fait en terme de rentabilité, aucune différence n'est faite entre les porteurs de projets ESS, et les autres : ce sont avant tout des entreprises.

Des outils **d'intervention et d'accompagnement spécifique en matière de projets d'économie solidaire** ou d'entreprenariat collectif (par exemple, création ou reprise sous forme coopérative…) sont encore peu présents sur le territoire. Des démarches de partenariats entre la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation du bassin dieppois et les acteurs de

l'accompagnement à la création d'entreprise sont en cours afin de sensibiliser/former à la création d'entreprise relevant de l'économie sociale et solidaire. Le projet de Couveuse et CAE viendra également combler ce vide.

Illustration des spécificités de l'accompagnement de projet en économie solidaire (D'après les travaux menés au sein de l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire du Nord-Pas de Calais en 2001)

Pour les acteurs du Nord Pas de Calais, en économie solidaire, l'accompagnement se caractérise par sept facteurs conjugués :

1. **une représentation territoriale forte, avec un réel ancrage culturel**
Cela implique que le projet est en perpétuelle confrontation avec son environnement, qu'il évolue et se transforme en cherchant une adaptation permanente aux réalités locales.

2. **un travail très amont, permettant de développer la culture de l'initiative et l'émergence de projets**
Les structures d'accompagnement ne présélectionnent pas les candidats à l'initiative, une idée étant considérée comme aussi légitime qu'un projet.
Cette pratique favorise la culture de l'entrepreneuriat, le sens de la solidarité entre toutes les catégories de population. Elle facilite la mise à jour de projets très divers (activités, statuts, ..).

3**. un regard particulier sur les personnes en difficulté face à l'emploi**
Les structures d'accompagnement membres du réseau s'adressent majoritairement à des publics précarisés (jeunes, femmes issues des immigrations, personnes handicapées, personnes à faibles revenus, …), habituellement exclus de l'entrepreneuriat.
Leur action contribue à faire en sorte que le droit à l'initiative pour tous prenne corps, dans une démarche où le droit à l'expérimentation et le droit à l'erreur (entraînant un soutien à la réorientation), la reconnaissance de la montée en compétences font partie intégrante du projet.

4. **une expérience de travail par filière**
Cette approche permet de créer progressivement une expertise par filière, de faciliter la mise en réseau des entrepreneurs. Les principales filières concernées : services aux personnes, environnement, agriculture biologique et durable, domaine culturel et interculturel, transport et tourisme, Technologies de l'Information et de la Coopération, …

5. **La mise en réseau et la mobilisation des ressources de l'économie solidaire**
Les supports ressources techniques ou financiers, les personnes ressources du réseau (chefs d'entreprise prêts à partager leur expérience, parrain, …), … se fédèrent autour des projets, ce qui qualifie les démarches et permet un certain partage des risques (associations de porteurs, conseils des personnes expérimentées, financements alternatifs, …

6. **Un accompagnement mixte qui conjugue le suivi individualisé et les dynamiques collectives**

La démarche individualisée se centre sur la valorisation des ressources du porteur et la réponse à ses besoins propres ; les espaces collectifs privilégient la réciprocité, l'association de personnes, la coopération, …

7. **Des démarches alternatives pour accompagner**
Les outils de suivi utilisés sont construits eux-mêmes sur une pédagogie de l'échange, de la réciprocité, de la solidarité, de la coopération.

Nombre de clubs d'entrepreneurs existe sur le territoire dieppois et sur la région. Ces structures interviennent essentiellement en termes de mutualisation des connaissances et moyens.

Le Groupement des Entrepreneurs Région de Dieppe Eu le Tréport **GERDET** est une association de chefs d'entreprises des régions de Dieppe - Eu et le Tréport, regroupant une centaine d'entreprises (TPE et grandes entreprises) soit entre 9 et 10 000 salariés autour du développement économique local et régional.
Retours d'expériences, partage de compétences, attractivité de la région dieppoise constituent les domaines d'actions du GERDET. Actuellement, le groupement se mobilise sur le projet EPR afin qu'il y ait des retombées pour les entreprises locales : 3000 emplois sont annoncés, l'objectif est de 50% en local. Une autre de leur piste d'action consiste à remédier au besoin d'équipements culturels et éducatifs de qualité dans le but de faire venir les cadres.
Une opération lancée avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois « 50 chances 50 emplois » a été lancée pour le coaching de jeunes. Elle doit permettre à des jeunes de 18 à 30 ans, issus des zones urbaines sensibles (ZUS), d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle.

Le **Club Inter Entreprises du Littoral (CIEL)** réunit trente trois entrepreneurs essentiellement du territoire dieppois, par un système d'adhésion. L'objectif est de développer les échanges entre PME / PMI et grandes entreprises dans les domaines de l'organisation et des solutions technologiques. Six réunions sont organisées par an sur des sujets d'actualité choisis par les entrepreneurs dont une réunion qui a lieu dans un lycée, temps d'échange entre le monde de l'entreprise et les étudiants.

Le CIEL a donné naissance à une autre structure qui elle est ouverte : le **Club Qualité**, espace de mutualisation des moyens et connaissances autour de la certification environnementale (ISO 14 001 notamment). Le comité de pilotage composé de la CCI et de responsables qualité issus de différentes entreprises détermine les sujets des différentes réunions thématiques de l'année à destination des entreprises et étudiants.

Le **Club des Jeunes Dirigeants (CJD) d'entreprises - Section de Dieppe :** Le CJD est un mouvement patronal, né en 1938, qui rassemble 3000 chefs d'entreprise et cadres dirigeants animés par la commune conviction que l'économie doit être au service de l'homme. Le CJD a pour objectif d'accompagner dans sa mission tout jeune dirigeant soucieux d'améliorer sa performance et celle de son entreprise. Le CJD est un mouvement de jeunes dirigeants qui défendent l'idée d'un libéralisme responsable.

Le **Club Logistique & Perspectives du Littoral** est une association regroupant des entreprises industrielles, de la grande distribution et de prestations de services ayant recours à/ou exerçant une activité logistique. Elle œuvre en faveur de la mutualisation des moyens et connaissances afin de promouvoir et valoriser la filière logistique. Animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, le Club est membre de « Logistique Seine Normandie » et du « Pôle de Compétitivité Logistique ». Il regroupe plus d'une vingtaine d'adhérents issus des secteurs du transport, de la logistique, de la grande distribution et de l'industrie, ainsi que des organismes (administrations, collectivités) œuvrant en faveur du développement dans ce secteur d'activité.
Chaque année, le Club Logistique et Perspectives du Littoral propose un programme complet comportant :

- Des conférences - débats sur des thématiques liées à la logistique
- Plusieurs visités d'entreprises et de plates-formes logistiques
- Des opérations collectives (forums, participations à des salons…)

La **Grappe d'entreprises VIALOG** est spécialisée sur les services industriels et logistiques interentreprises associant 11 entreprises :
- Sous traitance et assemblage de haute technicité
- Différenciation retardée
- Logistique de distribution
- Logistique de retour (DEEE)

Normandie ECOBIZ est un espace virtuel collaboratif de partage des connaissances et de diffusion d'informations à l'échelle de la Normandie, visant à favoriser les échanges et synergies entre entreprises. Les membres se retrouvent par communautés d'intérêts et de pratiques.

Le **Plato Haute Normandie, antenne de Dieppe** est elle aussi un club d'entrepreneurs lequel fonctionne sur l'adhésion pendant deux ans des entrepreneurs. L'activité s'articule autour de l'organisation de réunions, dont les thèmes sont décidés par les chefs d'entreprises.

Seine Maritime Expansion est une Agence de développement économique au service des entreprises et des collectivités locales. Elle assure un soutien tant en ingénierie de projet que d'un point de vue financier. Elle est un lieu de rencontres entre les acteurs publics et privés.
Le comité est financé par le Département de la Seine-Maritime et dispose de ressources complémentaires provenant des cotisations de ses adhérents. Elle gère trois types de fonds :

- Fonds de revitalisation concernant les projets industriels
- Fonds de développement PME
- Avance remboursable aux PME

Ces acteurs se connaissent. Dieppe Maritime a mis en place le **Comité Technique Economique,** rendez vous mensuel qui permet de faire le point sur les dossiers en cours sur le territoire. Les partenaires associés sont les chambres consulaires, la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois, office de tourisme,…Cela permet aussi de traiter de certains thèmes spécifiques entre partenaires (exemple : dernier CTE sur le FEADER).

Ces différents clubs et réseaux d'entreprises pourront être des appuis ou sollicités afin **de créer des ponts et échanges avec les dynamiques d'acteurs de l'ESS.**

A noter également, l'**Association Synergies** est un réseau développement durable regroupant des grandes, petites et moyennes entreprises, des consultants, des organisations professionnelles, et les écoles de la région Haute Normandie soit 120 membres. Elle fonctionne sur 9 groupes de travail, le septième s'intéresse plus particulièrement à la relation entreprises et territoires : il s'agit d'accompagner l'entreprise dans le cadre de l'Agenda 21 du territoire. Synergies agit sur deux plans : un aspect échange, mutualisation des savoirs et diffusion, et une application concrète auprès des entreprises avec l'instauration de « bonnes pratiques ». L'association a mis également en place un concours afin de mettre en exergue les entreprises responsables.

☑ Les acteurs financiers

Le constat est qu'il n'existe pas beaucoup d'outils financiers favorisant les initiatives en économie sociale et solidaire. Aucun acteur n'intervient par exemple, dans le champ de l'épargne citoyenne. Et lorsque les outils existent, ils sont peu lisibles ou mal connus.

- Haute Normandie Active fait partie du réseau France Active, elle apporte son aide auprès de structures solidaires déjà employeuses de plusieurs salariés en finançant le développement de l'emploi. Elle Facilite l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprise. Sa mission est de créer ou de consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus (les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les seniors). L'aide se fait en trois temps : l'expertise financière, le financement et l'accompagnement et suivi.
Le fonds de confiance est un dispositif de la Caisse des Dépôts confié en gestion à France Active pour activer l'émergence et la création de nouvelles entreprises sociales. Ce fonds est destiné à aider le lancement de nouvelles "entreprises sociales" (entreprises d'insertion, ateliers protégés, etc.) par des entreprises sociales existantes.

- l'**Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)** défend le droit à la création pour les chômeurs de longue durée ou les bénéficiaires du RMI. Elle accorde des prêts à des taux avantageux notamment des microcrédits à ces personnes qui sont habituellement exclues du système bancaire classique. Elle propose également des prêts « en nature » d'outils de travail ou de matériel (véhicules, ordinateurs…).

- les **CIGALES** sont des Clubs d'Investisseurs Locaux pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire, composés de 5 à 20 personnes chaque fois, qui prennent des parts dans le capital des entreprises afin d'accompagner leur création et développement. Les sommes investies donnent droit à des dégrèvements d'impôts. La durée de vie du Club est limitée à 5 ans.
Bien que chaque Club définisse sa propre stratégie d'investissement, chacun d'entre eux est rattaché à la Fédération Nationale des Cigales.
Par ailleurs, l'intervention d'un Club Cigales permet également de solliciter la société de capital risque Garrigue. Celle-ci intervient en fonds propres sous formes de prises de parts sociales et de compte courant d'associé pour des montants situés entre 5.000 et 30.000 €
Aucune Cigales n'est recensée en Haute Normandie. Pour aller plus loin : www.cigales.asso.fr

- Le **Réseau Entreprendre** : Fondé et animé par des dirigeants de grandes entreprises, le réseau Entreprendre mobilise des bénévoles, dirigeants d'entreprise en fonction ou à la retraite, pour accompagner des projets de création ou de développement de PME. En complément d'un accompagnement personnalisé le porteur de projet peut bénéficier d'un prêt d'honneur. Il s'agit d'un prêt accordé à la personne et remboursable sur 5 ans, d'un montant situé entre 15.000 à 50.000 euros sans intérêt ni garantie. Il permet d'abonder les fonds propres et de renforcer les prêts bancaires.
Ce réseau autrefois focalisé sur les créations de PME « classique », a diversifié son offre avec un accompagnement spécifique pour les entrepreneurs sociaux. Il s'agit du programme « Entreprendre Autrement. ». L'Entrepreneur Social est définit de manière très large par le Réseau Entreprendre : Il s'agit d'un « porteur d'un Projet Economique au service d'un Intérêt Collectif ou d'une Finalité Sociale. Une entreprise peut être sociale par les salariés qu'elle emploie, les clients de ses produits ou de ses services, les fournisseurs qu'elle fait travailler, la Gouvernance qu'elle a choisie. Les Entrepreneurs sociaux sont investis dans le champ du handicap, de l'insertion professionnelle, du logement, de la mobilité ou de l'environnement… »
Pour aller plus loin, voir le site du réseau Entreprendre Normandie Seine & Eure : www.reseau-entreprendre-normandie-seine-et-eure.fr

- La **NEF :** La Société financière de la Nef est une coopérative de finances solidaires. Depuis sa création en 1988, elle exerce une double activité de collecte d'épargne et de crédit dans le cadre d'un agrément de la Banque de France.
L'épargne collectée sur des comptes de dépôts à terme ou sur des comptes courants est déposée par des particuliers, des associations et des entreprises. Toute personne physique ou morale désireuse de donner un sens à son argent peut ouvrir un compte à la Nef.
Les financements accordés par la société financière de la Nef permettent de soutenir la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale et environnementale.

- Les **banques coopératives et mutualistes :** Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel.

- Les **fondations d'entreprises :** De nombreuses fondations d'entreprises relevant de l'économie sociale soutiennent les projets d'entreprises à vocation sociale ou environnementale. Parmi les principales, on peut citer : La Fondation de France, la Fondation Caisse d'Epargne (PELS), la Fondation MACIF, les fondations de grandes entreprises (EDF, Veolia,…)

3.2.3 Les réseaux d'acteurs

☑ Réseaux nationaux ou régionaux

Les différents acteurs de l'ESS repérés sur le territoire relèvent pour une bonne part de **réseaux informels**. Lorsqu'ils sont intégrés dans des **réseaux structurés**, ceux-ci sont **spécifiques à l'activité** exercée sans volonté de transversalité des domaines.
Pour autant ceux-ci ci peuvent s'appuyer sur des réseaux régionaux ou nationaux en fonction principalement de leur statut (UREI, URSCOP, COORACE, GRAINH) ou de leur appartenance à l'ESS (CRES). La liste n'est pas exhaustive.

L'Union Régionale des Entreprises d'Insertion **UREI** fédère les Entreprises d'Insertion EI et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ETTI sur la Haute Normandie.
La structure a pour objet : l'accompagnement à la création de postes d'insertion via le suivi des porteurs de projet. Elle a également un rôle de facilitateur dans le montage de clauses d'insertion auprès des collectivités et autres grands donneurs d'ordre. Ce travail s'est d'ailleurs réalisé en partenariat avec l'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale). Le repérage des acteurs s'est fait via le réseau de partenaires et lors d'animation de session de formation sur les clauses sociales.
L'activité de l'UREI est fortement liée aux possibilités de financements de postes par l'Etat (DDTEFP) et le Conseil Général. Aujourd'hui l'Etat relançant les contrats aidés, cela constitue une nouvelle incitation à créer des emplois d'insertion.
L'UREI constate une émergence de nouvelles activités et une quantité importante de sollicitations de porteurs de projet.
Aujourd'hui, l'UREI ne souhaite plus faire de travail de communication, mais se concentrer sur l'accompagnement des porteurs de projets.

L'**URSCOP** Union Régionale des Sociétés Coopératives fédère les coopératives, et assure pour elles des missions d'appui et de conseil et accompagne toutes les créations de nouvelles coopératives de Haute Normandie. C'est un réseau de mutualisation des moyens tant techniques que financiers. Les coopératives adhérentes financent l'URSCOP, à travers une cotisation basée sur un principe de solidarité.
L'URSCOP est donc un puissant service d'aide à la création et au développement.

Le **COORACE** regroupe les associations Intermédiaires (AI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Entreprises d'Insertion (EI), Proxim' Services, Organismes Agréés Service à la Personne regroupés sous cette marque, des Centres de formation, groupements d'employeurs, etc. L'objectif est de favoriser l'accès à l'emploi pour tous.
Il développe différents services spécifiques (assistance juridique, formation…) et intervient activement dans la mise en œuvre de démarches de certification (CEDRE, AFNOR services),

renforçant leur professionnalisme et leur capacité à créer des emplois, à produire des biens et services de qualité.

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale (**CRES**) de Haute Normandie est une association, issue de la volonté des acteurs régionaux de l'Economie Sociale de se regrouper pour créer une structure permettant de défendre leurs intérêts et d'œuvrer pour la promotion et le développement des structures de ce secteur et leur plus-value sur le territoire régional.
La CRES fédère les associations, mutuelles et coopératives de Haute Normandie relevant de l'économie sociale.

☑ Les centres sociaux : ACSAD.

Dans le paysage associatif, les centres sociaux jouent un rôle particulier d'animateur de la dynamique d'un quartier. Au nombre de 3 sur l'agglomération, les centres sociaux disposent de moyens logistiques (locaux, personnel) qu'ils peuvent mettre disposition d'autres acteurs associatifs ou de porteurs de projet. L'agglo de Dieppe compte trois centres sociaux :

- Dieppe Neuville – **Association Oxygen** (600 k€)
    - ACI Atelier Recherche d'emploi
    - ACI Bricolage Bois
- Dieppe Jeanval – **Maison Jacques Prévert** (800 k€)
- Arques la Bataille – **Espace Georges Thurin**

Cela représente environ 60 à 70 permanents.

Les misions des centres sociaux relèvent de :

- l'accueil et écoute des habitants
- l'animation socio culturelle : intergénérationnelle et interculturelle, en collectif
- la réponse aux besoins des habitants : bibliothèque, garderie, loisirs et culture, informatique, prêt de matériel…

Plusieurs projets jalonnent l'activité des centres sociaux. A titre d'exemple, on citera le partenariat avec le bailleur local. Cette collaboration a donné naissance au projet « **Stop ascenseur** » : les jeunes du quartier aident les personnes âgées à faire leurs courses.
L'action « **Fable** » à Jeanval se base sur l'intergénérationnel à travers l'accueil des mères et grand mères pour accompagner les mères : cela a pour conséquence d'augmenter le taux de scolarisation car les mères n'ont plus la crainte de laisser leur enfant à l'extérieur.
Répondant au besoin des habitants, le centre social de Neuville gère une Halte garderie.
Le marché des savoirs propose l'échange et la vente des productions des centres sociaux.

D'autres projets n'ont pas pu se poursuivre : l'association **Creacoop**, coopérative d'habitants en collaboration avec l'association Oxygen, fonctionnait autour d'activités rémunératrices (repas quartier, peinture sur porcelaine) pour financer des départs en vacances ou encore le projet de création d'une bibliothèque. Malgré l'engouement de la population, Creacoop s'est terminée à la fin des subventions car le projet n'était plus rentable financièrement.

Les centres sociaux fonctionnent sur des conventions de financement avec les communes (30 à 50% du capital). Par ailleurs, en juin 2009, tous les centres sociaux ont signé une convention avec le département reconnaissant la mission de lien social des centres avec des objectifs d'actions. La convention a permis un apport financier via la CAF.

Un organisme particulier : l'**ACSAD** Association des Centres Sociaux de l'Arrondissement de Dieppe née en 2004 met en réseau et mutualise les moyens de 11 centres sociaux. L'association les représente auprès du Conseil Général et de la CAF. L'ACSAD n'est pas un porteur de projet mais se positionne en tant qu'accompagnateur des projets des habitants : accompagnement technique au montage de projet, recherche de financements…
L'ACSAD porte actuellement un projet de requalification de friches par la mairie. A cet effet, un dossier de candidature pour l'appel à projets éco région solidaire a été déposé.

☑ La maison des associations

La ville de Dieppe a créé à destination des associations dieppoises la Maison des associations. La structure encadrée par une équipe de trois personnes, sert d'adresse de domiciliation et met ses locaux à dispositions dont un studio d'enregistrement. Elle rend également des services matériels (photocopies…) et permet de relayer des informations. Ses horaires d'ouverture en continu la rendent accessible également pour les travailleurs.

Elle bénéficie d'une bonne visibilité auprès des associations, et son utilité est largement reconnue.

☑ Un organisme spécifique : l'ADRESS

L'Agence Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire et Sociale de Haute Normandie **ADRESS** fut crée en 2005 suite à l'organisation d'un Forum régional mettant en avant le besoin de coordination au niveau régional du secteur de l'ESS. La CRES n'ayant pas de salariés et ne souhaitant pas se développer, il a été décidé de créer l'Agence qui fonctionne aujourd'hui avec 2.5 ETP. La région et les deux départements sont à la fois membres et en sont les principaux financeurs, avec l'Etat au travers du SGAR, et la caisse des dépôts.

L'ADRESS a un rôle fédérateur et animateur ; elle est un lieu d'information et de diffusion des pratiques de l'ESS sur le territoire, elle impulse une dynamique de mise en réseau des acteurs et elle apporte un accompagnement et un soutien technique dans le montage des projets d'ESS.

Trente structures sont aujourd'hui adhérentes de l'ADRESS. Les personnes physiques ne peuvent y adhérer. La clef d'entrée à l'ADRESS est basée sur les pratiques et non pas sur les statuts évitant ainsi certains débats entre Economie sociale et solidaire.

Si l'ADRESS a une vocation régionale, l'idée est d'intervenir sur les territoires de projets, donc de se rapprocher des agglomérations et pays pour travailler en direct avec eux. C'est ce qui est prévu sur Dieppe avec la présentation des fiches ESS à l'automne.

3.3 Regard sur les coopérations entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics

Dans la mesure où elle inscrit son action dans une logique misant sur l'ancrage territorial, l'apport de biens et de services utiles à la société locale et la mixité des ressources (marchandes, publiques, non monétaires), l'économie sociale et solidaire **ne peut envisager un plein développement sans une coopération étroite avec les pouvoirs publics locaux**.

Inversement, ceux-ci peuvent trouver dans les réponses apportées par les entrepreneur-e-s solidaires en termes de mobilisation collective, de développement d'activités à plus-values sociales et environnementales, de capacité à intégrer les notions de proximité et de réseaux, … des solutions pour:
- accompagner ou créer des emplois accessibles à des publics laissés pour compte par les logiques de marché.
- développer des nouveaux services et dynamiser l'économie locale
- porter des innovations dans le domaine social, mais aussi dans des domaines d'activités émergents tels que l'environnement, les technologies de l'information et de la communication, le commerce et le tourisme éthique, …

Force est cependant de constater que dans la majorité des sites français, **les coopérations entre acteurs de l'économie sociale et solidaire et les collectivités locales restent encore souvent partielles, peu contractualisées**,… et que la connaissance mutuelle est encore un vaste terrain à défricher.

- ***Un soutien matériel et financier des communes important mais peu lisible***

Bien qu'aucune des communes de l'agglomération Dieppe Maritime n'affiche clairement la volonté de favoriser l'économie sociale et solidaire (il n'y a pas par exemple d'élu délégué sur ces questions), toutes interviennent pour soutenir les acteurs :

- soit par le biais de financements (d'après les réponses apportées aux questionnaires : les pouvoirs publics participent régulièrement au financement des activités en octroyant des subventions),

- soit en leur apportant un soutien matériel (maison des associations, prêt de locaux, de salle de réunion, mise à disposition de matériel, …). Bien qu'un effort soit fait dans l'immobilier, les différents acteurs interrogés ont toutefois insisté sur l'insuffisance de locaux notamment à destination des entreprises.

- ***La volonté affichée du conseil régional et du conseil général***

La **région Haute Normandie** s'est lancée dans l'accompagnement des porteurs de projets grâce à l'appel à projets **Eco Région solidaire**, dispositif créé en 2006. Eco Région solidaire intervient pour soutenir toute initiative à caractère innovant, qu'elle soit technique ou sociétale. Les projets présentés s'inscrivent dans une démarche partenariale. Le dispositif permet aux dossiers sélectionnés de bénéficier d'une aide pour l'étude de faisabilité (validation technique et économique). Celle-ci est modulable, plafonnée à 100 000 € par entreprise ou association, et à 80% maximum des dépenses éligibles, pour une période maximale d'un an. Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à accepter de suivre un module d'accompagnement dans la maturation, la structuration et la conduite de leur projet de création d'activité (phase de faisabilité).

Le **département de Seine Maritime** pour sa part, a pris acte du rôle économique du secteur. Un poste de **chargé de mission ESS** a été créé en 2005, au sein du service développement économique.
Le Conseil Général s'est engagé dans l'élaboration d'un **PLDESS**, lequel devrait être validé d'ici 2010. Dans ce cadre, il est prévu de lancer des appels à projets pluriannuels, d'octroyer des financements sur la création d'activités et d'emplois (couveuses, pépinières d'entreprises) et de développer des moyens pour permettre l'essor des activités de finances solidaires.

Le département se pose en tant que **facilitateur, accompagnateur**. Il a également un rôle à jouer dans la mise en réseau des différents acteurs de l'ESS. Il participe aux instances et dispositifs clés de l'ESS sur la région : Ecorégion solidaire (le chargé de mission appartient au comité de sélection des dossiers), l'ADRESS…

L'ESS est prise en compte de manière **transversale** par le département. Bien qu'il n'y ait pas de ligne budgétaire dédiée à l'ESS, il existe des aides ponctuelles. En outre plusieurs services tels que l'environnement, les transports et les déchets sont mobilisés sur le sujet.
Le service d'insertion professionnelle est très actif, notamment en ce qui concerne les clauses sociales dans les marchés publics.

- ***La communauté d'agglomération : un nouvel interlocuteur pour l'économie sociale et solidaire***

La **communauté d'agglomération** a été identifiée par les entrepreneurs sociaux et solidaires comme un **atout** majeur pour le territoire. Bien qu'il n'y ait pas eu création d'un poste spécifique sur ce champ, la collectivité, à travers ses **compétences de développement économique et politique de la ville,** détient de nombreux leviers pour participer au développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire. La communauté s'est déjà engagée en faveur de l'ESS avec la construction du pôle de la création d'entreprises. Elle aura également à jouer un rôle d'orientation en désignant les filières à développer.
Il existe une différence de dynamique entre **Dieppe-Neuville et** le **reste du territoire** avec une concentration des initiatives dans la ville centre. Ainsi la ville réfléchit déjà à la création d'une épicerie sociale, d'un nouveau centre social et d'une régie de quartier.

Il faudra donc être particulièrement vigilant à ces divisions, qui peuvent mettre en péril certains projets.

- ***L'ADEME sur les projets à vocation environnementale***

L'ADEME Haute Normandie pourra être un partenaire mobilisé sur les projets à vocation environnementale : Prévention et réduction des déchets à la source, préservation de l'environnement, réemploi et recyclage de déchets.

L'ADEME intervient sous forme de subventions d'investissement et peut également être mobilisée pour (co)-financer des études de faisabilités.

- ***Les prestations de services des acteurs de l'économie sociale et solidaire aux collectivités locales : un potentiel de collaborations à développer***

Il s'agit de mettre à jour d'autres modes de relation que la seule dépendance matérielle ou financière sans véritable engagement contractuel.
Cependant, les éléments d'informations recueillis sont insuffisants pour avoir une vision réelle de ces collaborations. Il ressort néanmoins des questionnaires que plusieurs structures ont déjà répondu à un appel d'offres. Mais les collaborations de type marchand sont assez limitées. Les marchés publics de l'agglo favorisent les salariés du **PLIE**. Par ailleurs, des contrats aidés existent dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale **CUCS**. Il faudrait donc appliquer la clause sociale à ce public.

A terme, cette démarche de **commande publique éthique** devrait être approfondie et se diffuser. Il s'agit d'un terrain à partir duquel de nouvelles collaborations pourraient se développer avec l'économie sociale et solidaire. Les entrepreneurs sociaux et solidaires **auront à se saisir de cette réflexion afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des collectivités**.

Afin d'illustrer ces propos, notons que la Ville de Dieppe étudie les **potentiels de développement des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective,** notamment la restauration scolaire. Des premiers tests et expérimentations ont été réalisés. Mais le manque d'offres adaptées, ou satisfaisantes en termes de prix ou de réglementation sanitaire existantes localement ou nationalement, freine ce type d'initiatives. Une réflexion sur les potentiels d'évolution de la restauration collective, en partenariat avec d'autres collectivités locales également intéressées, est porteuse d'opportunité de créations d'emplois et d'activités. (cf. partie 3.5 Les projets des acteurs et les potentiels en émergence ou développement repérés sur le territoire, filière Agriculture)

3.4 Regard sur les coopérations entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les entreprises du territoire

Comme la vocation de l'économie sociale et solidaire est bien de rechercher une mixité des ressources (marchandes, non marchandes / publiques et privées). Il est important d'identifier les collaborations existantes marchandes ou non marchandes avec les entreprises dites classiques.

A ce jour, sur l'agglomération dieppoise, les collaborations entre les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises « classiques » sont assez **restreintes**.

La vision des structures d'accompagnement des porteurs de projets donne un éclairage sur la question. Les différents entretiens traduisent un manque d'appropriation de l'ESS par les entreprises. « Concept fourre tout » sans réalisation concrète, l'ESS mérite une **meilleure communication** auprès de ceux-ci. Par un effet boule de neige, la divulgation se fera aux futurs porteurs de projet, notamment à l'égard des salariés en reconversion professionnelle.

La Mission locale pointe le rôle des PME et TPE en matière d'insertion durable, elle préconise donc le soutien au développement des PME sur le territoire, ce qu'elle réalise déjà via le service d'aide à la réponse aux appels d'offre publics.

3.5 Les projets des acteurs et les potentiels en émergence ou développement repérés sur le territoire

Lors des entretiens, neuf filières ou secteur d'activités ont été détectées comme porteuses de potentiels d'activités et d'emplois relevant de l'économie sociale et solidaire. :

- Valorisation de la mer,
- Tourisme,
- Energies renouvelables,
- Agriculture,
- Réemploi et recyclage des déchets,
- Services de proximité,
- Logement,
- Mobilité et déplacements.
- Sport

☑ Tourisme

Les acteurs ont considéré qu'à l'heure actuelle, le tourisme bien que présent, est sous exploité eu égard à la richesse du patrimoine naturel du bassin dieppois. De plus, les entreprises existantes ne sont pas fédérées, il y a donc certainement un rôle à jouer pour Dieppe Maritime avec l'appui de l'office de tourisme.

Le tourisme « vert » notamment est à développer à travers la marche à pied, le vélo... A ce propos, un fort besoin de partenariats collectivités/privés/associations dans l'élaboration des divers projets de tourisme de nature se fait ressentir.

Le pré-projet écotourisme responsable et solidaire à l'échelle départementale.

L'objectif est de créer une structure en capacité de développer l'écotourisme durable et solidaire dans le département pour répondre aux besoins de marchés de proximité.
Les activités pressenties concernent :
- la constitution d'un réseau des acteurs de l'écotourisme responsable et solidaire et leurs parties prenantes
- la production d'un guide du tourisme à faible empreinte écologique et solidaire dans le 76
- la construction des offres produits « séjours à faible empreinte écologique et à plus-values sociales» pour développer la fréquentation touristique.

En outre, il y a un manque en matière de tourisme à destination du plus grand nombre : on trouve peu d'équipements collectifs type auberge de jeunesse.

☑ Mer

Le **port** de Dieppe est bien connu en tant que port coquillier (premier port de France pour la coquille Saint Jacques soit 45% des débarquements). Sa gestion, son aménagement et son entretien relève depuis 2007, en régie directe, du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, comprenant la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, l'Agglomération Dieppe Maritime et la Ville de Dieppe.
Son développement se construit autour de quatre axes : le Transmanche (ligne Dieppe Newhaven), le commerce (import/export), la pêche (poissons, et coquilles Saint Jacques) et la plaisance. La région a fait le pari de maintenir un équilibre entre ses quatre activités et a investi 45 millions d'euros sur une période de cinq ans.
La moitié des recettes proviennent à l'heure actuelle du Transmanche grâce essentiellement au fret.
Dieppe se positionne en tant que port régional avec des vraquiers, en provenance de la Mer du Nord, de la Baltique et de la Méditerranée avec une spécialisation sur certains produits : pneus, bois,

ferrailles, graines (niches commerciales). Récemment, le port a développé le trafic de pales d'éoliennes avec l'ambition de devenir un « port énergétique ».
Concernant la plaisance, un doublement de la capacité d'accueil est prévu avec la construction d'un port en cale sèche. La mise aux normes environnementales afin d'obtenir le pavillon bleu constitue le prochain chantier.

Dieppe est un port de pêche côtière à faible tonnage : 10 000 tonnes, positionné des produits de qualités élevés. Le marché aux poissons constitue le prochain projet sur cet axe. En renforçant la vocation maritime de Dieppe, l'attractivité du port doit être génératrice d'emplois et de services. Ainsi le port attire nombre d'entreprises spécialisées dans la transformation des produits de la pêche. : Pêcheries de Fécamp, Crusta Frais, Folie Pasquier, Davigel, etc.…Mais cela reste marginal et donc à développer. Des expériences de mise en réseau de Boutiques de savoirs Faire Locaux seraient, dans ce contexte, intéressantes à mettre en mouvement.

Etude : la filière « produits de la mer en Seine Maritime », Seine Maritime Expansion, décembre 2007

Le document envisage des pistes de réflexion concernant la valorisation de la production locale.
L'image de produits frais apparaît comme un atout à développer tant auprès des professionnels que des consommateurs à travers le label « Fraîcheur du littoral ». Dans ce même ordre d'idées, la vente directe sur les quais doit être favorisée via leur aménagement.
La construction d'une filière autour de la transformation des produits de la Mer notamment le filetage est à envisager.
Enfin, la renommée de la coquille Saint Jacques peut être un produit d'appel pour d'autres articles locaux.

☑ Energies renouvelables

Actuellement la région soutien fortement l'activité du port de Dieppe avec notamment une spécialisation dans l'arrivée par la mer des pales d'éoliennes.
Un projet de **parc éolien off-shore des deux côtes** est à l'étude (l'enquête publique sera bientôt lancée): pour l'heure la réflexion n'a pas été anticipée sur les différentes potentialités de services aux entreprises et les services aux cadres par les entreprises locales.

Un exemple, **la SCIC bois énergie**

La création d'une SCIC permet de produire une énergie locale qui se substitue aux énergies fossiles, cela contribue à la valorisation du patrimoine bocager, diminue les pollutions dues au transport et œuvre en faveur de l'insertion professionnelle.

La société achète, transforme du bois issu de déchets de scierie, d'élagages, de taille de haies, d'éclaircies dans des forêts et des parcs en plaquettes de chauffage et les vend aux collectivités et particuliers. La collectivité vient en appui puisqu'elle investie dans les plateformes de séchage. Les agriculteurs sont chargés de l'approvisionnement.

La SCIC a l'avantage de constituer une source de revenu supplémentaire pour les agriculteurs et de participer à la préservation des haies.

Une autre opportunité en matière de création d'emplois pourrait voir le jour avec l'implantation de l'EPR à Penly via la clé d'entrée ESS.

☑ Agriculture

La filière lin est bien structurée et concentre beaucoup de producteurs et de filatures. La relocalisation de la production sur le territoire si elle est envisagée, se situerait à la frontière entre tourisme, agriculture, industriel, artisans, d'où de nombreuses potentialités de développement.

Concernant le développement des **produits bio et en circuits courts** dans les cuisines centrales, la Ville de Dieppe a déjà mené une expérience d'introduction de bio et circuit court dans sa cuisine centrale, intitulée « Bien manger pour tous ». La cuisine centrale alimente les écoles et une résidence de personnes âgées.
Il y a une vraie volonté de travail pour les communes et l'agglomération sur ce sujet.
Beaucoup d'éléments doivent être approfondis :

- quels sont les producteurs et terrains disponibles ? A l'heure actuelle **un projet de maraîchage bio a été identifié.**
- comment développer les surfaces locales, où et comment mobiliser de nouvelles surfaces (délaissés, plans d'urbanisme, etc.…) ?
- quels débouchés en terme de volume et donc de coût ?

Des partenariats avec les réseaux AMAP et Jardins de Cocagne seront à envisager.

De plus, dans un territoire d'agriculture intensive, il sera particulièrement nécessaire d'informer les agriculteurs au préalable sur les débouchés offerts.

Un exemple, **les biocabas**

L'objectif est de favoriser les filières courtes, régionales, de trouver des débouchés à l'agriculture biologique et de sécuriser le développement de la production par une organisation de mise en marché tout en œuvrant pour l'insertion économique.

En amont de la production, la coopérative fournit des intrants utilisables en agriculture biologique et effectue la distribution et la vente de produits et légumes aux particuliers. La structure fonctionne sur le principe de l'abonnement des consommateurs. Les paniers bio sont livrés dans des points relais une fois par semaine, ils contiennent des produits frais, bio et de saison.

☑ Réemploi et recyclage des déchets

Deux porteurs de projet existent sur le territoire : L'**ESAT** (ancien CAT d'ETRAN) et l'association intermédiaire (**Relais Emploi Services**), lesquels sont en partenariat pour monter une Entreprise d'Insertion de **recyclage de DEEE**.

Le projet **TRI'SIC environnement** souhaite quant à lui, développer une activité de collecte et de recyclage de déchets. Pour ce dernier, l'opportunité d'une **ressourcerie** est également à l'étude.

L'**ACREPT** œuvre également dans le champ du recyclage des déchets puisqu'elle effectue un travail de retraitement et de réparation de **matériels informatiques**.

Qu'est ce qu'une ressourcerie ?

Ce concept est issu des pratiques québécoises et vise le réemploi de produits et de matériels usagés (encombrants, vaisselle, vêtements, matériel pour personnes dépendantes, …).

En lien avec la collectivité en charge de la gestion des déchets et les opérateurs déjà en place, il s'agit, de développer via une **collecte sélective dynamique** (passant, notamment par le couplage déchetterie/ressourcerie), **la vente de produits issus de la récupération et du réemploi**.

La ressourcerie se réfère aux exigences de l'économie solidaire, c'est-à-dire entend développer une activité :

- viable économiquement (grâce à la mixité des ressources),

- apportant des plus-values sociales (services utiles, réserve d'une partie des emplois pour les personnes en difficulté face à l'activité, …) et environnementales (optimisation des matériaux, protection de l'environnement, …),

- fondée sur une logique d'entrepreneuriat collectif (associatif ou coopératif).

Par les apports qu'elle génère en termes de valorisation matière, la ressourcerie participe activement aux efforts déployés par les collectivités intercommunales pour répondre aux exigences européennes dans ce domaine.

☑ Services de proximité

Les **services à la personne** bien qu'ils existent sur le territoire sont à encore à **accroître**.
Cela ne nécessite pas forcément la création de nouvelles structures : il est possible de s'appuyer sur des équipements déjà existants pour développer et innover : les cuisines centrales des hôpitaux et écoles, et les entreprises agro alimentaires locales (La Normande, Sodexho)…

Des services en termes de loisirs, sports et culture : dans les Maison de retraites, en mode itinérants pour mutualiser les compétences (exemple : expérience de la ville de Dieppe) offrent d'importantes potentialités.

☑ Logement

Le Logement demande une réflexion sur l'entretien et la rénovation en partenariat avec les bailleurs ainsi que sur la création et l'animation de réseaux d'hébergements solidaires (chez l'habitant) pour jeunes et nouveaux arrivants (Aujourd'hui il n'existe pas de foyer jeunes travailleurs).

Un exemple, **la régie de quartier**

L'association répond à un double objectif : favoriser l'insertion sociale et professionnelle (chantiers d'insertion) des habitants d'un quartier et créer des liens entre les habitants. Elle se compose de membres institutionnels : collectivités territoriales, services de l'Etat et d'adhérents, personnes physiques ou morales.
Une régie propose différents types de services : de proximité (déménagement, atelier de retouches…), aux habitants (bricolage, ménage…), aux collectivités et habitants (espaces verts, peinture…).
Les contrats sont obtenus auprès des logeurs pour l'entretien, le gardiennage, l'entretien des espaces verts afin de les confier aux habitant de la cité par voie de recrutement. L'adhésion à la régie est obligatoire pour bénéficier de l'ensemble des services.

Un cabinet d'architecture EN'ACT, localisé à EU intervient dans le champ de l'éco construction. A l'heure actuelle, cela correspond à une demande ponctuelle émanant de particuliers. Or l'opportunité serait de constituer une filière via un système de partenariats avec les artisans locaux sous l'impulsion des collectivités territoriales.

☑ Mobilité et déplacements

Certes un service de location de deux roues pour les jeunes (association Avance), de vélos (vélo services), de transport à la demande par le Conseil Général existent mais cela reste insuffisant notamment en terme de fréquences, d'horaires, et de dessertes pour le transport à la demande. Une amélioration est toutefois attendue avec la mise en place du Schéma Local des Déplacements.
Il est prévu de mettre en place un service de prêt de voiture sans permis sous condition d'un financement du Conseil Général.
Le département a également lancé une plateforme gratuite de mise en relation et de réservation sur Internet de co voiturage sur l'ensemble de son territoire (www.covoiturage76.net).

D'autre part, les itinéraires cyclables restent à développer. Cette attente est prise en compte dans le Contrat d'agglomération 2007/2013 puisqu'il est prévu l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

☑ Sport

L'activité sportive est bien présente sur la communauté d'agglomération notamment en ce qui concerne les sports nautiques. Le contrat d'agglomération a d'ailleurs prévu de faire de la station nautique du littoral dieppois, un pôle nautique et halieutique structuré, fédéré et reconnu. Le sport peut être un très bon vecteur de communication du territoire et engendrer des retombées économiques. Le sport constitue donc un potentiel d'activités pour l'ESS, qui pourrait se développer dans le cadre du schéma de développement sportif.

Partie 4 : Synthèse du profil ESS de Dieppe Maritime

Profil ESS de Dieppe Maritime

FORCES		FAIBLESSES
Un tissu associatif dense existe sur la ville centre, bien identifié via la Maison des Associations. Quelques acteurs avec des savoirs faire, et des potentiels importants d'initiatives et d'entrepreunariat. Des ressources financières et en ingénierie de projet présentes localement. Les réseaux d'accompagnement et de financement ont des services implantés localement. Des politiques régionales et départementales se structurent pour soutenir la création et le développement des initiatives. La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois est identifiée comme porteur de projet ou relais légitime pour les projets relevant de la création d'entreprises, ou de l'insertion socio professionnelle sur l'agglomération. Un projet de CAE/Couveuse d'entreprise porté par Dieppe Maritime pour répondre à d'autres formes de besoins pour des entrepreneurs locaux. L'ADRESS est une ressource importante pour la mise en œuvre d'actions et le soutien aux dynamiques d'acteurs. Il est noté également une adhésion forte des acteurs interrogés à l'idée du PLDESS : Celui-ci est ressenti à priori comme une plus value pour l'agglomération.		Une concurrence entre territoires existe, d'une part entre Fécamp et Eu-Le Tréport, mais aussi avec Rouen et Le Havre pour capter les entrepreneurs et les initiatives. Il manque de lieux et temps de prospective entre les acteurs de l'ESS. En effet il n'existe pas d'évènements, ou d'outils de mise en lumière des acteurs de l'ESS et de leurs savoirs faire sur le territoire. Il en résulte deux choses : - de nombreux acteurs ne se reconnaissent pas forcément ou clairement dans l'ESS. - un manque d'interconnaissance entre acteurs de l'ESS. Les réseaux d'entreprises ont peu de visibilité sur les acteurs de l'ESS et les partenariats possibles. Il existe parfois une certaine « méfiance » dans l'appellation ESS du fait du manque de concret, ou d'une réduction à l'emploi de personnes en difficulté sociale. Il en résulte un manque d'espaces et de temps de prospective avec les réseaux d'entreprises sur les enjeux du territoire et les coopérations possibles. Peu d'acteurs de l'ESS relevant du secteur marchand : La grande majorité des acteurs est composée d'acteurs actifs sur le secteur non marchand (Education, sanitaire et social, culture). Ce qui donne une certaine fragilité à la capacité d'innovation en termes de biens et services marchands.

OPPORTUNITES		RISQUES
De nombreuses filières et projets en développement sont porteurs de potentiels de développement pour les acteurs de l'ESS. (Neuf filières identifiées avec une demande émergente, et une offre qui a besoin de se structurer) Un travail sur la commande publique de manière à approfondir les possibilités d'introduire des critères en faveur de l'économie sociale et solidaire dans ses appels d'offres : Développement des clauses sociales, mais aussi introduction de clauses environnementales en matière de restauration collective ou de gestion des déchets. Utiliser les politiques de développement de l'agglomération et de ces partenaires (Communes membres, Port, département, Région) pour développer des opportunités pour l'ESS : Réflexion sur les projets d'équipements et d'investissement nouveaux - Réflexion sur l'accès au foncier et à l'agriculture biologique, - Réflexion sur l'opportunité de la création d'immeubles d'entreprises dédiées à l'ESS, ou mixtes ESS et entreprises classiques ou artisans. - Réflexion sur les équipements touristiques. Le volet « entrepreunariat solidaire » peut être consolidé ou accentué au sein des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises (CCI, Chambre des métiers,… des démarches sont en cours en ce sens), mais aussi au sein des réseaux associatifs (ex. La Maison des associations pourrait renforcer son rôle ressources en matière de gestion des associations et de développement économique)		Le bassin de Dieppe peut être jugé trop petit en termes de potentiels d'activités pour certaines initiatives économiques. Réduire la mise en place du PLDESS à une aide matérielle ou financière supplémentaire pour une catégorie d'acteurs, au lieu d'envisager un outil structurant sur des filières et des dynamiques d'acteurs

Partie 5 : Méthodologie d'approfondissement des filières retenues

Trois filières ont été sélectionnées parmi les neuf à pérenniser. Ainsi, les domaines suivants ont été jugés prioritaires lors du comité de pilotage de l'étude, qui s'est tenu le 10 juin 2010, au regard des enjeux actuels de développement de l'agglomération et des projets émergents.

1/ Le réemploi et recyclage de déchets : il existe des porteurs de projet repérés dans ce domaine (ACREPT, Tri'sic environnement, ESAT…) mais aussi des potentiels d'activités et une volonté d'appuyer le démarrage des projets. La possibilité d'un projet de ressourcerie n'est pas à négliger compte tenu de la forte présence d'acteurs prêts à se structurer ensemble.

« Cf. Axe XIII de l'Agenda 21 : Définir une politique d'agglomération pour améliorer la gestion des déchets, limiter à la source et favoriser la valorisation et le réemploi

- *part de tonnage de déchets valorisés,*
- *quantité de déchets produits,*
- *nombre de décharges sauvages localisées et résorbées »*

2/ Production agricole locale durable, et valorisation des produits de la mer : il existe des dynamiques à mettre en œuvre et à approfondir pour le développement du bio et des circuits courts dans la restauration collective.
Il est nécessaire de mieux identifier les potentiels de valorisation locale des produits de la mer notamment la transformation.

« Cf. Axe X de l'Agenda 21 : Préserver et valoriser le patrimoine architectural, paysager et culturel

- *nombre de linéaire de haies restaurées,*
- *nombre de mares restaurées,*
- *nombre de sites bâtis réhabilités par type et localisation »*

« Cf. Axe XII de l'agenda 21 : Promouvoir une agriculture, une pêche et une chasse respectueuses des paysages et de la biodiversité

- *proportion d'exploitants signataires de démarches labellisées (AOC, agriculture biologique…),*
- *Surfaces concernées par l'agriculture raisonnée et biologique et évolution »*

Etude, la filière de formation « transformation des produits de la mer », avril 2007, MDE

Sur Dieppe, 60% des produits péchés sont acheminés vers Boulogne sur Mer pour y être transformés. A partir de ce constat, une réflexion a été engagée sur l'opportunité de créer une filière de formation de fileteur, d'employés de cours de marée ou de poissonnier sur Dieppe. Le maintien du savoir faire du filetage répond aux besoins des mareyeurs et des poissonniers de la grande distribution en permettant de relocaliser le circuit sur le port de Dieppe.

3/ Tourisme durable et solidaire, sur le littoral et dans les terres : le tourisme est un axe de développement fort de l'agglomération. L'objectif est d'approfondir les potentiels et dynamiques à mettre en œuvre pour valoriser le littoral maritime dans une perspective de tourisme durable et responsable. En parallèle, il serait intéressant d'approfondir les dynamiques de mise en valeur de l'agrotourisme et du tourisme vert.
Le développement de cette filière pourra en parti s'appuyer sur l'Office de tourisme.

« Cf. Axe XXIV de l'Agenda 21 : Permettre le développement d'un « tourisme durable »

Nous avons organisés pour chacune de ces filières un double travail :

- Des recherches complémentaires avec les acteurs concernés et repérés localement pour approfondir les potentiels, freins et leviers au développement de ces filières.
- **Trois ateliers de travail collectif** avec les acteurs concernés pour définir des propositions d'actions pour faciliter le développement de ces filières.

Les discussions en bureau communautaire ont permis de faire apparaître un nouvel enjeu sur le territoire de Dieppe Maritime : l'atelier **habitat, logement, insertion** autour de la problématique suivante : comment valoriser l'ESS dans les territoires de politique de la ville ? Ce volet a fait l'objet d'un quatrième atelier de travail.

Partie 6 : Schéma d'orientation pour le PLDESS de Dieppe Maritime

Après ce tour d'horizon des acteurs, des projets, des ressources et des partenariats existants, il convient de faire une synthèse des principales problématiques mises en avant au cours de cette démarche et d'identifier les objectifs de travail qui en découlent, sur lesquels les acteurs ayant participé aux ateliers de coproduction se sont mis d'accord.

Cette synthèse préfigure le Plan de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire qui sera proposé pour validation aux élus de Dieppe Maritime membre du comité de pilotage.

AXE 1 : IDENTIFIER, VALORISER, COMMUNIQUER

Un secteur économique d'importance : la communauté d'agglomération est dotée de 1 500 emplois relevant de l'ESS soit 7,4% de l'emploi total. L'économie sociale et solidaire est pourtant confrontée à un véritable problème de communication.
D'une part étant donné la diversité des initiatives et des structures relevant de l'économie sociale et solidaire, l'existence d'une identité commune sur un territoire donné, d'un sentiment d'appartenance à une même famille de valeurs, est souvent très peu présent ou lisible sur des échelles de territoires comme la Communauté d'agglomération de Dieppe Maritime. On retrouve une visibilité plutôt à des échelles régionales, ou nationales dans la cadre de réseaux structurés.
Il en résulte un manque d'interconnaissance entre acteurs. D'une part l'ensemble des structures ne se revendiquent pas de l'ESS, et si elles le font, elles peuvent avoir des réseaux, des problématiques et des interlocuteurs parfois très différents. D'autre part, il n'y a pas de dynamique du territoire organisée permettant de rassembler, traiter et diffuser une information aujourd'hui éparse concernant l'ESS.
Une meilleure capacité à se connaître, ET se faire connaître constitue par conséquent un véritable enjeu spécifique à l'ESS et une demande récurrente de tous les acteurs concernés.

Il s'avère important de partir des outils de communication déjà existants avant de créer des événements propres à l'ESS. Cet axe est considéré comme **prioritaire,** étape nécessaire et préalable avant tout autre démarche.

Le constat a été posé par les initiateurs de la démarche dès le début des travaux et il s'est confirmé par la suite : la notion et les enjeux de l'économie sociale et solidaire ne sont pas bien connus sur le territoire.

Dans les questionnaires, plusieurs acteurs ne s'identifient pas comme appartenant à l'économie sociale et solidaire alors que non seulement par leur statut mais également par leurs pratiques, ils participent à cette dynamique. Pendant le déroulement des ateliers de coproduction la question de la définition et des contours de l'économie sociale et solidaire a été posée à plusieurs reprises.

Pour plusieurs élus locaux rencontrés, la notion reste « floue » et les enjeux de son développement non maîtrisés.

Bien que bénéficiant dans les circonstances actuelles d'une meilleure visibilité, l'ESS reste de même étrangère aux yeux du grand public. Au mieux, l'ESS est un « concept fourre tout », une nébuleuse.

Il y a donc un travail important d'appropriation et de création d'une culture commune à réaliser, laquelle doit passer par la présentation d'expériences concrètes. Aujourd'hui, il parait en effet important d'une part de démarrer de l'existant pour mieux qualifier et mettre en valeur les activités et projets sur le territoire se revendiquant d'économie sociale et solidaire sur l'agglomération Dieppe Maritime.

D'autre part de travailler sur la reconnaissance des valeurs communes aux différents acteurs de l'ESS sur l'agglomération Dieppe Maritime. Il apparaît donc essentiel de sensibiliser et de donner corps à cette notion d'économie sociale et solidaire à tous les niveaux.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Favoriser la mobilisation de moyens financiers et techniques pour l'organisation et l'animation des temps forts dédiés à l'ESS, initier des partenariats entre les organisateurs d'évènements et les réseaux d'ESS, réaliser un important travail de présentation et de communication auprès des élus, et instances économiques et sociales du territoire seront les missions dévolues au chargé de mission ESS.

Ce premier axe est avant tout organisationnel et repose par conséquent sur un partenariat appuyé **avec les réseaux ESS** : CRESS, URSCOP, UREI, Terre de Liens, GRAIHN, Coorace, Chantier Ecoles, ACSAD, …. ayant la connaissance et l'expérience nécessaire à la diffusion de l'ESS.

Par ailleurs, un partenariat renforcé a été mis en place avec l'**ADRESS** via une **convention** ayant pour objet l'événementiel et les actions de communication.

1) <u>Elaboration d'une page Web ESS sur le portail économique de l'agglomération</u>

Il prévu de s'appuyer sur un support déjà existant : le portail économique de la communauté d'agglomération pour mettre en place web spécifique à l'ESS. Plusieurs informations pourront s'y trouver :

PAGE WEB TYPE

<u>Actualités de l'ESS</u>
Evénements territoriaux et extra territoriaux (exemple : le mois de l'ESS)

<u>L'ESS, de quoi parle t on ? (propos introductif)</u>
Définition de l'ESS et place de l'ESS dans l'économie

<u>L'ESS et Dieppe Maritime</u>
Engagement de la communauté d'agglomération : du diagnostic à l'action
Synthèse du diagnostic et du plan disponibles en téléchargement
Les partenaires locaux : ADRESS, CRES… et leurs liens

<u>Les acteurs de l'ESS</u>
Présentation de l'annuaire (critères de sélection)
Fiche d'inscription
Annuaire

Fiche structure type
NOM

<u>Présentation de la structure</u>
Année de création
Statut
Moyens humains

Descriptif de l'activité en quelques lignes

<u>Implication dans l'ESS</u>

Objectifs de la structure relevant de l'ESS en quelques lignes

<u>Contact</u>
Nom du responsable
Adresse
Téléphone
Fax
Courriel

En prenant appui sur les supports déjà réalisés tels que le diagnostic du présent rapport et l'annuaire ESS de l'ADRESS, il a été proposé également de mettre en place un outil d'informations actualisées sur les services offerts par l'économie sociale et solidaire (qui fait quoi ? comment ? avec qui ?) : le **guide interactif des initiatives en économie sociale et solidaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime** (le "who's who" solidaire)

Au-delà de l'indentification et du recensement des acteurs relevant de l'ESS, il s'agit ici de valoriser les initiatives et de rendre lisible l'offre de services.

Les informations seront centrées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, mais seront dans certains cas élargies dans une logique extraterritoriale si la thématique le justifie (ex. les services n'existant pas au niveau intercommunal mais départemental ou régional…).

Le classement se fera soit par activité soit par thématique (insertion, handicap, environnement…)
Les acteurs sélectionnés devront répondre à des caractéristiques définies par la communauté d'agglomération (principes de fonctionnement, statuts, territoire, objet…), lesquels seront inscrites dans la présentation de l'annuaire.

L'exhaustivité ne pourra pas être atteinte dans la présentation de chaque structure mais l'enjeu est qu'un maximum de coordonnées puisse s'y trouver. Par acteur recensé, il s'agira de présenter la structure en quelques lignes, d'expliquer succinctement en quoi l'organisme relève de par son action de l'ESS et enfin les coordonnées.

Un formulaire en ligne facilitera l'inscription de nouveaux acteurs dans l'annuaire après vérification par une personne qualifiée.

! Afin de favoriser le lien entre l'économie classique et l'ESS, Il conviendrait également d'intégrer dans l'annuaire des entreprises, les associations, SCOP, SCIC qui proposent des biens ou services marchands.

Des supports complémentaires, réalisés sous forme de plaquettes par exemple, pourront permettre de sensibiliser et valoriser les initiatives d'économie solidaire en direction de publics plus ciblés, par exemple les commanditaires potentiels (ex. direction des achats dans les collectivités et/ou les entreprises), et/ou de faire appel aux ressources locales (bénévolat, épargne citoyenne, …).

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Dieppe Maritime fera le lien avec l'ADRESS (laquelle dispose déjà d'un annuaire) pour la réalisation de l'outil : constitution du fichier en prenant contact avec les entreprises, mais à partir des informations transmises par les acteurs eux-mêmes.

L'ADRESS et la CRES apporteront notamment une aide quant à la sélection des critères pour déterminer les structures de l'annuaire. Ils pourront également mettre à la disposition leurs fichiers de structures déjà existants.

2) *Organiser un événement local annuel ou bi-annuel, pour échanger entre les acteurs et promouvoir les initiatives en économie sociale et solidaire*

La mise en place de moments forts, "prétextes" à la rencontre des acteurs et donc à la mise en réseau constitue l'une des pistes d'action.

Ces moments forts peuvent prendre différentes formes en fonction des objectifs recherchés. Nous proposons ici u**ne formule type « forum ou ateliers »** dans la quelle sont privilégiés des temps d'ateliers, de conférences, de débats, apportant du contenu sur différents thèmes d'actualité ou structurant pour l'ESS. Le témoignage d'acteurs issus d'autres sites et engagés depuis deux ou trois ans dans une démarche de structuration locale de l'économie sociale et solidaire pouvant être notamment suscité ici. Le réseau RTES[8] peut être sollicité sur le sujet. Il s'agit de croiser présentation des structures et travail de bilan/prospective. Ce type d'évènement s'adresse plutôt aux structures de l'ESS et leurs partenaires institutionnels.

Ce type de forum ou ateliers peut aussi permettre d'alimenter les temps d'évaluation et d'animation du PLDESS (*cf. partie 4. Gouvernance du PLDESS*)

Publics visés : Réseaux professionnels : Structures d'ESS, élus, services et administrations, entreprises du territoire.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Dieppe Maritime favorisera le partenariat pour l'organisation et l'animation auprès d'associations locales ou régionales en capacité d'organiser ce type d'évènement. (La CRES Haute Normandie, l'ADRESS, et les différents réseaux ESS partenaires).

En interne, les services sont mobilisés pour appuyer la recherche de financements, et de moyens techniques et logistiques mobilisables par les collectivités locales.

Cette collaboration permettrait de diffuser l'information à la fois vers les acteurs existants relevant de l'ESS et vers les futurs porteurs de projets.

Cf. ci-après pour un exemple de Journée « Forum »

[8] RTES : Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire. www.rtes.fr

EXEMPLE DE PROGRAMME TYPE D'UNE JOURNEE « FORUM »

9h30- 10h **Accueil des participants et introduction de la journée**

10H-12h : **Ateliers**
Partage d'expériences : présentation d'initiatives solidaires internes et externes au territoire
- soit un témoignage
- soit plusieurs intervenants sur une thématique ex : logement, l'agriculture…

12h30-14h **Repas**

14h-14h30 **Bourse coopérative aux projets**
Mise en relation des acteurs pour la construction de partenariats

14h- 16h **Table ronde**
Economie Sociale et Solidaire, des entreprises viables et pérennes ?
Comment une activité économique permet-elle de lutter contre l'exclusion?
La coopérative : une entreprise pas comme les autres
Faire appel aux finances solidaires…

3) Organiser des temps thématiques d'échanges et de témoignages d'expériences réguliers.

Il s'agit ici d'organiser des temps de présentation d'expérience ou de témoignages sous une forme légère, privilégiant l'échange et la convivialité. Cela peut prendre la forme **de petits déjeuners ou soirées thématiques, de visites de sites avec les acteurs locaux : CCI** (Chambre de Commerce et d'Industrie), **CMA** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat), **CTE** (Comité Technique Economique) **et MDE** (Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la formation du bassin dieppois).

Ces temps permettent de présenter des structures ou de leurs projets, de présenter les contours d'une thématique précise, tout en mixant des acteurs de l'ESS comme des acteurs de ne revendiquant pas de l'ESS.

Il s'agit avant tout de présenter et d'informer. Par la suite, si des personnes sont intéressées, des formations pourront être organisées. Des intervenants extérieurs peuvent être également sollicités

Ces temps concernent aussi bien les élus et services municipaux et intercommunaux, que les entrepreneurs ESS ou classiques, les jeunes…

Publics visés : Réseaux professionnels : Structures d'ESS, élus, services et administrations, entreprises du territoire.

Ce type de formule permet plus régulièrement de diffuser de l'information, sous une forme légère, auprès de 10 à 15 personnes en moyenne. Un petit déjeuner par trimestre semble être une fréquence raisonnable pour le territoire de Dieppe Maritime.

Deux clés d'entrées pour définir les intitulés :

- Présentation d'une ou plusieurs structures et de leur projet sur une filière, ou un type de service précis.
- Présentation d'une thématique :
    - Les dispositifs d'aide aux structures de l'ESS
    - Entreprendre autrement : Les outils existants
    - le marketing social et solidaire
    - Sponsoring et/ou mécénat d'entreprises
    - Economie sociale et solidaire et marchés publics
    - SCOP et SCIC : De quoi parle-t-on ?
    - Les finances sociales et solidaires

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Dieppe Maritime peut être à l'initiative de ce type d'évènements*, en partenariat avec des acteurs locaux. Le service communication peut notamment élaborer et communiquer sur le programme d'activités (environ une présentation de 1h à 2 heures tous les trimestres).*

4) <u>Diffuser les expériences en "économie sociale et solidaire" auprès du grand public</u>

Cinq modalités principales sont proposées pour communiquer auprès des citoyens.

A. Organisation d'un « Marché solidaire » : Sont mis en avant sur une journée les biens et services proposés par des acteurs de l'ESS présents sur le territoire. Journée annuelle rythmée par des temps conviviaux. Certains acteurs du territoire, comme l'ACSAD, organisent des évènements de ce type. Cela peut aussi être l'occasion de mixer les produits régionaux et les produits et services proposés par des structures d'économie sociale et solidaire du territoire.

B. Organiser des itinéraires de l'économie sociale et solidaire : Circuits de visite pour découvrir des entreprises qui conjuguent responsabilité sociale et environnementale, performance économique et innovations en termes de projet et de pratiques internes. Il peut s'agir plus simplement de "journées portes ouvertes" qui peuvent être retenues dans ce cadre.

C. Il est également recommandé de s'appuyer sur les campagnes de promotions nationales et de les traduire localement afin de bénéficier de plus de visibilité et d'outils de communication déjà préfigurés.

- Le mois de l'ESS en France : www.lemois-ess.org
- Des semaines thématiques sont également organisées au niveau national et peuvent être relayées sur différents territoires :
  - Semaine de la finance solidaire : www.jepargnesolidaire.fr
  - Campagne Alimenterre : www.alimenterre.org
  - Semaine de la Bio
  - Journée vélos et transport « doux »
  - Etc.…

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Pour ces trois types d'actions, Dieppe Maritime pourra se positionner en tant que partenaire et favorisera des moyens humains et financiers pour l'organisation*. En interne, les services seront mobilisés pour appuyer la recherche de financements, et de moyens techniques et logistiques mobilisables par les collectivités locales. Un relais auprès d'associations locales ou régionales en capacité d'organiser ce type d'évènement sera sollicité pour la mise en œuvre (la CRESS Haute Normandie, l'ADRESS, et les différents réseaux ESS partenaires).*

D. S'appuyer sur les médias locaux : Une information régulière dans la presse permettrait une appropriation progressive du message par les publics visés. En instituant des rendez-vous répétés (régularité à définir en fonction des supports) avec les lecteurs, dans des journaux communaux ou locaux, concernant les atouts de l'économie sociale et solidaire, la présentation de structures et de leurs projets, mais aussi le rôle que chacun peut jouer pour la développer deviendront progressivement plus lisibles. L'instauration de ces rubriques spécifiques peut être réalisée sans attendre, et sans mobilisation de moyens supplémentaires.

Il pourrait également être envisagé la diffusion de reportages sur des projets locaux dans des éditions régionales. En effet la télévision est un moyen de communication beaucoup plus accessible pour le grand public. Toutefois, la diffusion du reportage peut s'avérer plus couteuse qu'une édition presse.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Dieppe Maritime pourra introduire une rubrique ESS dans la ligne éditoriale de Dieppe Maritime Magazine

E. S'appuyer sur les manifestations locales existantes : Pour avancer dans la sensibilisation du grand public et avant même d'envisager un évènement spécifique, les liens avec les manifestations existantes pourront être recherchés. Des manifestations culturelles telles que la fête du hareng, le festival international du Cerf volant, le rendez vous de la création d'entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe par exemple sont des supports intéressants.

L'option retenue de prendre appui sur les manifestations existantes comporte (outre la mutualisation de ressources), un double intérêt : d'une part, affirmer la place des acteurs dans le développement local, et d'autre part faire un effet d'appel en direction de nouveaux publics.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Dieppe Maritime en tant que partenaire de ces différentes manifestations pourra initier des partenariats entre les organisateurs d'évènements et les réseaux d'ESS *pour définir les possibilités de mutualisation et leurs modalités.*

AXE 2 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX INNOVATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES PARTICIPATIVES

Des potentiels ont été repérés pour développer de nouvelles activités sur certaines filières. Les ateliers de coproduction ont mis en évidence quatre filières prioritaires au regard des enjeux actuels de développement de l'agglomération et des projets émergents :

- le réemploi et recyclage de déchets,
- la production agricole locale durable, et valorisation des produits de la mer,
- le tourisme durable et solidaire sur le littoral et dans les terres,
- le logement, l'habitat et l'insertion.

Ces champs d'activités méritent d'être explorés avec des démarches d'entreprenariat social et solidaire de trois manières distinctes

- **Soutien à l'innovation pour répondre à des besoins non couverts sur le territoire, ou expérimenter des produits ou services nouveaux**. Il s'agit ici pour Dieppe Maritime de soutenir des entrepreneurs solidaires dans leurs démarches d'expérimentations.

- **Soutien aux démarches ESS dans les politiques existantes de l'agglomération et des communes :** gestion des déchets, transport, habitat, entretiens des espaces naturels, tourisme, sont autant de secteur dans lesquels des démarches d'économie sociale et solidaire peuvent apporter des valeurs ajoutés sociales, économiques, environnementales ou participatives.

- **Promouvoir des formes d'entreprenariat collectif**, reposant soit sur des statuts ayant une lucrativité limitée (Association, SCOP, SCIC), soit sur le développement de services d'intérêt collectif (Ex. Magasins partagés, plateformes de services communs, finances solidaires,…)

Le soutien à l'entreprenariat social et solidaire peut prendre ici la forme d'un soutien financier pour réaliser une étude de faisabilité, d'aide au démarrage d'un nouveau service ou d'une nouvelle activité dont on ne connaît pas encore l'ensemble des conditions de viabilité, etc.

- Ex. Soutien au fonctionnement d'une activité ressourcerie de manière expérimentale afin de vérifier les conditions de viabilité du service.

- Ex. Soutien à une association locale pour une mission de promotion des AMAP sur le territoire.

Cette action se pose en complément du dispositif Eco Région Solidaire ou des projets soutenus par le Département de Seine Maritime. Il s'agit, soit d'apporter un financement complémentaire, soit de soutenir des projets ne rentrant pas dans les priorités de ces deux acteurs mais toutefois jugés pertinents pour le territoire.

Ce type d'aide intervient également en amont ou en complément des outils proposés par Haute Normandie Active.

Elle est configurée sur un mode annuel ou pluriannuel si besoin (2/3 ans environ). Elle n'a pas vocation à se substituer aux cadres existants mais bien d'être un tremplin vers l'intégration du projet les dispositifs existants et au sein des politiques publiques correspondantes (Politique de gestion déchets, ou par exemple.)

Sont plus spécialement concernés les porteurs de projet ou structures suivantes :

- Structure d'insertion par l'activité économique, entreprise de travail adapté ou ESAT, association d'utilité sociale, société coopérative d'intérêt collectif, coopérative d'activité et d'emploi, entreprise reprise par ses salariés sous forme de SCOP.

- Les porteurs de projet d'intérêt collectif, partenaire d'une collectivité locale.

De ce fait, les créateurs d'entreprises individuels ne sont pas concernés ici. La création, le développement et la reprise d'entreprise à l'initiative de demandeurs d'emploi, de femmes, de personnes handicapées, de jeunes issus ou créant dans les quartiers, de seniors, fait l'objet de plusieurs outils d'accompagnement et de financement présents sur le territoire : L'ADIE, Haute Normandie Active, La Boutique de Gestion, Dieppe bresles Initiatives, sont en mesure d'accompagner et de soutenir des créateurs individuels. Le Projet de pôle de la création d'entreprise porté par Dieppe Maritime viendra compléter et renforcer cette offre de services.

Les différentes thématiques devront toutefois être travaillées plus finement avec les commissions existantes sur le sujet au sein de Dieppe Maritime, les partenaires concernés sur le territoire, et les structures d'ESS actives sur ces filières ou thématiques.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Mobiliser un budget d'intervention pour financer ou cofinancer avec des partenaires (autres collectivités locales, fondations,…) des études de faisabilité, soutiens à l'expérimentation, aides au démarrage. Un volume d'intervention cohérent pour ce type d'intervention se situe entre 3.000 et 10.000 €. Ces montants pourront être réévalués annuellement en fonction des besoins.

Mobiliser et associer les commissions et services compétents sur les sujets concernés ou expérimentation en cours. Il s'agit dans la mesure du possible d'associer les personnes/structures compétentes afin d'anticiper l'intégration des projets dans les politiques structurantes de l'agglomération et des communes. Ceci afin de faciliter la continuité des financements pour le développement des projets.

Organiser des temps de réflexion collective afin d'être en mesure d'identifier les besoins émergeants, les potentiels d'activités, d'analyser leur pertinence sociale et environnementale et leur viabilité économique, en articulation étroite avec l'existant. *Cf. Partie 4. Gouvernance du PLDESS*

ORIENTATION 1 : Soutenir le développement des activités de réemploi et valorisation de déchets avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique

Un potentiel de valorisation de déchets par réemploi et par recyclage est identifié sur le territoire. Il est fait état du besoin d'améliorer les taux de valorisation des déchets encombrants et diminuer le recours à l'enfouissement (cf. Grenelle 1 et objectifs de valorisation). Il est fait état également d'un besoin de mieux valoriser certains types de déchets : les DEEE[9] de type « électroménager » sont peu exploités sur le territoire. La valorisation des déchets verts est également identifiée comme un potentiel d'innovation afin de réduire les coûts de traitement de ce type de déchets et d'identifier de nouvelles filières de valorisation.

Ce type d'activité, pour trouver sa cohérence économique et territoriale, devra s'envisager à l'échelle de l'agglomération (cf. transfert en cours de la compétence de gestion des déchets), voire au-delà à l'échelle de l'arrondissement en partenariat avec les collectivités locales et acteurs de la gestion de déchets concernés.

Par ailleurs, les futurs projets d'équipements de valorisation, en cours de définition ou en cours d'étude, pourraient créer un effet levier pour l'emploi de personnes en difficultés d'insertion socio professionnelle du territoire.

1) Proposition d'action : <u>Soutenir le développement des activités de réemploi et recyclage sur le territoire.</u>

Il a été proposé ici dans un premier temps de réaliser un diagnostic territorial afin de repérer et qualifier les acteurs existants et définir les potentiels d'activités. Ce diagnostic portera sur les trois points suivants afin de construire l'émergence d'un projet cohérent et partagé sur le territoire :

- un diagnostic des acteurs et des flux existants sur le territoire auprès des Collectivités locales, entreprises, entreprises d'économie sociale et solidaire.

- Identifier les porteurs de projets potentiels et identifier les synergies possibles entre les différents acteurs.

[9] DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques.

- Définir les potentiels de création et de développement d'activité et leurs conditions de mise en œuvre.

Dans un deuxième, il es t proposé de soutenir la création et le développement des activités de réemploi et de recyclage créatrices de plus values en termes d'emplois, d'insertion socio professionnelle et de gestion durable des déchets.

Commission concernée : Environnement

ORIENTATION 2 : Favoriser l'émergence de circuits de randonnées autour des savoirs faire et produit locaux

Le tourisme est un axe de développement fort de l'agglomération. L'objectif est d'approfondir les potentiels et dynamiques à mettre en œuvre pour valoriser le littoral maritime dans une perspective de tourisme durable et social.

Eu égard à la richesse du patrimoine naturel du bassin dieppois, des potentiels existent pour développer l'offre en matière de tourisme. Le tourisme « vert » notamment est un créneau porteur avec une demande en constante augmentation à travers les circuits de marche à pied ou de vélo. Dans cette optique, un besoin de partenariats forts entre collectivités, acteurs du tourisme et associations à vocation environnementales dans l'élaboration des divers projets de tourisme de nature se fait ressentir. Cette mixité d'intérêt et d'acteurs pourra trouver un écho favorable dans les modes d'organisation proposée par l'économie sociale et solidaire, préservant l'intérêt collectif, tout en s'appuyant sur des démarches économiques.

Par ailleurs, le schéma de développement culturel, visant à faire de Dieppe Maritime un véritable pôle culturel d'équilibre régional et de complémentarité, pourra être un levier pour les actions proposées.

Dieppe Maritime pourra s'appuyer sur la dynamique récemment mise en œuvre à l'échelle départementale : Un pré-projet écotourisme responsable et solidaire dont l'objectif est de créer une structure en capacité de développer l'écotourisme durable et solidaire dans le département pour répondre aux besoins de marchés de proximité.

1) Proposition d'action : *Soutenir l'élaboration de circuits touristiques à pied ou à vélo*

La trame d'un projet touristique éco solidaire s'articule autour de l'élaboration d'itinéraires touristiques, c'est à dire la détermination de trajets à faire à vélo (lien à faire avec le futur schéma directeur cyclable) ou à pied agrémentés de divers services et activités autour de ceux ci.

Préalablement, il convient de partir de l'existant : Le recensement des chemins tels que les sentiers littoraux et la Voie Verte est actuellement en cours sur le territoire de Dieppe Maritime. L'objectif revient à dresser un état des lieux et dans une réflexion plus aboutie, d'identifier les chemins les plus pratiqués.

Une animation autour de ces sentiers serait un plus pour renforcer leur attractivité: la création d'itinéraires touristiques peut prendre la forme de parcours thématiques, en s'appuyant des partenariats avec des associations à vocation d'éducation à l'environnement ou culturelle. Par exemple un animateur pourrait accompagner les touristes en ballade sensorielle. Des visites guidées de sites sur des thématiques en fonction du public cible pourraient être instaurées ainsi que le lien avec des activités culturelles et sportives. En effet, il existe sur le territoire des associations susceptibles de participer à l'animation de ces sentiers : Les associations en lien avec le tourisme telles que l'Estran, vélo services, les associations de randonneurs et de cyclotouristes.

Des services permettant de faciliter l'expérience touristique tels que la location et livraison de vélos (l'association Vélo'services pourrait organiser une partie de son activité autour de ces itinéraires), la garde d'enfants, le ménage, la livraison de produits locaux et des paniers authentiques (Cf. proposition d'action : Mieux valoriser les produits locaux) pourraient également être envisagés

Dans une visée plus prospective, la création de courts séjours « clés en main » comprenant hébergement, restauration, visites guidées reste une voie à explorer en partenariat avec les opérateurs touristiques et l'Office de Tourisme.
L'émergence d'un tel projet fait appel à plusieurs acteurs : actuellement un travail est en cours, piloté par l'office de tourisme, pour fédérer les acteurs du tourisme.

Commission(s) concernée(s) : Tourisme

2) Proposition d'action : *Soutenir les initiatives pour l'entretien « doux » et l'aménagement des sentiers de randonnées (en partenariat avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique.)*

L'élaboration d'itinéraires présuppose des sentiers viables et sécurisés : c'est à dire nécessitant un entretien régulier des espaces verts (élagage et taille des arbres), la collecte des déchets…. Cela impliquerait aussi de parcourir régulièrement les chemins pour vérifier l'état des marques, des poteaux de balisage, des panneaux directionnels et des points d'information ainsi que le mobilier d'accueil (bancs et tables de pique-nique).
L'entretien des sentiers est en partie garante de l'attractivité des itinéraires touristiques.

A l'heure actuelle, l'entretien des chemins de randonnée relève de la compétence des communes. Or la mutualisation des moyens serait à rechercher via un important travail de coordination. Actuellement, le Conseil Général a mis en place des chantiers d'insertion le long de la bande littorale : l'ESTRAN via le CIEL en est le prestataire sur le territoire de la région dieppoise. Des négociations sont en cours avec le Département à partir des structures existantes pour étendre ses chantiers à l'intérieur des terres.
L'ONF, les communes, la communauté d'agglomération, le Conseil Général, les organismes d'insertion tels que le Relai Emploi Services, le CAT ETRAN sont des acteurs clés à rassembler autour de cette question.

Sous réserve d'un important travail de coordination, lequel devra s'appuyer sur le chargé de mission tourisme de Dieppe Maritime, la mise en œuvre d'un service d'entretien et ce balisage régulier des sentiers peut faire l'objet d'un partenariat avec une structure à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

Commission(s) concernée(s) : Tourisme, Environnement et développement de l'emploi

Proposition d'action : *Soutenir les démarches de valorisation des produits locaux*

Ces sentiers peuvent constituer un tremplin pour valoriser le patrimoine local et notamment le patrimoine culinaire. Plusieurs pistes d'actions ont été dégagées lors des ateliers de coproduction. Les produits locaux manquent de visibilité notamment vis à vis des personnes extérieures au territoire. Pour y remédier, il est proposé dans le cadre des circuits, d'envisager la mise en place d'une boutique spécialisée, ou de livrer des paniers à identité locale. A une échelle plus large, il est proposé d'inciter les commerçants à réserver un rayon produits locaux dans les épiceries.

Pour identifier ces produits, ceux-ci devraient faire partie d'un label avec un cahier des charges à respecter, une charte qualité à signer. Eu égard à la taille du territoire de la région dieppoise. Il sera préconisé de s'intégrer dans un label régional et non d'en créer un propre au territoire de Dieppe Maritime.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre des circuits les savoir faire locaux pourraient être valorisés via l'organisation de visites d'ateliers avec pour guide les producteurs du territoire.

La coordination étant le maitre mot, l'office de tourisme d'agglomération pourrait être le porteur eu égard à sa connaissance globale des acteurs du territoire.

Les communes, la Chambre d'Agriculture, les producteurs locaux seraient les partenaires clés de ce projet.

Commission(s) concernée(s) : Tourisme et Commerce et artisanat

Proposition d'action : *Soutenir les démarches de développement durable et solidaire dans l'hébergement et les loisirs*

L'offre hôtelière est présente sur le territoire de Dieppe Maritime. Les hôtels situés sur le territoire de Dieppe Maritime se concentrent sur une clientèle plutôt individuelle, excepté deux établissements accueillant des groupes[10]. L'hébergement collectif à prix modérés est peu présent sur le territoire. Il est proposé d'envisager l'opportunité de créer ce type d'hébergement en articulation avec les circuits touristiques amenant une clientèle « à petit budget » afin de constituer des points étapes. Cela suppose toutefois d'identifier et de mobiliser un porteur de projet et d'accompagner sa réflexion.

[10] Il s'agit du Domaine "Les Roches" et le centre d'hébergement et de loisirs de Puys accueillant tout deux des groupes.

Promouvoir un tourisme plus solidaire, passe en partie par l'accessibilité des loisirs à différents types de publics. La valorisation du tourisme dit « extraordinaire » serait une piste d'actions à explorer. Des actions ont déjà été mises en place : achat de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite via un projet Interreg, mise en accessibilité de la plage de Dieppe…

Il apparaît également intéressant d'inciter l'offre hôtelière à développer une offre éco touristique. Cela pourrait s'envisager par exemple via le soutien aux démarches d'adhésion à un label développement durable pré existant au niveau national (respect d'un cahier des charges, adhésion à une charte qualité). Le club hôtelier et l'office de tourisme pourraient être moteurs dans cette démarche de sensibilisation et labellisation en informant et organisant des actions collectives avec les hôteliers.

Commission(s) concernée(s) : Tourisme

ORIENTATION 3 : Soutenir le développement de l'agriculture biologique et citoyenne

Le développement de l'agriculture biologique apparaît comme un levier de développement économique, social et environnemental important pour les territoires. D'une part l'agriculture biologique garantie la réduction des intrants chimiques et la préservation de la qualité de l'eau (via champs captant) et diminue les risques pour la santé des travailleurs du monde agricole. D'autre part les produits issus de l'agriculture biologique doivent faire face à une demande en pleine explosion et connaissent des chiffres de croissance important. Pour autant, la majorité des produits est importée à une échelle européenne, voire internationale par manque de production au niveau français. L'intérêt pour le développement du territoire en est de ce fait grandement réduit. C'est pourquoi il apparaît essentiel de soutenir le développement d'une agriculture biologique de proximité, s'appuyant sur des dynamiques de circuits courts afin d'en faire un levier de développement du territoire.

Pour autant, l'agriculture biologique souffre encore d'un manque de reconnaissance auprès des personnes de la profession[11].

Afin de favoriser le développement des conversions et d'installations biologiques, outre l'aspect communication, il est essentiel de pouvoir garantir des débouchés aux agriculteurs.

A ce sujet, il y a une vraie volonté de travail pour les communes et l'agglomération à l'instar de la ville de Dieppe, laquelle a mené une expérience d'introduction de bio et circuits courts dans sa cuisine centrale.

Autre opportunité, le développement de territoire est touristique : les projets émergents sur le sujet peuvent donc à la fois concerner les habitants du territoire mais aussi les gens de passage (les touristes réguliers quand ils ont une résidence secondaire sur place ou ceux plus ponctuels.

Toutes ces demandes pourraient favoriser la création d'une filière locale.

1) Proposition d'action : *Réaliser une veille foncière sur les parcelles de petite dimension*

Le principal obstacle à l'installation de nouveaux agriculteurs biologique est la mise à disposition du foncier. Il est important de réaliser une véritable veille foncière afin de parer au manque de disponibilité des terrains : quels terrains sont disponibles, quel exploitant va partir en retraite, quel nouvel agriculteur veut s'installer, pour quelle culture ?

A cette fin, il paraitrait pertinent d'utiliser les Plans Locaux d'Urbanisme PLU des communes comme documents de base. Ce travail ne pourrait pas être réalisé sans un partenariat étroit avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture, lesquels ont une visibilité sur les terres en ventre et les porteurs de projet.

[11] Témoignage lors des ateliers de coproduction concernant le lycée agricole où les élèves et donc les futurs agriculteurs ou acteurs de l'agroalimentaire ne sont pas très attirés par le bio, car ils n'y croient pas.

Eu égard au peu de terres disponibles, il serait judicieux de privilégier les projets économes en espace (exemple Notre Basse Cour, élevage de poules en plein air pour la production d'œufs ne nécessitant que 2 ha de foncier).

Par ailleurs, le prix élevé des terres devrait amener à une réflexion à des groupements avec plusieurs acteurs du territoire pour l'achat de foncier.

Commission(s) concernée(s) : Aménagement du territoire

2) Proposition d'action : *Soutenir la création de circuits courts agricoles*

Les circuits courts sont en plein développement sur le territoire national. Une AMAP existe d'ailleurs sur le territoire de la région de Dieppe. Pour autant, si ce système instituant un lien direct producteur/ consommateur est de plus en plus visible, la communication constitue une étape préalable pour faire évoluer les mentalités et responsabiliser les consommateurs face à leurs achats.

Le rôle des collectivités dans le développement de cette filière agricole est également déterminant. La restauration scolaire ou les marchés liés à des buffets ou manifestations pourraient permettre la distribution de produits locaux et de qualité (bio ou label qualité). Dans ce cadre, un travail sur les critères juridiques à mettre en place pour favoriser le local pourrait être initié au sein des services des marchés publics. Afin de ne pas engendrer une forme de concurrence territoriale entre des collectivités souhaitant accéder au bio ; le groupement des collectivités pourrait aussi être intéressant.

En dehors de ce rôle de consommatrice, l'agglomération peut aussi jouer un rôle d'animatrice de son territoire, voire d'un territoire plus large. Elle ne ferait pas « à la place de » mais avec les acteurs.
Dans ce cadre, les partenariats seraient la clef de voute du projet : communes, Chambre d'Agriculture, producteurs locaux, AMAP, l'association Terres de liens, l'association les défis ruraux, les réseaux de collectivités engagées dans la commande publique responsable devront tisser des liens pour faire de cette action un projet de territoire.

Commission(s) concernée(s) : Aménagement du territoire et développement économique

3) Proposition d'action : *Soutenir le développement de jardins collectifs*

L'idée des jardins familiaux a été évoquée face à un constat : le difficile développement de l'agriculture péri urbaine. Outre l'aspect circuit court, ces jardins pourraient permettre d'améliorer les conditions de vie des familles de conditions modestes. Certains jardins partagés ont une vocation d'insertion. Ils accueillent des personnes en situation de handicap, des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ou des personnes victimes d'exclusion sociale.

C'est également un lieu de convivialité entre habitants d'un quartier. Les associations qui ouvrent et cultivent un jardin y proposent des débats et des événements culturels qui sortent des sentiers battus.
La gratuité, ou des prix très modérés, permettraient d'ouvrir le jardin à tous. Une sensibilisation aux pratiques du jardinage avec notamment les agents des espaces verts serait utile au bon fonctionnement des jardins. Des jardins partagés existent déjà sur le quartier des Bruyère à Dieppe : le choix y a été fait d'une culture biologique. Dans le cadre du projet d'aménagement d'un éco quartier au Val d'Arquet, la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand envisagent également la mise en place de jardins collectifs avec une gestion par les habitants.
Ces expériences pourraient ainsi être étendues en s'appuyant sur les associations d'habitants, les organismes d'insertion, l'ACSAD, les communes.

Points de vigilance pour ce type de démarches :

- Il est essentiel de veiller à la bonne implantation du jardin : éviter de le reléguer dans des zones marginales (bords d'autoroutes, de voies ferrées, de zones industrielles...) impropres à toute autre utilisation mais le placer en proximité des logements afin d'avoir un accès facile et sécurisé avec la présence de réseaux d'eau.
- Il est important de définir des règles justes de répartition des parcelles : En règle générale, les terres sont affectées par la collectivité territoriale ou par l'association gestionnaire, les critères le plus souvent retenus par les associations gestionnaires sont la proximité de la parcelle avec le logement de celui qui l'exploite. Autant que possible, les associations attribuent les parcelles selon un principe de mixité sociale.

Commission(s) concernée(s) : Equilibre social de l'Habitat

ORIENTATION 4 : Soutenir la valorisation en circuits courts des produits de la mer

Le port de Dieppe est réputé en poisson de qualité : pêche côtière et haute côtière, c'est le premier port de Coquille Saint Jacques.

L'attractivité touristique du territoire renforce le potentiel de développement de la filière « produits de la mer ».

La vente à la criée (pour fixer le prix du marché) se pratique sur le port de Dieppe ainsi que la vente directe aux passants organisée par les marins pêcheurs.

Pour autant les circuits locaux de valorisation des produits de la mer pourraient être renforcés. En effet, le poisson pêché à Dieppe part bien souvent dans d'autres régions via des intermédiaires. (60% des produits péchés sont acheminés vers Boulogne sur Mer pour y être transformés).

On constate également une baisse des ressources halieutiques visible depuis quelques années qui pousse les acteurs de la pêche à préserver et optimiser au mieux les ressources. Des projets existent de transformation de coquilles en amendement pour les agriculteurs, ou de vente des coquilles Saint Jacques pour la présentation dans les préparations surgelées. D'autres de récupération de sous produits pour en faire des sauces.

Commission(s) concernée(s) : Affaires maritimes

1) Proposition d'action : *Soutenir le développement d'activités liées à la transformation des produits de la mer*

Autour de la pêche, plusieurs actions peuvent être menées pour valoriser les produits de la mer : le port de Dieppe s'est positionné sur plusieurs produits notamment : poissons, seiches, coquilles Saint Jacques, pétoncles… La pertinence d'une filière de transformation des produits de la mer semble rencontre l'assentiment de nombreux acteurs locaux notamment pour les invendus de la pêche.

Deux pistes de travail en partenariat avec les acteurs de l'ESS ont été identifiées :

- Une filière de transformation « les paniers de la mer » à destination de structures comme la Croix Rouge, le Secours Populaire ou la Banque Alimentaire, employant des personnes en insertion existe sur d'autres régions. Une réflexion pourrait être engagée sur le développement d'un tel organisme sur Dieppe Maritime.

- Par ailleurs, l'UREI a amorcé une réflexion avec le Conseil Général de Seine Maritime, sur le conditionnement des produits de la mer, projet qui serait porté par une entreprise d'insertion (à l'heure actuelle, aucun porteur identifié). Les professionnels du port de Dieppe s'accordent sur la nécessité de recourir au conditionnement pour les grandes pêches, une étude de faisabilité pourrait permettre de poursuivre cette réflexion pour des commandes plus lissées.

De tels projets nécessiteraient un partenariat entre les collectivités locales, les acteurs de la mer : pêcheurs, Syndicat Mixte du Port de Dieppe, Comité locale des pêches, Comité régionale des pêches, Sociétés de mareyage, OFIMER, et les acteurs de l'insertion : Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et UREI notamment.

2) Proposition d'action : *Soutenir le développement des circuits de vente directe pour les produits de la mer*

Le maintien d'une activité de pêche artisanale est un enjeu pour le territoire. Cela passe nécessairement par une meilleure valorisation de la production des bateaux. Le consommateur recherche de plus en plus un contact direct avec le producteur. Par ailleurs, la hausse des prix favorise ce type de pratique. Sur le port de Dieppe, la vente directe existe depuis longtemps mais elle ne dispose pas à l'heure actuelle d'un espace dédié. Un projet de marché aux poissons est à l'étude par le SMPD (Syndicat Mixte du port de Dieppe).

Par ailleurs, des partenariats sont envisageables entre les pêcheurs et les dynamiques d'AMAP[12] afin d'intégrer des produits de la mer frais dans les paniers. L'AMAP poissons et fruits de mer permettrait de rompre avec le système de la distribution de poissons dans une région côtière venant d´autres régions côtières éloignées. Le principe d´engagement entre le producteur et les consommateurs serait le même: engagement sur plusieurs mois, paiement à l´avance, prix du panier fixe. Les consommateurs achètent le poisson et les fruits de mer que le pêcheur a pêchés, et qui varie d´une semaine à l´autre.
L´objectif étant de parvenir à une distribution régulière et d'atteindre un nombre de consommateurs suffisant pour que le pêcheur n'ait plus besoin de continuer à vendre son poisson via des circuits nationaux.

Les collectivités locales, l'Office de tourisme, le SMPD, le Comité Local et Régional de Pêche, les pêcheurs et l'AMAP seraient les partenaires à rechercher pour envisager de tels partenariats.

[12] Association pour le maintien d'une agriculture paysanne qui créée un lien direct entre un producteur et un groupe de consommateurs citoyens.

ORIENTATION 5 : Approfondir l'étude de la filière Logement, habitat, insertion.

De nombreux projets associent les habitants autour de leur cadre de vie. Il est souligné le dynamisme des différents acteurs territoriaux : savoir faire des centres sociaux, actions des bailleurs sur des thématiques telles que la maitrise de l'énergie, entraides entres voisins…
Par ailleurs, Dieppe Maritime via le PLIE est particulièrement engagé sur le développement des clauses d'insertion.
Le lancement de projets de grande ampleur concernant l'habitat et le cadre de vie avec l'ANRU, l'OPAH… constituent de multiples opportunités pour innover.

Au vu de cet existant fort, développer cette filière nécessiterait un diagnostic plus poussé et propre à cette thématique, afin de déterminer de nouveaux potentiels d'activités.

AXE 3 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS. SOUTENIR LA PROFESSIONALISATION DES ACTEURS.

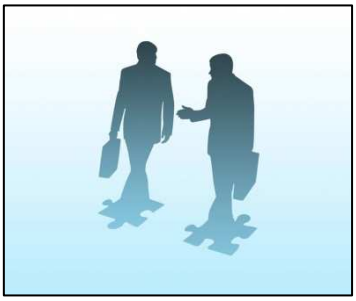

De nombreux acteurs sont présents pour accompagner les porteurs de projets d'activité économique sur le territoire. Toutefois, il n'existe pas d'outils d'accompagnement à la création avec un accompagnement renforcé et permettant de donner un statut d'entrepreneur aux porteurs de projet. Le pôle de la création d'entreprise porté par Dieppe Maritime viendra à ce titre renforcer et compléter l'offre de services pour créateurs et développeurs d'activité.

Lors des ateliers de coproduction, plusieurs axes de travail ont été mis en avant par les participants afin de faciliter les démarches de création et développement d'activités sur le territoire.

- Des temps d'information, de sensibilisation et formation sur les atouts et difficultés des projets d'économie sociale et solidaire sont à organiser auprès des acteurs de l'accompagnement et du financement,
- Rendre plus lisible les dispositifs de soutien en matière d'économie sociale et solidaire,
- Initier, mobiliser des outils d'accompagnement et de financement solidaire pour renforcer le démarrage et l'expérimentation des projets.

Par ailleurs, une réflexion sur la mise en œuvre de démarches de professionnalisation à destination des structures de l'ESS, prenant en compte leurs spécificités pourra être envisagée à moyen terme sur le territoire. Le travail à réaliser devra s'organiser avec les réseaux d'ESS engagés dans ce type de démarches.

1) *Organiser des temps de formation auprès des réseaux locaux de la création d'entreprise*

Des démarches de partenariats entre la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation du bassin dieppois et les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise sont d'ores et déjà en cours afin de mieux sensibiliser/former à la création d'entreprise relevant de l'économie sociale et solidaire. Plusieurs notions sont à développer dans ce cadre, à titre d'exemple, on peut citer :

- Avantages et inconvénients des statuts coopératifs : CAE, SCOP, SCIC
- Outils financiers de l'économie sociale et solidaire : Critères, type d'intervention…
- Modes de valorisation du bénévolat et des échanges non monétaires
- Subventions et marchés publics : quelles spécificités pour l'économie sociale et solidaire ?

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation est légitime pour agir en tant que plateforme partenariale, en faisant appel à ses ressources propres pour intervenir auprès des réseaux de la création d'entreprises, mais aussi en mobilisant des structures ressources telles que l'ADRESS en capacité d'intervenir.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Dieppe Maritime pilote le projet de pôle de la Création d'Entreprise et développe à ce titre un outil complémentaire d'accompagnement des porteurs de projet. Des temps dédiés à l'entrepreunariat social et solidaire pourront être organisées avec la mise en œuvre de cet outil

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation, partenaire de Dieppe Maritime, se mobilise déjà pour sensibiliser et informer les réseaux de la création d'entreprises sur le territoire. Les premiers bilans de ce type d'actions pourront être réalisé afin d'envisager les suites à y donner.

2) *Promouvoir l'ESS auprès de l'économie classique*

Face aux a priori des acteurs dits classiques à l'encontre de l''économie sociale et solidaire, ET INVERSEMENT, il conviendrait de rendre son rôle plus lisible dans le développement local et de créer des opportunités de partenariats de projets entre entreprises classiques et ESS via des rendez-vous répétés.

L'objectif consiste à promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès d'autres acteurs économiques et sociaux (entreprises, comités d'entreprises, organisations patronales, syndicales, chambres consulaires…) en organisant des temps de sensibilisation et d'information dans les colloques, conférences et autres rencontres organisées par ces acteurs ou en proposant des rencontres.

Cette perspective comporterait, semble-t-il, un double intérêt :

- Inciter la création de partenariats de projets entre l'économie dite « classique » et l'économie sociale et solidaire.
- Affirmer la place des acteurs de l'ESS en tant que parties prenantes du développement de l'économie locale auprès des acteurs économiques locaux.

Plusieurs clés d'entrées sont possibles :

- Clauses sociales dans les marchés publics et structure d'insertion par l'activité économique, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois et le PLIE de Dieppe Maritime.

- Engagements pour l'emploi de personnes handicapées dans l'entreprise, les collectivités locaux, et structures actives dans le champ du handicap sur le territoire.

- Responsabilité sociétale des entreprises : Quelles pratiques dans les structures d'ESS ? En partenariats avec les chambres consulaires.

Ces rendez vous pourraient être accompagnés de visites in situ sur la région dieppoise afin d'identifier concrètement sur ce qui se fait sur le territoire.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Présenter le PLDESS auprès du Conseil communautaire de Dieppe Maritime : Présentation du plan, des structures et des thématiques émergentes.

Mobiliser des acteurs de l'ESS pour présentation et témoignages lors des évènements des chambres consulaires.

Développer les temps de présentation et d'information dans le cadre du Comité Technique Economique et auprès des différents clubs d'entreprises présents sur le territoire. (En cours)

Dieppe Maritime travaillera en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois pour réaliser des temps d'information et de présentation des dynamiques d'ESS.

La CRESS, l'ADRESS et d'autres réseaux de l'ESS du territoire pourront également être mobilisés ponctuellement.

3) *Rendre plus visible et lisible les réseaux et dispositifs de soutien à l'entreprenariat solidaire*

L'animation d'une antenne territoriale de l'ESS a été proposée lors des ateliers de coproduction. Il s'agirait **d'assurer d'une part des permanences d'accueil tous publics** (acteurs de l'économie sociale et solidaire, porteurs d'idées et de projets, organismes publics, entreprises locales, grand public), avec des horaires modulés.
Les porteurs de projet peuvent avoir mal à se retrouver dans l'organisation administrative, quelle que soit l'institution. Il est parfois difficile d'identifier le bon interlocuteur et/ou de défendre un projet qui « ne rentre pas dans la case » de tel ou tel service. Ces quelques heures hebdomadaires de permanences[13] s'organiseraient dans un lieu facilement identifiable et facile d'accès, selon un principe horaire tenant compte des réalités des différents publics visés, c'est à dire des besoins relevant des temps de travail et des temps libres. Les permanences permettront de cerner les demandes ou des offres de services et d'orienter vers les acteurs les plus appropriés. Cela implique une connaissance actualisée de la réalité locale et d'agglomération.
Afin de limiter les coûts de fonctionnement, mais aussi de favoriser la connaissance entre les acteurs, il est suggéré que les permanences puissent être tenues, d'une part par les différents réseaux ESS

[13] 3 à 4 demi-journées hebdomadaires sembleraient appropriées dans un premier temps, ce qui permet une "montée en charge" progressive et facilite le partage de locaux (ou un temps partagé sur un même bureau) dans une structure déjà organisée.

type ADRESS, CRES, d'autre part, sur des horaires limités mais réguliers (ex. une à trois heures par mois pour chacun) par les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. Ce système permettrait de faire de ce lieu d'accueil un véritable projet collectif : **le Pôle de la création pourrait remplir cette fonction.** Celui-ci restant à construire l'activité pourra commencer hors les murs, dans les locaux d'une structure partenaire.

D'autre part, il s'agit **également d'assurer une centralisation des informations, des communications sur l'entrepreunariat solidaire**. De nouveau le Pôle de la création d'entreprise pourrait prendre en charge cette fonction. A coté de ces permanences d'intervenants, le Pôle constituerait un point d'information « fixe » sur l'ESS, lieu ressources pour aiguiller les porteurs de projets et pour rendre plus visible et lisible les outils et le rôle des réseaux existants sur le territoire. Il s'agirait également de favoriser pour les porteurs de projets, la lisibilité des critères de décisions des dispositifs de soutien aux initiatives (travail préalable de « décryptage » auprès des différents acteurs à l'origine de ces dispositifs).

Ce lieu ressource pourrait également contribuer à l'animation de l'annuaire territorial de l'ESS (Cf. Axe 1 « Identifier, valoriser, communiquer », proposition d'action n°1 : réaliser un guide interactif des initiatives en ESS).

Suggestion complémentaire – Réaliser un guide " de l'entrepreneuriat solidaire : mode d'emploi"

A partir des supports existants, généralement ciblés sur un public ou un type d'accompagnement donné, il s'agit ici de réaliser un guide diffusable largement. Celui-ci aurait pour fonction d'identifier les bons interlocuteurs en fonction des besoins.

Afin de limiter les coûts de réalisation et de garantir l'actualisation des données en "temps réel", ce guide sera installé sur le portail économique en lien avec les sites des partenaires concernés.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Introduire dans le projet de Pôle de la création d'entreprise une mission d'orientation et de centralisation de l'information concernant l'économie sociale et solidaire.

Mobiliser des moyens humains et financiers pour la réalisation d'un guide local sur l'entrepreunariat solidaire. (Interlocuteurs, dispositifs). Ce volet peut s'envisager avec le volet Annuaire/ référencement, cité dans l'axe 1.

4) *Initier et mobiliser des outils d'accompagnement collectif autour des porteurs de projet.*

Les moments de création et du développement d'entreprises sociales et solidaires sont comme pour toutes entreprises des moments de « tensions » et « décisions » où il peut être important pour le porteur du projet d'être entouré de personnes bénévoles.

Deux outils sont particulièrement intéressants dans les moments de création et de développement de projet afin de renforcer leur solidité et de diminuer le risque d'échec :

- Les outils de financement solidaire : Il s'agit ici de mobiliser de l'épargne citoyenne de proximité pour créer un effet levier sur les projets. Le réseau Cigales bien adapté pour remplir cette fonction. A ce jour, aucune Cigales n'existe sur le territoire. En fonction des projets émergents, il s'agirait d'initier la création de clubs Cigales.
- Les outils d'accompagnement bénévoles de porteurs de projets : Les Cigales et Le Réseau Entreprendre, Programme « Entreprendre Autrement » (cf. partie Diagnostic). Il s'agit ici de mobiliser des compétences de bénévoles autour des porteurs de projet.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Ce type d'outils pourrait être mobilisé de manière systématique en amont des projets afin de renforcer l'accompagnement et les fonds propres des projets naissant ou en développement.

Mobiliser les réseaux Cigales et Entreprendre afin de faciliter l'identification de personnes/ structures relais sur le territoire : Organiser des temps de présentation des outils et des démarches, permettre une aide au montage sur les futurs projets.

5) *Soutenir aux démarches de professionnalisation de l'ESS*

La délimitation des contours de l'ESS, par nature malléable, est une question récurrente. Afin de mieux formaliser, d'animer, et de ce fait de rendre plus lisible les pratiques des structures d'ESS, il pourra être envisagé de proposer des outils structurants pour les entreprises et associations du territoire. Il s'agit bien ici de questionner, d'améliorer et donc de faire vivre les pratiques internes et externes des structures de l'ESS.

Il est en effet primordial pour Dieppe Maritime, les communes et partenaires institutionnels et privés du territoire d'avoir une meilleure visibilité sur les pratiques de l'ESS. C'est-à-dire, comment les valeurs et principes de l'ESS se traduisent-ils concrètement en termes de pratiques commerciales, de gestion des ressources humaines, d'implication sur le territoire.

Différentes types d'outils permettent d'animer cette question :

- Signature de Charte d'ESS, avec le défaut de rester sur un mode déclaratif.
- Outils de diagnostic du type Bilan Sociétal (proposé par le CJDES[14])

[14] CJDES : Centre des Jeunes dirigeants de l'Economie Sociale

- Outils de type démarche de progrès qui visent à accompagner les structures d'ESS dans la formalisation et amélioration de leurs pratiques. A titre d'exemple, l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie sociale et solidaire en Nord Pas de Calais) propose à l'ensemble de ses membres un outil de « démarche de progrès en économie sociale et solidaire ». L'élaboration, la mise en œuvre et la professionnalisation de cet outil est soutenu financièrement par les collectivités locales (Région, Département, agglomération et villes) et la Direction Régional du Travail et de l'Emploi.

Ce type de démarche vise créer un socle de travail commun pour rendre lisible les pratiques d'ESS, tout en cherchant constamment à améliorer les performances en matière d'ESS. Envisager comme tel, l'agglomération Dieppe Maritime aurait alors tout intérêt à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de ce type de démarches auprès des structures de son territoire.

Rôle de Dieppe Maritime et des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Organiser une journée thématique sur le sujet, avec les réseaux régionaux, tout en faisant témoigner des expériences menées sur d'autres territoires : Bilan sociétal du CJDES (Centre des Jeunes, des Dirigeants, des acteurs de l'Economie Sociale), Démarche Progrès en économie solidaire de l'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire du Nord Pas de Calais), etc.…

Dans un deuxième temps, soutenir avec ses partenaires institutionnels et collectivités locales l'essaimage de ce type d'outils et de démarches sur le territoire.

MODE D'ANIMATION DU PLDESS

La gouvernance du PLDESS de Dieppe Maritime poursuit **trois objectifs essentiels pour le maintien et le développement de la dynamique locale :**

- Favoriser l'identification des opportunités de marchés et besoins émergents sur le territoire,
- Assurer une transversalité entre les services de Dieppe Maritime,
- Organiser l'évaluation régulière du plan

1) Favoriser l'identification des opportunités de marchés et besoins émergents sur le territoire.

Les ateliers de coproduction ont permis d'ores et déjà de dégager des filières à développer sur le territoire. Pour autant Dieppe Maritime doit pouvoir être en capacité d'animer cette fonction de prospective avec une grande mixité d'acteurs afin d'identifier et de co construire des propositions sur la création ou le développement de l'offre de services en faveur de l'emploi et de la qualité de vie sur le territoire.

Pour ce faire, Dieppe Maritime pourra organiser des ateliers de coproduction thématiques, ou s'impliquer auprès des démarches existantes dans ce sens. Par exemple, un projet est animé en co partenariat par l'AVISE et l'ADRESS, dans lequel il s'agit d'identifier des niches potentielles de marché pour diriger les futurs porteurs de projets sur ces secteurs.

Il s'agira également d'être en relais auprès des communes et syndicats mixtes pour identifier ou promouvoir les innovations ou partenariats pouvant relever de l'ESS.

Pour ce faire, il conviendra d'identifier des temps dédiés ou des outils internes de conduite de projet afin de faciliter le partage d'information et l'implication des différentes personnes concernées. Le chargé de mission ESS pourra s'appuyer notamment sur **le Comité Technique Economique (CTE) et les différentes commissions existantes** au sein de Dieppe Maritime.

2) Assurer une transversalité entre les services de Dieppe Maritime

Le rôle du chargé de mission ESS sera aussi de **veiller et promouvoir la présence de l'ESS au sein des services de Dieppe Maritime.**

D'une part, il s'agit d'informer et d'identifier des opportunités ou valeurs ajoutés de l'ESS dans les différents projets portés par les services de Dieppe Maritime.

D'autre part, il s'agit d'être le relais des initiatives émergentes du territoire auprès des services compétents de Dieppe Maritime.

3) Organiser une évaluation régulière et « chemin faisant » du PLDESS

Les actions mises en œuvre dans le cadre du PLDESS pourront faire l'objet d'une évaluation de manière pluriannuelle (entre 2 et 4 ans). L'évaluation a pour objectif ici de permettre de poser le bilan du plan : Actions réalisées, résultats, évolution des partenariats. Ainsi que de permettre de renouveler ou redéfinir les futurs objectifs de travail pour les PLDESS.

Elle pourra prendre différentes formes, bilans des actions réalisées par Dieppe Maritime, entretiens individuels ou ateliers collectifs avec les partenaires et porteurs de projet. Il s'agira dans un premier temps de construire des indicateurs cohérents et partagés pour l'évaluation et de tirer enseignement des actions réalisées afin d'ajuster ou redéfinir les objectifs du PLDESS.

Dans un second temps, avec la montée en charge des actions réalisées dans le cadre du PLDESS, Il pourra être créé et animé une commission ad hoc pour définir annuellement les thématiques prioritaires sur le territoire. Cette commission annuelle réunissant Communes, Conseil Régional, Conseil Général, Dieppe Maritime, des représentants des réseaux d'entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, aura pour mission de définir les thématiques prioritaires pour le développement de l'ESS sur le territoire. Pour renforcer l'implication partenariale des membres de la commission, celle-ci pourra également avoir pour rôle de prononcer un avis (favorable, défavorable, ou encore de fixer les marges de progression) pour les projets candidats auprès de Dieppe Maritime.

Les outils d'animation du PLDESS :

- **Au sein de Dieppe Maritime :**

Dans un premier temps, il est proposé d'intégrer l'animation du PLDESS au sein des instances existantes. Le CTE est aujourd'hui l'instance la plus appropriée pour coordonner, suivre et évaluer les actions du PLDESS.

Il sera également essentiel d'intégrer progressivement, le PLDESS, au sein des différents commissions existantes au sein de Dieppe Maritime (Environnement, transports, sport, Culture), et ce, en fonction des projets émergents sur le territoire,

A tire d'exemple, des projets portés par des structures de l'ESS émergent sur les champs de l'environnement (ACREPT et pôle de recyclage), du tourisme (Liane et circuits de randonnées), et de la culture (Radio en fanfare).

Dans un deuxième temps, et si besoin, une commssion partenariale spécifique à l'animation du PLDESS pourra être envisagée, en sus du CTE, afin de coordonner et évaluer les actions du PLDESS.

- **En partenariat avec des acteurs locaux :**

Une convention d'animation est signée avec l'ADRESS afin de réalisre des temps de présentation et d'animation des acteurs de l'ESS sur le territoire de Dieppe Maritime. Cette convention pourra évoluer en focntion des besoins, et des moyens de Dieppe Maritime.

D'autres acteurs pourront également être mobilisées en termes d'animation sur des sujets spécifiques comme la finance solidaire, l' entrepreunariat en coopérative, le bio et le circuits courts…

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des structures contactées dans le cadre des questionnaires papier ou téléphoniques

STRUCTURES	DOMAINES
Forjecnor	Insertion
Association Ensemble vers l'insertion et l'Emploi	insertion
Lire à voix Haute Normandie	culture
Association Normande de Bandes Dessinées	culture
Collectif Vendredi 13	théâtre
Les amys du vieux Dieppe	patrimoine
Association Avance	Insertion
Association Nationale des Coureurs de Grève	Environnement
Union Touristique les Amis de la nature	Tourisme
Confédération National du Logement section de Dieppe	Logement
Relais Emploi services	Services à la personne et insertion
Tri sic environnement	Insertion et environnement
L'estran	Insertion et tourisme
CAT ETRAN	Insertion et services à la personne ou aux entreprises
Club des cyclotouristes dieppois	sport
Cerf volant club	sport
Accueil des villes françaises	social
Oxygène	citoyenneté
OPAD	social
IME Château blanc	social
Académie Bach	Musique
Association Synergies	Développement durable
Association Education et formation	Formation et insertion
Association Vélo services	Transport

Annexe 2 : Guide d'entretien

Dieppe Maritime a engagé une démarche d'Agenda 21 qui a abouti en novembre 2007 à l'adoption d'un plan d'action local en matière de développement durable. Le développement de l'économie sociale et solidaire est ressorti comme un axe prioritaire de cette démarche.

Forte d'un contexte régional où l'économie sociale et solidaire est en structuration avec une politique incitative de la Région Haute Normandie et du Département de Seine Maritime, Dieppe-Maritime a engagé une réflexion visant définir les contours d'une politique de soutien et de développement des initiatives.

Extra Muros, coopérative de conseil, est mobilisée pour la réalisation d'un état des lieux des acteurs, de leurs projets ou de leurs difficultés. Celui-ci permettra de construire un diagnostic des enjeux et initiatives sur le territoire.

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

a) Identité de la personne référente sur ce questionnaire :

Nom :

Prénom :

Fonction :

b) Identité / profil de la structure

Nom de la structure :

Objet :

Date de création :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

2) Statut juridique :

□ Association

□ SCOP

□ Fondation

□ SARL/SA

□ Autres :

3) Champs d'activités :

(Plusieurs choix sont possibles)

□ Education/Formation

□ Social

□ Services à la personne

□ Insertion par l'activité économique

□ Commerce équitable

□ Ecologie-environnement

□ Tourisme

□ Sports

□ Culture-loisirs

□ Solidarité internationale

□Communication-Information

□ Mobilité-transports

□ Finances solidaires

□ Autres :

4) Territoire d'intervention :

□ Commune *(merci d'en préciser le nom) :*

□ Agglomération dieppoise □ Seine Maritime □ Haute Normandie

5) Public(s) visé(s) :

□ Tous publics

□ Publics spécifiques. Le(s)quels :

7) Nombre de salariés et bénévoles :

□ Nombre de salariés permanents : ….. (exprimé en ETP - Equivalent Temps plein)

□ Nombre de salariés en insertion socioprofessionnelle : ….. (exprimé en ETP)

□ Nombre de bénévoles :

8) Chiffres d'affaires ou budget annuel (en euros):

10) Sources de financements :

□ …. % Ventes de produits ou de prestations de services marchands

□ …..% Subventions

□ …..% Mécénat, dons, partenariats privés

□ … .% Autres

10bis) Pour la vente de produits et services marchands, qui sont vos principaux donneurs d'ordres ou clients (si différents des publics cibles) :

□ … .% Particuliers

□….. % Associations

□….. % Administrations

□……% Entreprises du secteur marchand

10 ter) Dans le cas où vous bénéficiez de subventions :

De quelles administrations, celles-ci proviennent-elles ?

2. QUESTIONNAIRE

1) Concernant l'**activité** de votre structure :

□ Quels sont les atouts du territoire dieppois pour votre activité ?

□ Quelles sont les difficultés ?

□ Quels seraient vos besoins/ améliorations à apporter ?

□ Quels sont vos principaux interlocuteurs sur le territoire (dieppois, départemental ou régional) en matière d'accompagnement technique ou économique des projets ?

□ Quels sont les grands axes de développement/futurs projets que vous envisagez pour votre activité ?

□ Quels sont selon vous les facteurs clé de leur réussite ?

2) Quelles sont selon vous les filières ou secteurs d'activités ayant des **potentiels de développement d'activités sur le bassin dieppois :**

3) Considérez-vous que votre activité/structure relève de l'économie sociale et solidaire ? Pourquoi ?

4) Dans quels réseaux, votre activité/structure est-elle statutairement ou et/ou volontairement inscrite ?

5) Votre visibilité sur l'économie sociale et solidaire du territoire :

□ Connaissez-vous les structures d'économie sociale et solidaire du territoire dieppois et leurs actions ?

□ Avez-vous été amenés à travailler avec elles ? Si oui dans quelle cadre ; et si non pourquoi ?

6) Quelle seraient selon vous les plus values retirées à la création d'une dynamique territoriale en matière d'économie sociale et solidaire ?

□ Communication :

Vers le grand public

Vers les entreprises

Vers les communes et leurs groupements

□ Mise en réseau : Avec quels types d'acteurs, à quelle échelle territoriale ?

□ Soutien au développement économique :

Immobilier d'entreprise

Soutien à l'investissement

Soutien au financement

Autres :

□ Accompagnement technique pour le montage de projets :

□ Professionnalisation :

Formation des administrateurs

Formation des salariés

Mutualisation de moyens et d'outils …

□ Appui à l'émergence d'activités nouvelles

□ Autres :

7) Commentaires et remarques générales sur ce questionnaire et son obje

Annexe 3 : Synthèse du plan

<table>
<tr><th>AXES</th><th>ROLE DE DIEPPE MARITIME</th><th colspan="3">PARTENARIATS ET ESTIMATIONS BUDGETAIRES</th></tr>
<tr><td rowspan="2">AXE 1

IDENTIFIER, VALORISER, COMMUNIQUER</td><td><u>Moyens interne :</u>

Dieppe Maritime :
- élabore la page Web ESS pour le portail Economique

- favorise les partenariats pour l’organisation et l’animation de temps forts dédiés à l’ESS

- initie des partenariats entre les organisateurs d’évènements et les réseaux d’ESS

- introduit une rubrique ESS dans la ligne éditoriale de Dieppe Maritime Magazine

- communique auprès des élus, et instances économiques et sociales du territoire.</td><td colspan="3">Partenariats avec les réseaux ESS : CRESS, URSCOP, UREI, Terre de Liens, GRAIHN, Coorace, Chantier
Ecoles, ACSAD, …. pour des interventions

Convention avec l’ADRESS pour l’événementiel et les actions de communication</td></tr>
<tr><td><u>Budget d’intervention</u>
- Organisation d’évènements dédiés à l’ESS localement.
- Participation pour relais local de campagnes de communication nationale ou régionale.
- Organisation de petits déjeuners ou cycles thématiques</td><td>Année N

5.000 €</td><td>N+1

5.000€</td><td>N+2

5.000€</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>AXES</th><th>ROLE DE DIEPPE MARITIME</th><th colspan="3">PARTENARIATS ET ESTIMATIONS BUDGETAIRES</th></tr>
<tr><td rowspan="2">AXE 2

SOUTIEN AUX INITIATIVES ET AUX INNOVATIONS</td><td><u>Moyens interne :</u>

Dieppe Maritime :

- étudie les demandes de financement pour des études de faisabilité, soutiens à l’expérimentation, aides au démarrage.

- informe et associe les services compétents et partenaires : commissions de Dieppe Maritime, services communaux, partenaires institutionnels sur les sujets concernés ou expérimentation en cours.

- anime des ateliers de prospective (temps de réflexion collectifs) en année N+2</td><td colspan="3">Cofinancement avec des partenaires (autres collectivités locales, fondations,…) CF. partie 2

Complémentarité avec le dispositif Eco région solidaire et les aides du département Seine Maritime

Mobilisation de financements privés : fondations d’entreprise d’économie sociale.</td></tr>
<tr><td><u>Budget d’intervention</u>
- (Co)-Financement d’études de faisabilité (Base de 3.500 € par étude)
- (Co)-Financement de soutiens à l’expérimentation, ou aides au démarrage. (Base de 3.500 € par soutien)</td><td>Année N

3.500 €</td><td>N+1

7.000 €</td><td>N+2

10.500 €</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>AXES</th><th>ROLE DE DIEPPE MARITIME</th><th colspan="3">PARTENARIATS ET ESTIMATIONS BUDGETAIRES</th></tr>
<tr><td rowspan="2">AXE 3

ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS</td><td><u>Moyens interne :</u>

- partenaire de la Maison de l’Emploi et de la Formation du bassin dieppois et de la Formation pour la formation des accompagnateurs

- pilote et anime le projet Pôle de la création d’entreprise : Mission d’orientation et de centralisation de l’information concernant l’économie sociale et solidaire.

- Mobilise les réseaux Cigales et Entreprendre (finances solidaires) et organise des temps de présentation des outils et des démarches.</td><td colspan="3">Partenariats avec les acteurs de l’accompagnement pour la formation :
Maison de l’Emploi et de la Formation du bassin dieppois, CAE/Couveuse, réseau d’accompagnement.

Partenariats avec les réseaux ESS régionaux:
CRESS, URSCOP, UREI, Terre de Liens, GRAIHN, Coorace …. pour les permanences au sein de la couveuse et interventions

Témoignages d’expériences menées sur d’autres territoires : Bilan sociétal du CJDES, Démarche Progrès en économie solidaire de l’APES, etc….

Partenaires institutionnels (réseaux consulaires) et collectivités locales (région, département, communes)</td></tr>
<tr><td><u>Budget d’intervention</u>
Réalisation d’un guide local sur l’entrepreunariat solidaire en partenariat avec l’ADRESS.

Soutien à l’essaimage sur le territoire de démarches de formalisation et professionnalisation des pratiques des acteurs de l’ESS. (Base 3.500 €)</td><td>Année N

-</td><td>N+1

3.500 €</td><td>N+2

7.000 €</td></tr>
</table>

AXES	ROLE DE DIEPPE MARITIME	PARTENARIATS ET ESTIMATIONS BUDGETAIRES		
MODE D'ANIMATION DU PLDESS	**Moyens internes** **Dieppe Maritime** : - Intégration d'un volet ESS dans le cadre du CTE et différentes commissions de Dieppe Maritime. - informe et mobilise les différents services de l'agglomération en fonction des projets et opportunités. - Organise l'évaluation régulière du plan	**Appui sur le Comité Technique Economique** pour informer et mobiliser les partenaires du développement économique**.** **Partenariats avec les collectivités territoriales** : communes, département, région : Identifier le « référent ou interlocuteur ESS » de chaque collectivité locale.		
	Budget d'intervention Financement de démarches de prospectives thématiques. Evaluation du plan : bilan et perspectives - Tous les 2/4 ans.	**Année N** **-**	**N+1** **-**	**N+2** **-**
	TOTAL estimations budgétaires (Hors cofinancement)	**8.500 €**	**10.500 €**	**17.500 €**
	TOTAL estimations budgétaires avec cofinancement			

Annexe 4 : Compte rendus des ateliers thématiques

Atelier d'approfondissement de la filière Réemploi et recyclage de déchets

Compte rendu de la séance de travail du 07/10/09

PLDESS de Dieppe-Maritime

Etaient présents :

Mr Leconte, Président du SMOMRE
Mr Devouaize, Directeur de Cyclades et Relais Emploi Services
Mr Touchard, Responsable Action Informatique de l'ACREPT
Mr DUHAMEL, Président de Tri Sic
Eric Marchand, responsable collecte des déchets, Ville de Dieppe
Mr PIRQUIN, IKOS
Mr AMEIL, ADEME
Mr Mangé, DGST Ville de Dieppe
Mme Carré, Région Haute Normandie

Enjeux principaux	Freins et difficultés
Il est nécessaire d'ouvrir la réflexion sur les pistes de collecte de valorisation aux déchets des entreprises également. L'introduction de la TEOM par la Ville de Dieppe renforce l'importance de développer des services pour les TPE et PME sur la gestion de déchets. **Pas de structure locale qui valorise les DEEE de type électroménager.** L'ACREPT collecte et vend uniquement des ordinateurs. Partenaires pour réaliser le recyclage. **Un potentiel de développement du réemploi dans la collecte et la valorisation des déchets encombrants est avéré.** L'engagement des collectivités à faire évoluer leur cahier de charges de gestion de déchets, à « investir » dans des équipements adaptés au réemploi et au recyclage de déchets**.** **Le développement de services et d'accompagnement autour des pratiques de compostage.**	**La fluctuation des prix de vente des matériaux recyclés** est un élément d'incertitude pour les activités de recyclage. **La baisse des prix neufs des produits EEE** (ordinateur ou électroménager) dévalorise la remise en état de ces appareils. **La récupération « sauvage »** en déchèterie qui peut freiner l'introduction du réemploi. **Les associations, même en regroupement, n'ont pas les capacités financières** pour investir dans du foncier et de l'immobilier nécessaire aux activités de stockage et valorisation de déchets.

Remarques : Les participants de l'atelier ont jugé opportun d'ouvrir la réflexion à l'ensemble des déchets ménagers ET entreprises sur le territoire. Il est également rappelé que l'étude du transfert de la compétence déchets de la Ville vers l'agglomération est en cours.

Projets émergents / Leviers de développement	Partenaires à associer
- Projet ECO PARC porté par l'entreprise IKOS : Production d'énergie par un procédé de méthanisation. Volonté d'implantation et de développement avec d'autres acteurs de la valorisation des déchets. Réflexion à mener sur la collecte des déchets fermentescibles (déchets alimentaires et de restauration) avec des acteurs de l'ESS. (Collèges, lycées, cuisines industrielles, ..) Un volet pédagogique à développer sur les économies et réduction à la source des déchets **Projet de recyclerie :** - Implantation possible de toute ou partie des activités sur le site de l'Eco Parc cité plus haut - Réflexion en cours de la Ville de Dieppe sur l'évolution de la collecte des déchets encombrants. - Développement du réemploi des produits blancs et produits mobilier. - Envisager des services de collecte à la demande pour les habitants, dans les quartiers d'habitat vertical, en point d'apport volontaire, en déchèterie. Réflexion sur **mutualisation de collecte de micro flux auprès TPE et PME** : Papiers, cartons, palettes, huiles alimentaires, polystyrène expansé.(Port, ZAC, PME) Réflexion sur **centre de tri des propres et secs** implanté sur le territoire : Création d'emplois avec les acteurs e l'ESS.	**Les collectivités locales et syndicat de gestion de déchets** : Evolution des cahiers des charges, capacités d'investissement sur le long terme. **Les acteurs de l'ESS actifs dans la gestion de déchets :** ACREPT, Cyclades, Trisic, Atelier de l'ETRAN. **Les acteurs du développement économique et entreprises de la filière déchets du territoire.** Elargir les partenariats potentiels **à l'échelle de l'arrondissement de Dieppe.**

Réflexion sur **services de compostage** avec les habitants (compostage en bas d'immeubles, maître composteur,…) mais aussi auprès des entreprises qui ont des déchets d'espaces verts.	

Des priorités à prendre en compte dans le cadre de ces projets : Un projet de recyclerie apparaît comme un potentiel intéressant pour associer différents partenaires, créer des emplois nouveaux, et innover en termes de services aux usagers.

Atelier d'approfondissement de la filière Tourisme durable et solidaire

Compte rendu de la séance de travail du 07/10/09

PLDESS de Dieppe-Maritime

Etaient présents :

Lydie BRIDE, Directrice de l'ADRESS
Christine LEDUN, projet de création d'une agence d'écotourisme solidaire
Elise VERON, pole touristique solidaire
Eric TAVERNIER, Vice Président communauté d'agglomération Dieppe Maritime
Nicolas LEGRAND CCI Dieppe
Brice HYPPOLYTE Gîtes de France
Martine MASQUE Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dieppois
Isabelle GATTAZ Responsable économie Tourisme, Ville de Dieppe
Christine BERT Directrice Générale Hôtel AGUADO
+ Service sport culture tourisme de Dieppe Maritime

Atouts	Axes de progrès
- patrimoine naturel terre et mer, et culturel - secteur économique important - savoir faire locaux. Une fois par an, se tient une manifestation sur les métiers d'art - manifestations (dynamisme de certains acteurs)	- manque de visibilité, peu de communication - itinéraires de randonnées non formalisés dans un guide et peu entretenus, mais une étude portée par Dieppe Maritime est en cours sur un listing des chemins de randonnés pédestres Toutefois Dieppe Maritime a une difficulté à se positionner car la communauté d'agglomération ne détient pas cette compétence - circuits cyclotouristiques à élaborer

- produits locaux connus des restaurateurs - Label Haute Qualité Normandie - Voie verte (animation une fois par an par le département) - sentiers le long du littoral entretenu par les brigades du littoral (Estran) - itinéraires à vélo avec des points de chute qui existent pour les touristes anglais - Office de tourisme d'agglomération - identité culturelle - Une association l'Estran, cité de la Mer - Une association de location de vélos : vélo services. Elle réalise des circuits touristiques ponctuellement avec Dieppe Ville d'Art et d'Histoire - un projet de marché aux poissons -visite de la criée 4 à 5 fois par an - sortie en mer sur des bateaux de pêche notamment à l'occasion de la coquille Saint Jacques	- peu d'hébergements collectifs à prix modérés et manque d'une auberge de jeunesse - manque d'hébergements ruraux - peu d'associations sur cette thématique - nécessité d'un levier institutionnel - produits locaux à valoriser hors région notamment (le label n'est pas à préconiser car il soulève des difficultés juridiques) / Valorisation du marché - zones humides à valoriser autour de parcours/ballades, vélorail

- manifestation autour de la coquille Saint Jacques - nautisme - fête du cerf Volant - un projet mixte d'hébergement touristique et médicalisé avec l'EPAD. - tourisme collectif : beaucoup de groupes - six gîtes de France	

Remarques

Le témoignage du Pôle touristique solidaire dans la Vallée de la Risle donne un aperçu des projets existants sur d'autres territoires.
L'association propose différents services autour du vélo et de la marche à pied via différents parcours thématiques et la voie verte. Un animateur peut également accompagner les touristes en ballade sensorielle. Des services tels que la location et livraison de vélos, la garde d'enfants, le ménage sont proposés. En outre, une boutique offre un choix de produits locaux et des paniers authentiques sont livrés. La clientèle est essentiellement familiale.
Le pôle est un projet Eco région solidaire, dispositif qui a permis le démarrage du projet. Les communes, l'intercommunalité, les bénévoles aident financièrement et/ou matériellement l'association.

Projets émergents / Leviers de développement	Partenaires à associer
L'élaboration d'itinéraires touristiques sous entend de déterminer des trajets à faire à vélo ou à pied et de proposer autour divers services et activités : - Elaboration de cartes des chemins/circuits - hébergements à prix modérés afin de constituer des points étapes - création d'activités sportives, culturelles - valorisation des savoirs faire locaux à travers les visites d'ateliers notamment - valorisation des produits locaux soit par une boutique, soit par des paniers ➢ vélo : - service de location et entretien de vélos. L'association Vélo services pourrait organiser une partie de son activité autour de ces itinéraires - nécessité de locaux pour entreposer les vélos ➢ randonnées pédestres - chantiers d'insertion pour l'entretien et l'aménagement des sentiers - élaboration de parcours thématiques - création d'un poste d'animateur de randonnées	- communes - Dieppe Maritime - associations de cyclotourisme - direction jeunesse et sport - associations sportives - associations culturelles - office de tourisme - vélo services - l'Estran - Relais Emploi Services - CAT ETRAN - associations de randonneurs **Quel porteur ?** Interrogation sur le porteur de projet : faut-il un porteur déjà existant ou création ad hoc ? Sachant qu'il y aura un important travail de coordination, Dieppe Maritime pourrait être le porteur**.**

Des priorités à prendre en compte dans le cadre de ces projets :

Il est nécessaire de réfléchir à la plus value de l'ESS dans la mise en œuvre d'un tel projet. Cela se traduira avant tout par une « façon de faire ».
Au-delà des emplois directs issus du projet dans le champ de l'ESS, il faut penser aux retombées économiques locales à plus long terme, à la création d'emplois durables.
L'émergence d'un tel projet requiert un maillage touristique du territoire : les différents acteurs doivent se connaître, se structurer et se coordonner.

Les participants ont souligné que pour poursuivre la réflexion, les associations existantes en lien avec le tourisme telles que l'Estran, vélo services doivent être associées lors des futurs ateliers.

Atelier d'approfondissement de la filière Agriculture durable et valorisation des produits de la mer

Compte rendu de la séance de travail du 07/10/09

PLDESS de Dieppe-Maritime

Etaient présents : *Mesdames Dufour élue communautaire en charge de l'ESS, Fouehault du SMPD et messieurs Rouillaud, Président du cercle maritime, Louesdon de Terres de Liens, Lancry du Département Seine Maritime, Paté de la Chambre d'Agriculture, Lemonnier de Défis ruraux et Slow Food.*

Atouts	Axes de progrès
- patrimoine naturel terre et mer - filière agricole traditionnelle bien structurée -ville touristique. Les projets émergents sur le sujets peuvent donc à la fois concerner les habitants du territoire mais aussi les gens de passage (les touristes réguliers quand ils ont une résidence secondaire sur place ou ceux plus ponctuels) - secteur économique important à la frontière entre agriculture/pêche, tourisme et développement économique -une demande affirmée en produits biologiques de la ville de Dieppe qui favorise peut être la création d'une filière locale. - produits locaux connus des restaurateurs - pêche spécialisée en poisson de qualité, premier port de Coquille Saint	-Pas de système coopératif développé dans ce port, contrairement à d'autres. Plusieurs essais mais ne se sont pas couronnés par des succès - Peu de vente à la criée (pour fixer prix du marché) mais vente directe aux passants mal organisée. Pas de poissonnerie ouverte le week end alors que la ville est très touristique. -le poisson péché à Dieppe part bien souvent dans d'autres régions grâce à des intermédiaires, sans que les dieppois n'en profitent vraiment. Par ailleurs la ressource en poisson n'est pas énorme (baisse visible depuis quelques années) -- nécessité d'un levier institutionnel pour favoriser des installations biologiques ou des conversions. - produits locaux à valoriser hors région notamment

Jacques - un projet de marché aux poissons -Globalement monde agricole et monde de la pêche sont fortement précarisés en ce moment , à Dieppe comme ailleurs.	- Politique de l'agglomération à mieux affirmer en ce qui concerne l'agriculture. En l'état actuel des choses, on ne sent pas qu'il s'agisse d'une politique prioritaire. -faire changer les mentalités par rapport au bio. Retour du lycée agricole où les élèves et donc futurs agriculteurs ou acteurs de l'agroalimentaires, ne sont pas très attirés par le bio, car ils n'y croient pas.

Remarques

Tous les participants soulignent la nécessité de penser le développement de l'agriculture et de la pêche durable comme des projets de territoires et donc de sortir des conflits de compétences entre les différentes collectivités présentes sur le territoire. La recherche d'expériences lancées en d'autres lieux et transposable dans le pays dieppois est aussi recherchée.

Projets émergents / Leviers de développement	Partenaires à associer
Il manque une **filière de transformation** pour le poisson de grande qualité péché dans la région dieppoise. Le poisson péché ne peut pas être vendu en l'état à des poissonniers ou restaurateurs. Il n'est ni transformé ni pré-conditionné. De petites structures existent ainsi que d'autres de grande taille. **En revanche aucune structure de transformation intermédiaire n'existe ici**	Si le projet est reconnu comme étant nécessaire à la valorisation à la fois des produits de la mer mais aussi de l'agriculture, pourquoi ne pas **s'appuyer sur la finance solidaire pour créer cette structure** ? en faisant le pari de la pédagogie autour des circuits courts et de la création d'emplois non délocalisables, certains dieppois seraient peut être intéressés pour investir localement ? **La finance solidaire peut aussi avoir un effet levier** sur les autres types de financements qui concourent à la création de ce type d'entreprises.
-Des projets existent de transformation de coquille d'huitre en amendement pour les agriculteurs, ou de vente des coquilles Saint Jacques pour la présentation dans les préparations surgelées. D'autres de récupération de sous produits pour en faire des sauces. **Peut- on encore mieux valoriser les produits de la mer ?**	
-le principal obstacle à l'installation de nouveaux agriculteurs est la mise à disposition du foncier. Il est important de **réaliser une véritable veille foncière** afin de savoir quel terraine st disponible, quel exploitant va partir en retraite, quel nouvel agriculteur veut s'installer, pour quoi faire ? Il faut avoir des porteurs de projets prêts	Travail à faire avec le chambre d'agriculture, la SAFER, les structures qui aident au développement de projets agricoles.
La communication est importante pour faire évoluer les mentalités. Une question que l'on peut se poser est : **comment le comportement des**	

consommateurs impacte le développement du territoire ? en quoi cela représente un intérêt de manger local, d'acheter des produits à son voisin pêcheur ou agriculteur plutôt que des produits importés ? notion de responsabilisation des consommateurs face à leurs achats. Autre question pour savoir si des projets peuvent se développer localement : pour faire vivre un maraicher disposant de 1500 euros de revenus il faut qu'il arrive à vendre 75 paniers et il lui faut 3hectares d'exploitation. Sur l'agglomération de Dieppe Maritime, combien de personnes sont intéressées par ce type de prestation et donc quel est le potentiel d'installation de maraicher bio localement ? même calcul à travailler autour des questions liées à la pêche	Lien à faire avec les écoles de consommateurs, certains centres sociaux… Lien à faire avec Terres de liens, les AMAP…
Le rôle des collectivités dans le développement de cette filière agricole et de la pêche est déterminant. La restauration scolaire ou les marchés liés à des buffets ou manifestations sont des marchés qui permettront la distribution de produits locaux ou de qualité (bio ou équivalent). Encore faut-il faire informer les services des marchés publics que les possibilités existent en plein accord avec le code des marchés. Le groupement des collectivités peut aussi être intéressant afin de ne pas engendrer une forme de concurrence territoriale entre des collectivités souhaitant accéder au bio. En dehors de ce rôle de consommatrice, l'agglomération peut aussi jouer un rôle d'animatrice de son territoire, voire d'un territoire plus large. Elle ne fait pas à la place de mais avec les acteurs.	Lien avec les réseaux de collectivités engagées dans la commande publique responsable.

Des priorités à prendre en compte dans le cadre de ces projets :

- **Bien souvent les problématiques des producteurs agricoles et des pêcheurs se recoupent (condition de production, lien avec le consommateur, vente, transformation, commercialisation)**
- **Créer une structure de transformation des productions locales**
- **Affirmer une volonté politique forte face à cette filière et créer une véritable stratégie foncière**

Atelier d'approfondissement de la filière Habitat, Logement Insertion

Compte rendu de la séance de travail du 12/11/09

PLDESS de Dieppe-Maritime

Etaient présents :

- Eric SENECAL – coordonnateur de l'ACSAD,
- Francis GRAVIER de la Mission locale - antenne de Dieppe,
- François LEFEBVRE – Adjoint au Maire « Solidarités, Habitat, Action Sociale, Personnes Agées, Petite Enfance, Politique de la Ville, Etat-civil, Economie Sociale et Solidaire » de la Ville de Dieppe,
- Guy SENECAL – Vice-Président à la Culture, à la Formation et à la Politique de la Ville - Dieppe Maritime,
- Isabelle QUEDRUE - Directrice du Service Cohésion Sociale - Dieppe Maritime,
- Gabrielle CRAIGNON – Adjointe au Directeur Territorial - Habitat 76,
- Anne BARABE – Chargé de Développement Social – Sodineuf Habitat Normand,
- Eric TAVERNIER Vice Président à l'environnent et au développement Durable de Dieppe Maritime et Maire Adjoint de Dieppe Développement durable, déplacements urbains, collecte et traitement des déchets, circulation, stationnement, taxis
- Marie Laure DUFOUR élue communautaire en charge de l'ESS
- Sylvain LEVIER, chargé de projet du service Urbanisme de la ville de Dieppe,
- Nicolas GAILLET, Chargé d'étude Agenda 21 et responsable du service développement durable de Dieppe Maritime
- Mme MPANDOU – Chargé de mission - DDEA 76 – secteur territorial de Dieppe.

Quels sont pour vous les principaux points forts du territoire en matière de logement, habitat et insertion? Quelles sont les faiblesses? Quel regard sur les politiques de la communauté d'agglomération ?

Atouts	Axes de progrès
- Centres sociaux maillant le territoire, - Existence de supports favorisant la concertation avec les habitants :	

lancement des comités de quartiers, Fonds de Participation des Habitants, - Plusieurs associations de quartiers, mobilisation possible des habitants, - Présence d'éducateurs de rue, - Nombreux projets associant les habitants autour de leur cadre de vie, dynamisme des différents acteurs territoriaux : savoir faire des centres sociaux, actions des bailleurs sur des thématiques telles que la maitrise de l'énergie, entraides entres voisins, … - Succès des actions en proximité : par immeuble ou par cage d'escalier : appropriation du projet par les habitants, - projet d'une épicerie sociale, - Présence de structures et outils d'accompagnement à l'emploi Mission Locale, PLIE…, - Plan Local de l'Habitat à l'échelle de l'agglomération, - Développement des clauses d'insertion (obligation pour les bailleurs), utilisation renforcée avec l'ANRU, - Lancement de projets de grande ampleur concernant l'habitat et le cadre de vie : ANRU, OPAH…, - Nombreux contacts et rencontres sur diverses thématiques des acteurs de l'habitat et de l'insertion, - Présence future d'éco quartiers avec la mise en place de jardins familiaux, vecteurs de lien social,	- Familles en grande précarité, - Taux de chômage important, qui s'accentue avec la crise économique, - Renforcer la formalisation des rencontres déjà existantes entre les différents acteurs sur un territoire précis. - image négative des personnes extérieures qui perdure

Remarques

Les participants aux ateliers ont souligné l'importance d'élargir le périmètre d'étude initialement restreint au territoire politique de la ville (soit le secteur du CUCS situé sur Dieppe) à l'ensemble de l'agglomération sur des territoires urbains et ruraux.
Ceux-ci ont également identifié la nécessité de réaliser une étude plus poussée sur cette thématique.

Projets émergents / Leviers de développement	Partenaires à associer
- Le monitorat de travaux (financé la Ville de Dieppe, l'Etat et la CAF de Dieppe pour les locataires de Habitat 76 et de Sodineuf via le centre de formation FORJECNOR 2000) accompagnement des locataires dans la restauration de leur logement, constitue une expérience à capitaliser, - L'ANRU constitue une opportunité pour mutualiser les clauses d'insertion autour de l'habitat. Participant de la valorisation de l'individu, l'insertion économique souffre néanmoins d'un problème de durabilité de l'emploi (contrats précaires). - Conforter et renforcer l'intégration des clauses d'insertion via le PLIE et les bailleurs sociaux (Sodineuf, Habitat 76). Un lien peut être fait via l'implantation du futur E.P.R. pour intégrer les clauses d'insertion, - Le projet d'une régie de quartier a été étudié mais n'a pas abouti eu égard au manque de viabilité économique de la structure due à un territoire trop restreint et à la présence de plusieurs bailleurs sur un même territoire, facteur de complexité - un projet qui pourrait être soutenu dans le cadre du PLDESS : l'épicerie sociale - De nombreux contacts existent entre les acteurs de l'habitat et de l'insertion mais il existe un manque de vision transversale à l'échelle	- la communauté d'agglomération Dieppe Maritime - les communes - les associations - les bailleurs sociaux et privés - les structures de coordination - les réseaux de familles d'accueil avec la formalisation d'un cahier des charges - Les services déconcentrés de l'Etat : DDEA 76 secteur territorial de Dieppe, L'ancrage local des partenaires est un atout.

du territoire : il y a une nécessité d'institutionnaliser ses rapports afin de créer des synergies entre acteurs, avec une information qui circule et se diffuse, des bilans partagés réguliers… sur un territoire donné. Cela pourrait se faire dans le cadre du PLDESS. - Le soutien économique et technique au démarrage des initiatives pourrait également s'inscrire dans le PLDESS. Le projet de couveuse constitue à ce sujet un levier. - Des projets relevant du PLH : • développer dans le cadre d'un Comité de Logement Autonome des Jeunes, un réseau d'hébergement temporaire des jeunes en familles d'accueil • mise en place dune résidence hôtelière à vocation sociale, • évaluation du P.L.H. qui commence en 2010, nouvelle mouture du P.LH. en 2011 - Des projets amenant la culture sur le territoire considéré : • création d'une bibliothèque à Val de Varenne (Arque La Bataille), projet porté par les habitants. • L'action de l'association Lire à voix Haute Normandie - Une volonté de favoriser la mobilité en zone rurale via le passage d'un bus, créateur de lien social et/ou le développement du co-voiturage entre voisins.	

Des priorités à prendre en compte dans le cadre de ces projets :
Les participants ont souligné la nécessité de partir des projets existants afin d'en consolider les effets.

Annexe 5 : Benchmarking d'expériences

Cette fiche capitalise les expériences de trois PLDESS, afin de permettre un aperçu général sur l'organisation d'un PLDESS.

LES AXES RETENUS

Trois thématiques sont apparues comme récurrentes :

- **La communication et mise en réseau :** forum de l'ESS, sites internet de promotion des acteurs, ateliers de travail annuels …
- **Le soutien à l'initiative :**
  - ✓ Via la définition de critères de soutien : intérêt collectif, besoins non satisfait, innovation sociale, etc.
  - ✓ Sous forme d'appel à projet et/ou budget d'intervention de la collectivité.
- **La professionnalisation :** formations et outils de développement des compétences, projets immobiliers, développement de structures d'accompagnement, développement des finances solidaires, etc.

L'ANIMATION DU DISPOSITIF

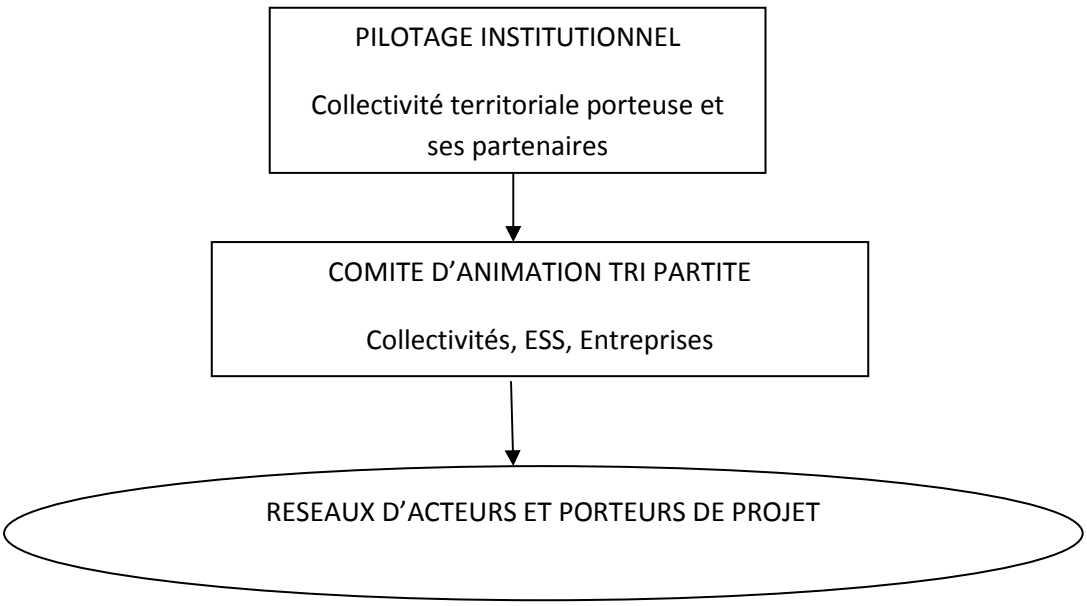

LES MOYENS

Un animateur du PLDESS au sein de la collectivité : Une logique transversale entre les services (Habitat, tourisme, déchets, transport…)

Des moyens de soutiens aux projets :

- Soutien aux initiatives et à l'innovation : un montant forfaitaire pour l'expérimentation.
- Soutien au développement des projets structurants (communication, évènements, outils d'intérêt collectif): convention pluriannuelle.
- Un budget Etude-Action pour de l'ingénierie de projet afin d'initier les projets, faire venir des expériences réussies.

STRUCTURATION DE DIFFERENTS PLDESS

PLDESS de GRENOBLE

Organisé en 3 axes :

1 : Connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire

2 : Doter l'économie sociale et solidaire d'outils de développement

3 : Soutenir des projets structurants d'intérêt communautaire

Les moyens

Un appel à projet annuel.

Des conventions pluriannuelles pour les projets collectifs et innovants :

- ✓ Soutien aux outils collectifs et structurants : Alpes Solidaires pour communication, un observatoire, un projet immobilier…
- ✓ Soutien à l'innovation : AMAP, Habitat groupés, ressourcerie, en fonction des projets. 60 projets soutenus en 5 ans.

L'animation

Un comité d'animation du PLDESS réunissant les partenaires publics, représentants diversité de l'ESS, représentant d'entreprises locales

PLDESS de LILLE

Organisé en 4 axes :

1 : **Animer et coordonner le réseau d'acteurs**,

2 : Accroître et améliorer l'offre existante,

3 : P**romouvoir l'innovation sociale**

4 : **Accroître la lisibilité et développer la consommation de biens et de services**.

Les moyens

Des conventions pluriannuelles pour les projets collectifs et innovants :

- ✓ Soutien aux outils collectifs et structurants : réseaux, démarches de progrès, un projet immobilier…
- ✓ Soutien à l'innovation : Ressourcerie, Autopartage, Solaire…

L'animation

Une commission extra-municipale, lieu ouvert où l'on débat des orientations et où tout un chacun peut venir présenter son projet, une fois par trimestre

Un comité de pilotage composé de trois collèges :

- les financeurs, la ville de Lille le Conseil Régional, le Conseil Général, la Caisse des Dépôts et Consignations.
- quatre représentants des têtes de réseau (APES, un représentant des entreprises d'insertion et un représentant de l'Union régionale des coopératives).
- quatre représentants issus de la commission extra-municipale et élus par celle-ci.

En interne, un élu délégué à l'ESS et une direction de l'ESS

PLDESS PLAINE CENTRALE VAL DE MARNE

Organisé en 3 axes :

1 : Mise en réseau des acteurs

2 : Réponse à des besoins non satisfaits

3 : Mise en valeur des acteurs et des initiatives

Les moyens

- ✓ Etudes préalables
- ✓ Groupes de réflexion et de groupes d'acteurs
- ✓ Un prix « Travailler citoyen » sur critères liés à l'ESS ou à l'environnement

L'animation

En interne, un chargé de mission ESS, et un élu délégué à l'ESS

Un comité de pilotage réunissant les principaux partenaires et les acteurs financiers, qui valident les grandes orientations

Extra Muros

Facilitateur d'initiatives durables

Responsable du projet

Nicolas Philippe

n.philippe@extra-muros.coop

51 rue du Maire André - 59000 LILLE

Tél 03 20 01 00 41 Fax 03 20 01 00 40
e-mail contact@extra-muros.coop

www.extra-muros.coop

SCOP au capital variable - SIRET 390 548 576 000 60 - APE 7022 Z